

Remerciements

Je tiens à remercier, pour leur aide et leurs précieux conseils, Catherine Lancha, Pierre-Alain Tilliette et Anne-Marie Ferrier. Je remercie également, pour leur accueil et l'aide qu'ils m'ont apportée, Elisabeth Delille, chef du service des Publications officielles de la BnF, ainsi que l'ensemble du personnel de ce service, tout particulièrement Anne-Lise Chatard, Virginie Breton et Virginie Moulimous. Mes remerciements vont aussi, pour leur concours, à Evelyne Hamon et Frédérique Lefaix (Département Droit, Economie, Politique, BnF), Frédéric Saconnet, Emmanuel Courtine, Reine Fauconnet (Gestion centralisée des Acquisitions, BnF), Ghislaine Chagrot (Service des Echanges, BnF), Johannes Metz (Staatsbibliothek zu Berlin), Andrew Hubbertz (bibliothèque de l'université de Saskatchewan, Canada), Peter Rochon, Ian Mc Donald et Elizabeth Martin (Bibliothèque nationale du Canada).

Sommaire

INTRODUCTION	7
DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT	9
1. LE SERVICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DE LA BnF.....	9
2. LES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES ETATS-UNIS : UN FONDS DE VALEUR PATRIMONIALE, UNE COLLECTION « HYBRIDE ».....	11
3. LES PUBLICS.....	14
4. L'OFFRE DOCUMENTAIRE CONCERNANT LES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES ETATS-UNIS.....	15
4.1. <i>Le centre de ressources de l'ambassade des Etats-Unis</i>	15
4.2. <i>La Bibliothèque administrative de la Ville de Paris</i>	16
4.3. <i>La bibliothèque de la Documentation française</i>	16
UNE FINALITÉ : FORMALISER ET MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES ETATS- UNIS	18
1. FORMALISER LES POLITIQUES DOCUMENTAIRES : INTÉRÊT ET PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	18
2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET CONCERNANT LA COLLECTION DE PUBLICATIONS OFFICIELLES DES ETATS-UNIS.....	19
3. LES DIFFICULTÉS ET LES LIMITES DU PROJET.....	22
ANALYSE DE LA COLLECTION	26
1. ANALYSE QUANTITATIVE.....	26
1.1. <i>Difficultés méthodologiques rencontrées</i>	26
1.1.1 Approche de la taille globale du fonds.....	26
1.1.2 Problèmes posés par l'analyse quantitative de la collection des magasins.....	27
1.1.3 Difficulté d'évaluer le niveau des documents.....	28
1.1.4 Absence de données concernant l'usage du fonds.....	29

1.2. Analyse de la collection en libre accès	30
1.2.1 Les monographies	31
1.2.1.1 Analyse par dates de publication.....	32
1.2.1.2 Répartition par thèmes	32
1.2.2 Les périodiques	35
1.3. Analyse de la collection conservée dans les magasins	38
1.3.1 Répartition thématique et couverture chronologique.	39
2. QUELQUES ÉLÉMENTS D'ANALYSE QUALITATIVE.....	42
2.1. Comparaison avec le fonds de la Library of Congress : l'exemple des manuels, bibliographies et instruments de recherche.....	42
2.2. Comparaison avec le fonds de la Library of Congress et avec le catalogue du Government Printing Office (GPO) : exemple du thème de l'environnement.....	43
3. LES RESSOURCES ÉLECTRONIQUES	44
3.1. Les cédéroms.....	44
3.2. Recensement succinct de publications accessibles sur Internet.....	46
4. CONCLUSION DE L'ANALYSE	47

**PROPOSITION DE MÉTHODE POUR LA DÉFINITION D'UNE
POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION49**

1. ANALYSE DE RÉFÉRENCES EXTÉRIEURES.....	50
1.1. Description sommaire des collections de publications officielles américaines existantes et de leurs usages	51
1.2. Exemple de définition d'une politique documentaire appliquée aux collections de publications officielles des Etats-Unis.....	52
1.3. Place des ressources électroniques dans les collections	53
1.4. Valorisation des collections	55
2. DÉFINIR UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT.....	56
2.1. Déterminer des axes prioritaires	56
2.2. Définir un niveau de contenu.....	56
2.3. Définir une politique de supports	58
2.4. Définir une politique en matière de ressources électroniques	58
2.4.1 Les cédéroms	58

2.4.2	Internet	59
2.5.	<i>Fixer des critères d'âge de la collection</i>	61
2.6.	<i>Définir une politique de désherbage</i>	61
2.7.	<i>Redéfinir les modalités d'entrée par échange international</i>	62
3.	PARTICIPER À LA CONCERTATION AU SEIN DE LA BNF	66
3.1.	<i>Déterminer la répartition des titres entre le niveau Haut-de-jardin et le niveau Rez-de-jardin</i>	66
3.2.	<i>Régler la question des interférences entre les disciplines et de la transversalité</i>	67
3.3.	<i>Les autres types de concertation interne</i>	69
4.	NOUER DES PARTENARIATS	69
4.1.	<i>Le rapprochement avec des groupes de recherche</i>	69
4.2.	<i>Les partenariats à envisager avec d'autres bibliothèques</i>	71
5.	FORMALISER LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE	71
5.1.	<i>Formaliser les objectifs</i>	71
5.2.	<i>Etablir une liste des outils de sélection</i>	73
5.2.1	La consultation des manuels.....	73
5.2.2	La connaissance des axes de la recherche concernant les Etats-Unis	74
5.2.3	Connaissance des éditeurs	74
5.2.4	Les productions de l'IFLA, les catalogues et bibliographies.....	74
5.2.5	Les bases de données et sites-ressources	75
5.3.	<i>Construire une grille de sélection pour l'acquéreur</i>	76
6.	DÉTERMINER LES MOYENS.....	77
6.1.	<i>Le budget</i>	77
6.2.	<i>Les moyens humains</i>	78
7.	ÉLABORER DES PRODUITS DE VALORISATION.....	79
8.	LE SUIVI DU PROJET	80
8.1.	<i>Le document de cadrage</i>	80
8.2.	<i>L'évaluation</i>	82
	CONCLUSION	84

BIBLIOGRAPHIE	86
TABLE DES ANNEXES	94

Introduction

«L'incroyable variété de sujets abordés par les publications officielles des Etats-Unis apporte, à chaque Liste mensuelle, de nouvelles causes d'émerveillement»¹. Cette assertion d'un fonctionnaire américain, au début du XXème siècle, pourrait caractériser de manière assez précise la richesse du fonds de publications officielles des Etats-Unis conservé à la Bibliothèque nationale de France, qui, constitué dès le XIXème siècle, continue à être enrichi aujourd'hui.

Ayant été affectée en novembre 2002 au service des Publications officielles de cet établissement comme chargée de collection en publications officielles étrangères, notamment américaines, un projet relatif à la définition d'une politique de développement de cette collection nous a été confié. Il s'agit de proposer une méthode portant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique documentaire appliquée à la spécificité d'un fonds de publications officielles, documents « sources » de la recherche et destinés à l'information des citoyens. D'une grande variété thématique et couvrant plus de deux siècles d'histoire administrative américaine, la collection qui fait l'objet de ce travail est unique en France. De ce fait, la définition d'une politique documentaire adaptée à ce fonds revêt un caractère prioritaire pour le service des Publications officielles. La finalité du projet réside dans un développement et un enrichissement maîtrisés et raisonnés de la collection, même si l'ancienneté de celle-ci est susceptible de restreindre la marge de manœuvre en la matière.

La réflexion portera sur les contenus ainsi que sur les supports, diversifiés en raison du développement exponentiel des ressources électroniques, et elle concernera les différents modes de collecte (acquisitions et échange international). Il s'agit en effet de substituer à une logique d'accumulation –que peuvent engendrer des entrées de documents non maîtrisées, notamment par le biais des échanges-, un principe de cohérence et de contrôle des choix documentaires. Corrélativement, cette collection, dont les richesses sont trop souvent méconnues,

¹Cité par Pierre-Alain TILLIETTE. « Le fonds étranger » in *La bibliothèque administrative de la Ville de Paris*. Paris : Mairie de Paris, 1993, p.55

doit être vivante pour un public dont les attentes et besoins doivent être mieux identifiés et pris en compte. La question d'éventuels partenariats, internes ou avec d'autres bibliothèques, françaises ou étrangères, relatifs aux modes de collecte, de gestion ou de valorisation des collections de publications officielles américaines, sera également posée.

On présentera tout d'abord le cadre dans lequel s'inscrit le projet, en envisageant ses différentes composantes, notamment les missions spécifiques de l'établissement, et plus particulièrement celles du service des Publications officielles, les publics concernés, la carte documentaire actuelle. On évoquera ensuite l'intérêt d'une formalisation de la politique documentaire, et les principes généraux qui fondent cette démarche. On dressera, dans une troisième partie, un état de l'existant à travers une analyse quantitative et qualitative de la collection. Enfin, à partir de ces éléments et de références extérieures, on proposera une méthode permettant de définir une politique de développement adaptée à la spécificité de cette collection.

Description de l'environnement

La définition d'une politique de développement des collections implique une connaissance préalable de l'environnement dans lequel elle va s'inscrire.

1. Le service des Publications Officielles de la BnF

Le service des Publications Officielles de la BnF a été créé dès 1950, afin de répondre aux exigences particulières de collecte, de traitement, de conservation et de communication de ces documents. Leur spécificité a été affirmée, à la même époque, à travers la définition qu'en a donnée l'UNESCO : les publications officielles sont « les publications exécutées par ordre et aux frais d'une autorité gouvernementale nationale quelconque »².

La première mission du Service des Publications officielles a été d'élaborer une bibliographie dédiée à l'ensemble des publications officielles reçues par dépôt légal, qui a été ajoutée en supplément à la Bibliographie de la France. Par ailleurs, dès sa création, le service a été structuré en trois sections correspondant aux différents fonds de publications officielles collectées à la Bibliothèque Nationale : la section française, la section intergouvernementale et la section étrangère. A partir de cette date, les publications officielles ont fait l'objet d'une identification spécifique dans le système de cotation interne en vigueur au sein de l'établissement. Avec la création de la Bibliothèque nationale de France, en 1994, une nouvelle organisation des collections, fondée sur la répartition en cinq grands départements thématiques, a vu le jour³. Dans ce contexte, le Service des Publications officielles a été rattaché au Département Droit-Economie-Politique. Dès lors, les publications officielles ont été explicitement considérées comme des documents sources des autres disciplines du département. De ce fait, seules les

²Définition donnée par l'UNESCO dans la dixième session de la Conférence générale, Paris, 1958. Cité par Nathalie MULLER. *Faire connaître les publications officielles de la Bibliothèque nationale de France : projet d'un plan de communication*. Projet professionnel personnel. Villeurbanne : Enssib, 1999.

³RENOULT, Daniel et MELET-SANSON, Jacqueline. *La Bibliothèque nationale de France : collections, services, publics*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2001.

publications officielles à caractère administratif (publications du pouvoir exécutif, législatif, des établissements publics, des collectivités territoriales...) relèvent désormais du service des Publications officielles. Les documents n'appartenant pas à cette catégorie (publications à caractère scientifique et technique, publication des universités...) sont réorientés vers les autres départements thématiques, ou vers des bibliothèques spécialisées. Au sein du service, le travail des chargés de collections est réparti en plusieurs secteurs, en fonction de la typologie des organismes producteurs de publications officielles (organismes nationaux ou intergouvernementaux) et selon les différentes zones géographiques : publications officielles françaises et d'Afrique francophone ; publications officielles de l'Union européenne ; publications officielles intergouvernementales ; publications officielles d'Europe du Nord ; publications officielles de Grande-Bretagne, d'Italie, des pays d'Europe de l'Est et d'Asie ; publications officielles des pays du continent américain, d'Afrique anglophone, de l'Espagne et du Portugal.

Ces collections sont proposées en libre accès aux deux niveaux de la bibliothèque (bibliothèque d'étude et bibliothèque de recherche) mais la majeure partie d'entre elles est conservée dans les magasins. Elles ont été constituées et enrichies grâce à différents modes d'entrées : les acquisitions, le dépôt légal (pour les publications officielles françaises, auquel s'ajoute le dépôt officiel pour certains organismes intergouvernementaux), les dons et les échanges internationaux. Ce dernier mode d'entrée, complété par des acquisitions, a permis de constituer les fonds de publications officielles étrangères, en provenance de nombreux pays mais de taille variable selon l'origine géographique et les époques. Les échanges existent essentiellement sous forme d'accords d'Etat à Etat, qui se différencient des échanges entre des institutions particulières par leur dimension politique et diplomatique : les Etats s'engagent ainsi, de manière bilatérale, à s'informer mutuellement sur leurs activités. Un accord d'échange de ce type a été conclu entre la France et les Etats-Unis, et permet d'enrichir le fonds des publications officielles provenant de ce pays.

2. Les publications officielles des Etats-Unis : un fonds de valeur patrimoniale, une collection « hybride »

La collection de publications officielles des Etats-Unis conservée à la BnF couvre plus de deux siècles d'histoire administrative américaine, les premiers documents remontant au XVIII^{ème} siècle. Elle trouve son origine dans le rôle précurseur d'Alexandre Vattemare, créateur, dès 1840, du Système de l'Echange international qui visait à promouvoir l'échange de connaissances entre les peuples du monde et a concerné en premier lieu les échanges de publications officielles entre la France et les Etats-Unis⁴. Après un fléchissement au lendemain de la première guerre mondiale, une nouvelle période débute avec la conclusion des accords d'échanges internationaux, sous l'égide de l'UNESCO. Ainsi, la Convention concernant les échanges entre Etats de publications officielles et documents gouvernementaux a été adoptée lors de la dixième session de la Conférence générale le 3 décembre 1958, à Paris. Dans une certaine continuité avec les convictions affirmées dès le XIX^{ème} siècle par Alexandre Vattemare, et en lien avec les valeurs et l'idéal qui ont fondé les Nations Unies, les accords d'échange de publications officielles doivent favoriser la « libre circulation des idées et des connaissances entre les peuples du monde »⁵. La convention précise également que la liste et le nombre de publications à échanger doivent être fixés par chaque Etat contractant et peuvent également faire l'objet de révisions. C'est dans ce cadre qu'a été conclu l'accord d'échange entre la France et les Etats-Unis.

La pratique des échanges internationaux, complétée par un certain nombre d'acquisitions, et le contexte des relations bilatérales existant entre les deux pays, sont à l'origine de la constitution d'un fonds d'une grande richesse. Il couvre une vaste période, qui va de l'établissement des premiers Etats américains⁶ jusqu'à nos jours, et concerne une grande variété de thèmes (textes officiels, politique

⁴Cela a donné également lieu à la constitution de la « bibliothèque américaine » de la Bibliothèque administrative de la Ville de Paris. Voir TILLIETTE, Pierre-Alain. « Le fonds étranger » in *La bibliothèque administrative de la Ville de Paris*. Paris : Mairie de Paris, 1993, et du même auteur « Le système d'échange international d'Alexandre Vattemare à l'origine d'un trésor pour les historiens : le fonds de publications officielles étrangères de la Bibliothèque administrative de la Ville de Paris », *64th IFLA General Conference, August 16-21, 1998*

⁵cf METZ, Johannes. "Les échanges internationaux de publications officielles". *65th IFLA Council and general Conference*, Bangkok, Thailand, August 20-August 28, 1999

⁶Sur un aspect de la collection patrimoniale, voir ROSENBAUM, Christine. *Inventaire et évaluation d'une collection de Publications officielles des Etats-Unis conservée à la Bibliothèque nationale de France en vue de sa valorisation*. Villeurbanne : Institut de formation des bibliothécaires, 1995

intérieure et extérieure, économie, statistiques diverses, éducation, travail, santé, justice...). Ces thèmes sont traités par des publications émanant des pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire, notamment du Congrès, des cours de justice, des ministères et établissements publics, des Etats. La collection revêt un caractère « hybride », puisqu'au support imprimé se sont ajoutés les documents microformés (à partir des années 1980) puis les ressources électroniques (cédéroms, ressources Internet). L'essentiel de la collection, constituée par le biais de l'échange international, est conservé dans les magasins. Les publications les plus récentes sont proposées en libre accès aux deux niveaux de la bibliothèque (dans la mezzanine de la salle D située dans la bibliothèque d'étude du Haut-de-jardin et dans la salle O de la bibliothèque de recherche du Rez-de-jardin). Les monographies, les annuaires (« MON /PER ») et les périodiques qui la constituent font l'objet d'acquisitions, même s'il s'agit souvent de titres reçus également en vertu de l'accord d'échange international. La lenteur des circuits de l'échange a en effet conduit à procéder à des acquisitions pour le libre accès, afin de respecter des impératifs de fraîcheur de l'information, notamment s'agissant des publications statistiques. Certains de ces titres peuvent être destinés, à terme, à compléter la collection des magasins.

Le choix d'un regroupement de l'ensemble des publications officielles françaises, intergouvernementales et étrangères en un fonds spécifique dans des espaces distincts aux deux niveaux de la bibliothèque visait à répondre à différents objectifs, notamment la mise en commun de sources utiles aux différentes disciplines du département Droit-Economie-Politique, et la possibilité offerte aux lecteurs des autres départements d'identifier et de consulter une collection qui aurait été moins aisément exploitable si elle avait été dispersée entre les différentes disciplines selon une logique thématique. Il s'agissait aussi de mettre en valeur la richesse, souvent méconnue, des collections de publications officielles conservées dans les magasins. La partie de la collection en libre accès constitue en effet une *vitrine* de la collection des magasins.

La mise en espace de la collection de publications officielles, dans les deux niveaux, s'est inscrite dans le travail global d'adaptation de la classification

décimale de Dewey mis en œuvre à la Bibliothèque nationale de France⁷. La bibliothèque étant organisée par niveaux (étude et recherche), départements thématiques et disciplines, il s'est avéré nécessaire d'adapter la classification de Dewey, de caractère encyclopédique, à la description d'une discipline donnée et des sujets afférents retenus dans le cadre de la politique d'acquisition. Des plans de classement ont été élaborés, par discipline, et ont abouti à la constitution de listes de cotes validées. Cela s'est traduit, dans le cas des publications officielles, par des constructions détournant des séries de la Dewey non employées en libre accès⁸. La construction d'une cote relative aux publications officielles a donc emprunté le radical 06- (correspondant aux « organisations » dans la classification de Dewey) auquel s'ajoute un indice similaire à l'indice pays de la Dewey.

A l'intérieur du plan de classement des publications officielles se déroule la liste des cotes validées. A la différence de ce que proposent les plans de classement des autres disciplines, ces cotes ne représentent pas des thèmes, mais les institutions et organismes d'Etat produisant des publications officielles, puisque la constitution de ce fonds spécifique vise à faire connaître la production documentaire d'une organisation intergouvernementale ou d'un Etat. De même, si les périodiques des autres disciplines, séparés physiquement du reste des collections en libre accès, font l'objet d'un classement alphabétique par titres, les publications officielles périodiques, très nombreuses, sont en revanche intégrées au plan de classement. Par ailleurs, une cote « généralités » est prévue pour les manuels et bibliographies qui sont autant d'outils destinés à faciliter l'exploitation de ces documents. S'agissant des Etats-Unis (cotes 068.73 à 068.735 5⁹), la liste des cotes validées se décline en 10 subdivisions correspondant aux types de documents devant figurer dans une collection de niveau recherche : bibliographies et manuels (068.73), lois, traités, budget, Assemblées (Congrès), Institutions judiciaires, Présidence, Ministères et établissements sous tutelle, organismes indépendants et régis par l'Etat, organisme statistique officiel (Bureau of the Census), collectivités

⁷Cf BEGUET, Bruno et HADJOPOULOU, Catherine. « Les collections en libre accès de la Bibliothèque nationale de France, organisation par départements et usage de la Dewey », *BBF* n°4, 1996

⁸Ibid

⁹Les cotes 068.71 à 068.9 correspondent à la subdivision « publications officielles des pays d'Amérique et d'Océanie »

territoriales. Cette liste structure la collection en libre accès aux deux niveaux de la bibliothèque, ouverts à des publics différents.

3. Les publics

Les deux niveaux de la Bibliothèque Nationale de France, souvent identifiés à leur localisation au sein du bâtiment (« Haut-de-jardin » et « Rez-de-jardin ») sont destinés à deux types de publics et correspondent à des modalités d'accès différenciées. Le niveau « étude » est accessible à tout lecteur âgé de plus de 16 ans. Il propose une offre documentaire du niveau d'un second cycle universitaire. Le niveau « recherche » est ouvert sur accréditation aux chercheurs à partir du troisième cycle mais également à tout lecteur dont les recherches, effectuées ou non dans un cadre universitaire, nécessitent de recourir aux collections patrimoniales conservées dans les magasins. Des enquêtes générales ont été menées par l'établissement afin de mieux circonscrire ces publics¹⁰. Le Haut-de-jardin, accessible à un large public, est en réalité majoritairement fréquenté par les étudiants (on dénombre 36 % d'étudiants de premier cycle et 34 % d'étudiants de second cycle), dont 28 % appartiennent à la filière droit, économie, AES. Par ailleurs, la part des « séjourneurs » venus travailler à partir de leurs propres documents a augmenté par rapport aux « utilisateurs » qui consultent les documents de la bibliothèque. En Rez-de-jardin, on recensait en 2002 84 % d'étudiants de second et troisième cycle, d'enseignants et d'enseignants-chercheurs. L'histoire et les lettres sont les disciplines les plus représentées chez ces derniers. Sur un plan général, l'enquête a révélé une diminution de la consultation des collections du Haut-de-jardin et une attente des lecteurs concernant l'information relative aux ressources électroniques.

L'enquête conclut également à la nécessité de conquérir de nouveaux publics. Par ailleurs, la mise en œuvre du plan U3M pourrait modifier, à l'avenir, la part, actuellement prépondérante, des étudiants au sein du public du Haut-de-jardin.

¹⁰ *Les publics du site Tolbiac-François Mitterrand : synthèse des résultats de l'enquête du 2 au 13 avril 2002*, diffusion interne

Ces données générales sur les publics de la BnF n'ont malheureusement pu être affinées en ce qui concerne le public potentiel des publications officielles, encore moins s'agissant du fonds de publications officielles des Etats-Unis. Néanmoins, du fait de la nature des publications officielles (des documents sources), et en raison du caractère patrimonial de la collection étudiée, on peut d'ores et déjà affirmer que son public potentiel est majoritairement constitué de chercheurs en sciences politiques, économiques, juridiques, humaines et sociales (histoire, sociologie, géographie...), même si un certain nombre de documents, ayant trait notamment à l'actualité économique ou internationale, sont également susceptibles d'intéresser un public plus large. Il reste à voir de quelles autres ressources documentaires le public peut disposer en matière de publications officielles américaines.

4. L'offre documentaire concernant les publications officielles des Etats-Unis

4.1. Le centre de ressources de l'ambassade des Etats-Unis

L'ambassade des Etats-Unis dispose d'un centre de ressources (Information Resource Center-IRC¹¹) qui propose une documentation relative aux Etats-Unis sous forme exclusivement électronique. Un certain nombre de publications officielles récentes sont ainsi consultables en texte intégral sur le site Internet de l'ambassade des Etats-Unis en France. La base de données *InfoUSA*, produite et maintenue par le Département d'Etat, et qui propose en ligne un grand nombre de ressources documentaires concernant la politique, la société, l'économie, la culture américaines, est également accessible sur ce site. Cela témoigne de l'évolution générale de l'offre documentaire en matière de publications officielles américaines, marquée par le développement très important des ressources électroniques.

¹¹<http://www.amb-usa.fr/irc/home.htm>

4.2. La Bibliothèque administrative de la Ville de Paris

La Bibliothèque administrative de la Ville de Paris conserve un fonds de publications officielles américaines d'une exceptionnelle richesse, qui couvre une période allant de la première moitié du XIX^{ème} siècle à 1945. Il a été constitué dans le cadre du système des Echanges Internationaux créé par Alexandre Vattemare au XIX^{ème} siècle, évoqué plus haut. Il comprend des publications officielles de l'Etat fédéral mais aussi de nombreuses publications locales (émanant des Etats et des villes), qui témoignent des mutations économiques et sociales d'un monde marqué par l'industrialisation et l'urbanisation, et s'avèrent autant de sources fondamentales pour l'histoire urbaine¹². Les publications officielles locales constituent l'originalité de ce fonds par rapport à la collection conservée à la BnF, puisque dans le cas de celle-ci, les échanges se sont pratiqués à l'échelon supérieur. Le fonds de la Bibliothèque Administrative de la Ville de Paris, ouvert aux chercheurs et au public interne de l'administration parisienne, et qui a fait l'objet d'un inventaire exhaustif et d'une active politique de valorisation, est donc tout à fait complémentaire de celui de la BnF, pour le XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle¹³.

4.3. La bibliothèque de la Documentation française

La bibliothèque de la Documentation française, accessible à la fois à un public interne de rédacteurs et à tout citoyen, conserve, parmi ses importantes collections de publications officielles, un fonds concernant les Etats-Unis. Il s'agit essentiellement de rapports du Congrès (*Congressional reports*) et de documents budgétaires datant de la période 1968-1978. Une vingtaine de titres sont encore vivants et intégrés régulièrement dans la collection¹⁴.

Un partenariat pourra être envisagé avec ces établissements, dont les fonds s'avèrent complémentaires de ceux de la Bibliothèque nationale de France. Il reste

¹²Le fonds étranger de la bibliothèque comporte des publications officielles (y compris locales) émanant de différents autres pays, ce qui permet en outre des études comparatives. Voir TILLIETTE, Pierre-Alain. « Le fonds étranger » in *La bibliothèque administrative de la Ville de Paris*. Op. cit

¹³Voir la quatrième partie 1.4 et 2.8

¹⁴Renseignements donnés par Mme Martine Maillard, Bibliothèque de la Documentation française

qu'en matière de publications officielles des États-Unis, la Bibliothèque nationale de France conserve le fonds le plus riche, au regard de la couverture chronologique et de la diversité du contenu des documents, à l'échelle de l'hexagone. La valeur patrimoniale de ce fonds, et son enrichissement, poursuivi jusqu'à nos jours, lui confèrent un caractère prioritaire dans le cadre de la réflexion sur la politique documentaire concernant les publications officielles étrangères.

Une finalité : formaliser et maîtriser le développement de la collection des publications officielles des Etats-Unis

1. Formaliser les politiques documentaires : intérêt et principes généraux

La formalisation de la politique documentaire est fréquemment pratiquée par les bibliothèques anglo-saxonnes, et également par un certain nombre de bibliothèques francophones, en Suisse et au Canada. En France, cette démarche n'a pas connu le même essor, mais elle se développe néanmoins depuis une dizaine d'années¹⁵. Les impératifs de gestion budgétaire et la nécessité de rendre des comptes à l'autorité de tutelle constituent une des raisons qui expliquent l'extension de cette pratique dans les différents types de bibliothèques. Elle s'inscrit dans l'affirmation de la professionnalisation du métier de bibliothécaire et est un moyen de fonder sa légitimité, en rationalisant et en objectivant les choix en matière d'acquisitions. Du point de vue du fonctionnement interne, le document écrit qui constitue l'aboutissement de cette démarche garantit la bonne transmission de la mémoire du service, et pallie ainsi la mobilité des personnels.

L'enjeu de la politique documentaire est de définir un principe de cohérence de la collection. Il n'est plus possible désormais de concevoir la bibliothèque comme un simple lieu d'accumulation des documents : elle doit au contraire mettre en oeuvre une constitution raisonnée des collections¹⁶. Toutefois, ce principe semble entrer en contradiction avec le caractère de plus en plus pléthorique de la production

¹⁵ Les initiatives en la matière sont fédérées par le groupe *Poldoc*, qui présente sur son site Internet les documents de travail émanant de différentes bibliothèques.

¹⁶ TRAVIER, Valérie. *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche*. Villeurbanne : Enssib, 2001.

documentaire, et cette tension ne peut être résolue que par la détermination d'une politique d'acquisition¹⁷, qui assigne au développement des collections des objectifs précis, en fonction des missions de l'établissement. La politique de développement des collections est fondée sur plusieurs paramètres, notamment le contenu de la collection (mis en relation avec l'état du savoir et de la production documentaire dans le domaine concerné), les niveaux d'usages et l'identification du public, les moyens budgétaires et les compétences humaines, les choix collectifs¹⁸. Elle peut s'élaborer dans le cadre d'une conduite de projet. Il s'agit de définir des objectifs de développement de la collection, afin de confronter ensuite la collection existante à ces derniers et de vérifier la cohérence des pratiques d'acquisitions avec les principes généraux déterminés en vertu des missions de l'établissement. L'opération de formalisation, dont divers documents (Charte documentaire, Plan de Développement des Collections, Protocoles de sélection) constituent l'aboutissement, implique la mise en œuvre d'un suivi des collections au cours duquel acquisitions et évaluation sont étroitement liées, afin de garantir la cohérence des collections dans le cadre d'un projet de politique documentaire. Il importe d'adapter ces principes généraux à la spécificité de chaque collection. De ce fait, il convient de préciser l'intérêt de définir et de formaliser la politique de développement de la collection s'agissant plus particulièrement des publications officielles des Etats-Unis.

2. Objectifs spécifiques du projet concernant la collection de publications officielles des Etats-Unis

La réflexion sur la définition et la formalisation d'une politique de développement de la collection des publications officielles des Etats-Unis s'inscrit dans le cadre général de la politique documentaire mise en œuvre à la Bibliothèque nationale de France. Les orientations de celle-ci sont fixées par une Charte documentaire, actuellement en cours de refonte¹⁹. Ce document souligne l'importance des documents sources, dont font partie les publications officielles, au regard de la

¹⁷ Ibid

¹⁸ Ibid et CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1994.

¹⁹ Charte documentaire de l'Etablissement Public de la Bibliothèque de France, 1993.

vocation patrimoniale de la BnF, et comporte certaines indications les concernant. S'agissant plus particulièrement des publications officielles étrangères, un document spécifique, la Charte des publications officielles étrangères²⁰, définit les objectifs généraux de développement de ces collections et précise un certain nombre de recommandations en la matière, au regard de l'existence de collections patrimoniales et des liens particuliers existant entre les pays concernés et la France. Ce document concerne uniquement les collections destinées à être conservées dans les magasins. La définition d'une politique de développement de la collection de publications officielles des Etats-Unis s'appuiera donc sur les documents existants, en leur apportant certains infléchissements, au regard des objectifs qui seront déterminés dans ce cadre.

Il convient de préciser dès lors la mission particulière à laquelle doit répondre le développement des collections de publications officielles étrangères, et en particulier américaines. Sur un plan général, et dans le contexte de l'exigence accrue de transparence des sociétés démocratiques, la production de publications officielles est perçue comme le miroir du degré de démocratisation d'un Etat. Les bibliothécaires américains spécialisés dans « l'information gouvernementale » insistent souvent sur l'enjeu démocratique de leur mission, qui vise à informer les citoyens²¹. Cet enjeu démocratique fait également partie des fondements de la philosophie des échanges internationaux de publications officielles entre les pays, initiée par Alexandre Vattemare au XIX^{ème} siècle, et réaffirmée, un siècle plus tard, par l'UNESCO : il s'agit d'encourager une meilleure connaissance mutuelle entre les peuples du monde. Le développement de la production de publications officielles est donc intrinsèquement lié au processus de démocratisation et constitue une réponse à l'exigence accrue d'information de la part des citoyens, dans le cadre d'un accès plus égalitaire à l'éducation. En même temps, il témoigne de l'intervention accrue de l'Etat dans les sociétés occidentales, des bouleversements et des recompositions de frontières entre la sphère publique et la

²⁰ BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, Département des sciences économiques, politiques et juridiques, publications officielles étrangères. *Charte documentaire des publications officielles étrangères*, 1995

²¹ Les tentatives de restriction au principe de libre diffusion de l'information gouvernementale, après les attentats du 11 septembre 2001, ont donné lieu à des réactions de la part des bibliothécaires américains. Certaines d'entre elles ont été diffusées sur le site de l'IFLA. Voir par exemple WEAVER, Barbara F. « Library involvement in state government information policy development in the United States », *68th IFLA Council and general Conference. August 18-24, 2002*

sphère privée²². Les publications officielles, reflets des représentations du pouvoir, visent à légitimer l'action de ce dernier, contribuent de ce fait à organiser la réalité sociale et peuvent influencer sur la construction des imaginaires sociaux. Pour toutes ces raisons, elles constituent des sources de la recherche en sciences politiques, juridiques, économiques, sociales et en histoire, et sont également des matériaux de la recherche portant sur les politiques publiques. Les fonds de publications officielles étrangères sont aussi, dans ce contexte, des sources pour la recherche concernant les relations internationales.

Toutefois, il importe désormais de mettre en œuvre, dans les bibliothèques, un développement maîtrisé et raisonné des collections, et d'abandonner toute pratique d'accumulation : à l'encyclopédisme exhaustif, auquel il est désormais impossible de prétendre, doit se substituer un « encyclopédisme sélectif ou compréhensif, celui qui n'accumule pas les connaissances, mais les organise dans un ensemble de relations cohérentes »²³, en faisant également place à l'interdisciplinarité.

S'agissant des publications officielles étrangères, notamment américaines, ce principe de cohérence peut entrer en contradiction avec le flux des échanges internationaux, qui obéit davantage à une logique d'accumulation. Dans ce contexte, il est donc apparu nécessaire de mener une réflexion devant aboutir à la définition d'une politique documentaire pour les publications officielles étrangères. Cette réflexion porte sur les différents modes de constitution et d'enrichissement des collections, les échanges internationaux mais aussi les acquisitions. La diminution des moyens budgétaires et en personnel, alors que le traitement de ces documents s'avère lourd, sont également pris en compte dans ce projet global.

La réflexion générale sur la politique documentaire concernant les publications officielles étrangères vise à définir des priorités entre les différents pays producteurs de publications officielles. Ces priorités sont établies en fonction de la relation des pays considérés avec la francophonie, en fonction de leur appartenance au continent européen et/ou à l'Union européenne, et/ou à l'OCDE, et au regard de

²²ROZKUSZKA, David W. « Government publications » in OSBURN, Charles et ATKINSON, Ross. *Collection management : a new treatise*. Jai Press, 1991

²³CALENGE, Bertrand. « A la recherche de l'interdisciplinarité », *BBF*, t 47, n°4, 2002

l'existence de liens historiques avec la France. La présence de collections de valeur patrimoniale constitue également un élément de la réflexion. Ces deux derniers critères expliquent que la collection de publications officielles des Etats-Unis soit considérée comme une priorité du service.

En ce qui concerne cette collection, outre les objectifs généraux exposés précédemment, la définition d'une politique documentaire doit répondre à des objectifs plus spécifiques : il s'agit notamment d'améliorer l'adaptation du fonds aux besoins du public potentiel, tout en favorisant la valorisation de la collection, et il importe de maîtriser la diversification des supports, liée au développement exponentiel des ressources électroniques. L'enjeu est de taille pour les bibliothécaires chargés du domaine de l'information gouvernementale, comme le souligne David Rozkuszka : « les responsables de bibliothèques et de collections doivent être impliqués dans le développement d'un cadre de procédures qui aborde la philosophie de l'information délivrée par le gouvernement dans un contexte électronique. S'ils manquent à leur engagement, le coût envers l'information du public et envers la recherche sera élevé »²⁴.

3. Les difficultés et les limites du projet

En premier lieu, il convient de souligner que *l'ancienneté du fonds* est susceptible de restreindre la *marge de manœuvre* en matière de définition et de mise en œuvre d'une politique de développement de la collection.

Par ailleurs, la *spécificité même des publications officielles*, en tant que *documents sources*, pourra induire, comme on le verra, certaines difficultés méthodologiques. En effet, cette spécificité implique des modalités de traitement et de classification particulières²⁵. La classification adoptée, par organisme-auteur et non par thèmes²⁶, diffère des principes appliqués d'ordinaire, en la matière, aux collections de bibliothèques, et se rapprocherait davantage des principes de classement des fonds d'archives, qui visent à mettre en évidence l'activité d'une administration à travers

²⁴ROZKUSZKA, David W. « Government publications », op. cit. p 211

²⁵HERNON, Peter, PURCELL, Gary. *Developping collections of US government publications*. Jai Press, 1982

sa production documentaire. Cela peut engendrer un certain manque de visibilité et des recherches plus ardues pour les lecteurs, habitués à un questionnement thématique, d'autant que la classification par collectivité-auteur rend l'interrogation du catalogue informatisé plus malaisée. Ces difficultés concernent d'ailleurs aussi le travail interne de recensement des titres, lors de l'analyse de la collection.

D'autre part, les modalités de collecte, de traitement et de suivi doivent s'adapter aux conditions de production de ces documents. Une tension, qu'il faudra résoudre, pourra se faire jour entre la logique d'accumulation induite par les modes d'entrées, notamment par le biais des échanges internationaux, et les principes de cohérence de la collection, au fondement de toute politique documentaire. Par ailleurs, il faudra tenir compte de la *complexité de gestion* inhérente aux collections de publications officielles, tout particulièrement concernant le fonds des publications officielles des Etats-Unis. En effet, le fonds patrimonial est dispersé entre les magasins du Département Droit-Economie-Politique et ceux d'autres départements thématiques, notamment le Département Histoire-Philosophie-Sciences de l'Homme. En outre, les différents modes d'entrée des documents (par acquisition ou par la voie de l'échange international) induisent une complexité des circuits d'acheminement et de traitement. Ainsi, en ce qui concerne les documents entrés par acquisitions, le traitement des monographies et des publications annuelles (« MON/PER ») est géré directement par le Service des Publications officielles, alors que les périodiques infra-annuels relèvent, pour le bulletinage et la gestion budgétaire des abonnements, du département de la Gestion Centralisée des Acquisitions. De même, s'agissant des entrées par échange, les documents transitent par le Service des Echanges Internationaux et le bulletinage des périodiques infra-annuels est assuré ensuite par la Gestion Centralisée des Acquisitions, le suivi des autres supports intellectuels incombant au Service des Publications officielles. Aux retards d'acheminement, inhérents au flux des échanges internationaux, peuvent donc s'ajouter des retards de traitement liés à la complexité de ces circuits, d'autant que le temps de traitement des documents peut

²⁶C'est le cas à la BnF mais aussi aux Etats-Unis : les publications officielles américaines font l'objet d'une classification spécifique, alphanumérique, par collectivité-auteurs (classification du Superintendent of Documents)

s'avérer relativement lourd. La complexité de gestion de la collection peut constituer une difficulté dans le cadre de la définition de la politique documentaire, dans la mesure où celle-ci implique une bonne connaissance préalable de la collection existante.

Enfin, s'agissant des publications officielles des Etats-Unis, *les mutations de la production éditoriale et le développement rapide et exponentiel de l'offre en ligne* constituent une difficulté et un enjeu majeurs pour le développement et l'avenir de la collection. Concernant les modes de production éditoriale, aux documents publiés par le Government Printing Office (GPO), éditeur officiel et responsable du dépôt légal des publications officielles américaines, viennent s'ajouter les publications officielles prises en charge par des éditeurs privés (comme le Congressional Information Service (CIS) pour les publications du Congrès) ou celles qui sont directement diffusées par certaines agences gouvernementales, le plus souvent sur Internet. L'évolution vers un programme de dépôt fédéral électronique des publications officielles aux Etats-Unis, résultant d'une volonté politique, et dont les orientations et les procédures ont été précisées en 2000 par le Superintendent of Documents (Government Printing Office) aux bibliothèques depositaires américaines, s'avère particulièrement cruciale pour le devenir du fonds²⁷.

Il faudra prendre en compte tous ces éléments, dans la mesure où la définition et la formalisation de la politique documentaire impliquent de mettre en place un suivi des collections, visant, à travers l'articulation entre les acquisitions (ou d'autres modes de collecte) et l'évaluation, à une intégration maîtrisée des titres nouvellement entrés dans des ensembles documentaires cohérents²⁸. Dans cette

²⁷ GPO Letter to Depository Library Directors (<http://www.arl.org/info/letters/gpo-82500.html>) et POWELL, Margaret S. "Le Federal Depository Library Program et l'information gouvernementale des Etats-Unis dans un environnement électronique : transition vers le nouveau millénaire", 65th IFLA council and general conference, Bangkok, Thailand, august 20-august 28, 1999. <http://www.ifla.org>

²⁸ TRAVIER, Valérie. *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche*. Op. cit

perspective, il convient, dans un premier temps, de procéder à l'analyse de la collection existante.

Analyse de la collection

L'analyse de la collection doit permettre d'établir un premier état des lieux nécessaire à la réflexion en vue de l'élaboration d'une politique documentaire. Elle a été menée selon la méthode préconisée par Bertrand Calenge²⁹. Une segmentation de la collection a été opérée³⁰ afin d'examiner séparément la collection en libre accès et la collection conservée dans les magasins. L'analyse de la collection visait à vérifier la cohérence de son contenu avec l'ensemble des collections du département Droit-Economie-Politique, ainsi qu'à mettre en évidence certains pôles d'excellence et inversement, d'éventuelles lacunes. Il s'agissait également d'examiner la couverture chronologique de l'ensemble tout en prenant en compte la diversité des supports intellectuels et matériels.

1. Analyse quantitative

1.1. Difficultés méthodologiques rencontrées

1.1.1 Approche de la taille globale du fonds

S'agissant du décompte global du nombre de titres, l'utilisation du catalogue informatisé BN-Opale plus s'est avéré assez malaisée en raison des difficultés du repérage des publications officielles dans le catalogue, et du fait du très grand nombre de documents concernés. Une recherche a été effectuée à partir du champ collectivité auteur (en saisissant le mot clé Etats-Unis). La recherche a été successivement menée pour deux types de documents, les monographies et les périodiques. A partir des noms de collectivités-auteurs obtenus, correspondant aux différentes institutions des Etats-Unis (Congrès, Banque centrale, ministères, Cour Suprême...), le relevé du nombre de notices liées à ces noms peut permettre d'obtenir un nombre approximatif de titres, dans la mesure où une notice

²⁹CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris, Editions du Cercle de la librairie, 1999 et du même auteur *Les politiques d'acquisition*. Paris, Editions du Cercle de la librairie, 1995

³⁰CALENGE, Bertrand. «Une segmentation opératoire de la collection» (<http://www.enssib.fr/autres-sites/ressource/prod/segmentation.htm>)

correspond normalement à un titre. Toutefois, certaines notices ont pu être comptabilisées plusieurs fois en raison des renvois inhérents aux normes de construction des collectivités-auteurs : le nombre de notices s'affiche à l'écran pour les deux formes, la forme retenue et la forme non retenue, et il n'a pas toujours été possible d'effectuer les rectifications lors du comptage, en raison du nombre très important de titres. En outre, plusieurs notices peuvent concerner un même titre, dans la mesure où le catalogue BN-Opale-plus est constitué de différentes strates. Enfin, quelques titres reçus par le canal des échanges internationaux ont pu échapper au recensement car ces titres ne figurent pas tous dans le catalogue.

Sous réserve de cette importante marge d'erreur, **le décompte approximatif de l'ensemble des titres de la collection** (imprimés et microformes confondus³¹) a été grossièrement évalué à **environ 10 000 titres de monographies et 6000 titres de périodiques (vivants et morts confondus)**. Les publications annuelles, très nombreuses, sont achetées sur le budget des monographies mais traitées comme des périodiques³² et normalement comptabilisées avec ces derniers, sauf peut-être pour la partie la plus ancienne de la collection. 0,3 % du total des titres constituant la collection sont proposés en libre-accès.

1.1.2 Problèmes posés par l'analyse quantitative de la collection des magasins

L'absence d'outils statistiques fiables a constitué un obstacle à l'analyse de la partie de la collection conservée dans les magasins, qu'il s'agisse du décompte général des titres, pour les raisons que l'on vient d'évoquer, ou de la détermination de la couverture chronologique du fonds, notamment en ce qui concerne les périodiques, qui représentent une part très importante de la collection. En effet, le bulletinage de ces derniers est assuré par trois services différents (le service des Publications officielles pour les documents microformés, le service des Echanges internationaux pour les imprimés et le service de la Gestion Centralisée des Acquisitions pour les titres infra-annuels imprimés). Il résulte de cette répartition du travail une fragmentation des outils de suivi des périodiques, et il n'est pas

³¹Le cas spécifique des cédéroms, qui ne sont pas intégrés dans la collection pour l'instant, sera évoqué plus loin

toujours possible de les tenir complètement à jour faute de temps et en raison de la masse de documents arrivant par échange. Seules des vérifications ponctuelles ont donc pu être effectuées pour certains thèmes.

1.1.3 Difficulté d'évaluer le niveau des documents

Une autre difficulté a résidé dans l'application de la grille du Conspectus aux documents, afin de déterminer leur niveau, étape nécessaire à l'établissement du niveau actuel de la collection et à la confrontation de ce dernier avec les objectifs à atteindre³³. Le caractère de sources des publications officielles rend fort malaisée toute tentative d'évaluation individuelle des documents : chaque titre est susceptible d'intéresser le niveau recherche et il paraît assez peu pertinent, de ce fait, de tenter de déterminer le niveau d'un rapport du Department of State sur les droits de l'homme dans les différents pays du monde, le niveau du *World factbook* de la CIA ou encore celui d'une publication statistique du Department of commerce. C'est plutôt la présence ou l'absence de grands titres synthétiques ou plus spécialisés, émanant de plusieurs grandes institutions du pays considéré (textes législatifs et documents parlementaires, statistiques, rapports des différents ministères...), assurant une couverture thématique et chronologique suffisamment large, qui peut permettre d'évaluer le niveau de la collection et de le confronter à l'objectif fixé. Ainsi, une collection de niveau étude pourra comprendre essentiellement de grands titres synthétiques (rapports de portée générale) alors que la proportion de documents plus spécialisés sera beaucoup plus élevée dans une collection de niveau recherche. Si le niveau des documents ne peut être évalué individuellement, en revanche, le niveau global de la collection, en matière d'évaluation (selon les critères précédemment cités) et en matière d'objectifs, peut être déterminé à partir de l'échelle du Conspectus.

³³Elles sont identifiées par le sigle MON/PER.
La détermination des niveaux, inspirée de la méthode Conspectus, initialement mise en œuvre par le Research Library Group (RLG), repose sur une segmentation de la collection et sur des indicateurs permettant de définir, pour chaque segment de la collection, le niveau de la collection en cours, le niveau de développement de la collection et l'objectif de développement de la collection. Les niveaux, évalués à partir d'indicateurs de profondeur des collections, sont répartis sur une échelle de valeurs alphanumériques allant de 0 (hors collection) à 5 (exhaustivité), les niveaux 3 et 4 correspondant respectivement aux niveaux «étude ou contribution à l'enseignement» (terminales, premier et deuxième cycle) et «recherche» (DEA, doctorat). Cf GIAPPICONI, Thierry. *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2001

La Charte documentaire des publications officielles étrangères, élaborée en vue du développement des collections conservées dans les magasins, définit pour les fonds de publications officielles des différents pays des objectifs de niveaux adaptés de l'échelle du Conspectus (de 0 à 4)³⁴. Pour une collection de recherche, le niveau est déterminé en fonction de *la présence des documents suivants* (et non d'un niveau individuel) : les bibliographies de publications officielles, les journaux officiels, les collections parlementaires complètes, les recueils de textes (traités, lois, jurisprudence), une large sélection de publications et rapports administratifs des ministères et des principaux organismes officiels, une large sélection de publications statistiques. Ce sont donc ces critères que l'on a tenté de prendre en compte afin d'évaluer le niveau de la collection.

1.1.4 Absence de données concernant l'usage du fonds

Les statistiques de communications mensuelles (pour le Rez-de-jardin) du Département Droit-Economie-Politique sont effectuées par grandes disciplines (droit, publications officielles...) et ne peuvent être affinées. Il n'a donc pas été possible de disposer de statistiques de consultation concernant les publications officielles des Etats-Unis. Une remarque similaire peut être faite à propos de l'analyse statistique du sondage effectué en décembre 2000 sur les consultations des collections du Haut-de-jardin³⁵. Des chiffres ne sont disponibles que pour l'ensemble de la collection de publications officielles. La part de chaque discipline dans l'ensemble des consultations de monographies a été mise en relation avec la place occupée dans l'ensemble des collections du Haut-de-jardin, à partir de l'indicateur calculant la part occupée dans l'ensemble des consultations par rapport à celle occupée dans l'ensemble des collections. Les publications officielles obtiennent un ratio situé entre 1 et 1,5, ce qui signifie que leur place occupée dans la consultation est égale ou légèrement supérieure à celle occupée dans l'ensemble des collections. Toutefois, ce sont vraisemblablement les publications françaises et

³⁴BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, Département des sciences économiques, politiques et juridiques, publications officielles étrangères. *Charte documentaire des publications officielles étrangères*, 1995

³⁵BEGUET, Bruno. *Les collections imprimées en Haut-de-jardin : analyse statistique du sondage de décembre 2000*. Bibliothèque nationale de France, direction des collections, mission de coordination. Document interne. Version du 31 mai 2001

européennes qui occupent une part prépondérante dans l'ensemble des consultations de publications officielles. En effet, bien que ces constats ne puissent être vérifiés par une analyse quantitative, les observations effectuées par bon nombre de personnes lors des différentes plages de service public révèlent que les publications officielles françaises et européennes sont beaucoup plus fréquemment consultées que les publications officielles étrangères. Parmi ces dernières, qui semblent faire l'objet d'une faible demande de la part des lecteurs, certains pays d'Europe occidentale d'une part, les Etats-Unis d'autre part concentreraient la majorité des demandes de consultation.

1.2. Analyse de la collection en libre accès

L'analyse de la collection s'est appuyée dans un premier temps sur une segmentation effectuée à partir des cotes validées, afin de repérer les principales institutions productrices de publications officielles, mais il a paru nécessaire d'adopter ensuite une logique thématique, dont la segmentation par cotes ne peut rendre compte, puisque celles-ci correspondent à des organismes. Or, il semblait important d'évaluer la couverture thématique de la collection en libre accès, afin de vérifier la cohérence des thèmes avec les contenus de l'ensemble des collections du département Droit-Economie-Sciences politiques, disciplines dont les publications officielles sont autant de sources. En outre, l'étude de cette répartition thématique permet de mettre en évidence les pôles d'excellence et les lacunes de la collection. Elle conduit également à prendre en compte la stratégie de recherche des lecteurs, le plus souvent fondée sur une approche thématique. La liste des thèmes retenus pour l'analyse de la collection a été élaborée à partir des subdivisions thématiques qui structurent la présentation synthétique de la collection de publications officielles des Etats Unis proposée en annexe de la Charte documentaire des publications officielles étrangères³⁶.

La répartition thématique, parfois subjective, peut, dans certains cas, faire également entrevoir la possibilité de réfléchir à une adaptation de la cotation afin de prendre davantage encore en compte les besoins des lecteurs : une entorse à la

³⁶Charte documentaire des publications officielles étrangères, op. cit

règle de classification par organismes pourrait peut-être s'avérer utile, dans la mesure où, par exemple, le guide à portée générale que constitue le *US government manual* aurait davantage sa place, du point de vue des besoins des lecteurs, parmi les manuels, où il serait immédiatement identifiable, plutôt que sous la cote « organismes indépendants régis par l'Etat », reléguée en fin de classement.

1.2.1 Les monographies

Le décompte de la collection présente en libre accès a été effectué à partir du catalogue informatisé. Les outils interne de gestion des collections en libre accès, et notamment les tableaux de suivi des périodiques en cours d'abonnement et des publications annuelles (MON/PER) ont été également utilisés. Des vérifications sur place, notamment en vue de l'analyse par thèmes ont été effectuées de manière complémentaire. C'est le nombre de titres, et non le nombre d'exemplaires, qui a été recensé, même si, pour chaque niveau, ces deux chiffres coïncident le plus souvent. Le nombre de monographies aux deux niveaux de la bibliothèque est quasiment identique : **43 titres** ont été recensés en Haut de jardin, **44** en Rez-de-jardin. **8 d'entre eux sont présents aux deux niveaux** de la bibliothèque : il s'agit dans la plupart des cas de manuels et de bibliographies. L'existence de doublons entre les deux niveaux n'est réservée qu'aux références jugées indispensables. La Charte documentaire de la BnF³⁷ stipule que dans les autres cas, et notamment en ce qui concerne une partie de la production étrangère, et en particulier *certaines séries officielles*, dont « l'achat représente un investissement qui n'a pas à être dupliqué », une complémentarité doit être recherchée et les documents doivent être localisés au niveau qui en a la consultation la plus régulière. Toutefois, les frontières s'avèrent parfois floues entre bibliothèque d'étude et bibliothèque de recherche³⁸, le niveau supérieur de la bibliothèque d'étude (maîtrise) pouvant être considéré également comme une première initiation à la recherche. La séparation physique entre les deux niveaux rend donc la réflexion plus complexe.

³⁷Charte documentaire de l'EPBF, 1993. Actuellement en cours de refonte

³⁸TRAVIER, Valérie. *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2001

L'analyse de la collection est présentée sous forme comparative, afin de constituer une base de réflexion relative à la répartition des documents entre les deux niveaux.

1.2.1.1 Analyse par dates de publication

Dates d'édition	Haut-de-jardin		Rez-de-jardin	
	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%
Avant 1980	5	12 %	6	13,5 %
1980-1990	9	21 %	17	38,5 %
1991-1993	7	16 %	9	20,5 %
1994-1996	13	30 %	7	16 %
1997-1999	4	9,5 %	4	9 %
2000-2002	5	12 %	1	2 %

Compte-tenu des exigences d'actualisation d'une collection en libre accès, l'âge de la collection, aux deux niveaux de la bibliothèque, et en particulier en Rez-de-jardin, peut paraître relativement élevé. Toutefois, cette observation doit être nuancée s'agissant des publications officielles, de par leur caractère de sources : il s'agit également de proposer aux lecteurs une tranche chronologique suffisante permettant une mise en perspective des contenus.

L'analyse de la fraîcheur de la collection peut donner une image précise de la partie la plus récente de celle-ci. Le taux des ouvrages de moins de deux ans et de moins de cinq ans (en prenant l'année 2002 comme année de référence) a été calculé et comparé aux indicateurs existant en la matière³⁹. Le premier est de 12 % en Haut-de-jardin et de 2 % en Rez-de-jardin (pour un indicateur de 10 %), le second est de 19 % en Haut-de-jardin et de 7 % en Rez-de-jardin (pour un indicateur de 40 %). Ces chiffres sont éloignés des normes générales, même si la spécificité des publications officielles amène à utiliser ces références avec circonspection. Le vieillissement de la collection du Rez-de-jardin semble se confirmer.

1.2.1.2 Répartition par thèmes

La répartition par thèmes a été effectuée selon la méthode exposée précédemment.

³⁹CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition*. Op. cit

Thèmes	Haut-de-jardin		Rez-de-jardin	
	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%
Manuels, bibliographies	21	49 %	41	93 %
Lois, textes, traités, budget	-	-	-	-
Congrès	2	4,5 %	-	-
Politique générale : le Président	1	2,5 %	-	-
Politique intérieure	-	-	-	-
Politique extérieure, questions internationales ⁴⁰	5	11,5 %	-	-
Justice	-	-	-	-
Défense	-	-	-	-
Agriculture	-	-	-	-
Economie, finances	4	9,5 %	1	2,5 %
Commerce	-	-	-	-
Environnement	-	-	-	-
Energie	1	2,5 %	-	-
Télécommunications	3	7%	-	-
Education	-	-	-	-
Affaires sociales (travail, santé)	1	2,5 %	-	-
Statistiques générales	1	2,5 %	-	-
Information, nouvelles technologies de l'information et de la communication	2	4,5 %	1	2,5 %
Publications historiques, documents d'archives	1	2,5 %	1	2,5 %
Total	43	-	44	-

Quelques remarques préalables s'imposent quant à la faible représentation de certains thèmes : les publications officielles concernant plusieurs domaines (agriculture, commerce, statistiques générales, éducation, affaires sociales) paraissent sous forme de périodiques ou d'annuaires (MON/PER) qui ont été comptabilisés eux aussi avec les périodiques. Contrairement à ce que l'observation de ce tableau pourrait inciter à penser, ces thèmes sont donc bien représentés à l'échelle de l'ensemble de la collection.

Il apparaît que les manuels et bibliographies sont un pôle d'excellence de la collection du libre accès. Cela s'explique par la nécessité de proposer aux lecteurs les outils qui les aideront à appréhender la spécificité des publications officielles et à se familiariser avec leurs usages et leurs contenus.

⁴⁰y compris lutte contre le trafic de drogue, désarmement, affaires stratégiques, droit international

En Rez-de-jardin, la proportion des autres thèmes recensés est très faible alors qu'elle est plus élevée en Haut-de-jardin où les domaines de la politique extérieure, de l'économie, des télécommunications sont les mieux représentés.

Les différences en matière d'offre documentaire entre les deux niveaux peuvent être liées à la question de l'accès aux collections des magasins. Etant donné que les lecteurs du Haut-de-jardin n'ont pas accès à celles-ci, il a pu paraître important de leur proposer une offre documentaire plus diversifiée.

Age de quelques segments thématiques

-Manuels, bibliographies

Dates d'édition	Haut-de-jardin		Rez-de-jardin	
	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%
1976-1985	4	20 %	7	17,5 %
1986-1990	8	40 %	14	35 %
1991-1995	4	20 %	12	30 %
1996-1998	2	10 %	4	10 %
1999-2002	2	10 %	3	7,5 %
Total	20	-	40	-

-Politique extérieure

Dates d'édition	Haut-de-jardin		Rez-de-jardin	
	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%
1976-1985	-	-	-	-
1986-1990	1	20 %	-	-
1991-1995	4	80 %	-	-
1996-1998	-	-	-	-
1999-2002	-	-	-	-
Total	5	-	-	-

-Economie, finances

Dates d'édition	Haut-de-jardin		Rez-de-jardin	
	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%
1976-1985	-	-	-	-
1986-1990	-	-	-	-
1991-1995	1	20 %	-	-
1996-1998	3	60 %	1	100 %
1999-2002	1	20 %	-	-
Total	5	-	1	-

L'ensemble des bibliographies et manuels semble connaître un certain vieillissement, en particulier en Haut-de-jardin. Or, dans ce domaine, il paraît nécessaire d'offrir aux lecteurs des ouvrages actualisés, pouvant rendre compte des évolutions récentes en matière de production des publications officielles américaines, et proposant de nouvelles stratégies de recherche. Toutefois, une différence peut être établie entre les deux niveaux, dans la mesure où les lecteurs

fréquentant le niveau recherche sont susceptibles de recourir à des guides et manuels concernant des parties anciennes de la collection des magasins, qui peuvent avoir eux-mêmes été publiés il y a de nombreuses années. A l'inverse, les titres proposés au niveau Haut-de-jardin ne répondent pas aux mêmes exigences et pourraient donc être actualisés.

L'âge du segment thématique concernant la politique extérieure paraît relativement élevé. Cela peut sembler préoccupant dans la mesure où ce thème est directement lié à des questions d'actualité. Cependant, il fait essentiellement l'objet de publications périodiques, annuelles ou infra-annuelles.

L'actualisation du thème « économie-finances » est plus satisfaisante, même si elle reste insuffisante au regard des exigences de la recherche. En outre, le nombre de publications proposées en libre accès dans ce domaine peut paraître insuffisant. Toutefois, ce dernier est surtout traité à travers des publications périodiques.

1.2.2 Les périodiques

Au sein de la collection en libre accès, **35 titres de périodiques** ont été recensés **en Haut-de-jardin, 11 titres en Rez-de-jardin**. 3 titres sont présents aux deux niveaux de la bibliothèque. **Les publications annuelles ou annuaires** (traités en **MON/PER**) ont été comptabilisées avec les périodiques. Elles sont au nombre de **23 en Haut-de-jardin et de 5 en Rez-de-jardin**. Dans le cas des publications officielles, les périodiques en libre accès sont classés avec les monographies, en référence à la liste de cotes validées. Pour les raisons évoquées précédemment, il a paru cependant nécessaire de procéder à une analyse de la répartition thématique des périodiques, comme cela a été fait s'agissant des monographies. Afin d'examiner la fraîcheur de la collection et l'actualisation de certains thèmes, les dates des derniers numéros présents dans la salle ont été relevées. Concernant les périodiques, les trois dernières années sont normalement proposées en libre accès aux lecteurs. Des vérifications ont été opérées à partir des outils de gestion des publications en série élaborés par le service (tableaux des périodiques et des MON/PER). Elles ont été complétées par des recherches dans le catalogue en ligne des publications officielles américaines élaboré par le Government printing office (GPO-access) ainsi que dans le catalogue en ligne de la Library of Congress afin

de connaître le nombre de titres vivants, et de repérer d'éventuelles interruptions ou cessations de parution.

Périodiques et MON/PER en Haut-de-jardin

Thèmes	Titres	Date du dernier n° en salle	Collectivité-auteur	Observations
Bibliographies, manuels	- <i>Government information on the internet</i> - <i>Current treaties index</i>	2003 (vivant) 1997	- -	MON/PER
Congrès	- <i>Congressional quarterly weekly report</i> - <i>The congressional digest</i> - <i>Official congressional directory</i>	2003 (vivant) 2003 (vivant) -	Congress Congress Congress	MON/PER. Supprimé depuis 2002
Politique extérieure	- <i>Country report of human rights practices</i> - <i>International narcotics control strategy report</i> - <i>World factbook</i>	2001 (vivant) 2000 (vivant) 2002	Department of State Department of State CIA	MON/PER MON/PER MON/PER
Justice	- <i>Sourcebook of criminal justice statistics</i>	1999 (vivant)	Department of justice	MON/PER
Défense	- <i>Report of the secretary of Defense to the President and the Congress</i>	2000 (vivant)	Department of Defense	MON/PER
Agriculture	- <i>Agricultural research</i> - <i>Agricultural outlook</i> - <i>US agricultural trade update</i> - <i>Agricultural statistics</i> - <i>Foreign agricultural trade of the United States : fiscal year supplement</i>	2003 (vivant) 2002 (vivant) 2001 (vivant) 2001 (vivant) 2000	Department of Agriculture Department of Agriculture Id. Id. Id.	Abonnement supprimé pour 2004 Id. Id. MON/PER Abonnement supprimé pour 2004
Economie, finances	- <i>National income and products of the United States</i> - <i>Economic report of the President</i> - <i>Economic indicators</i>	1998 (vivant) 2002 2003	Bureau of economic analysis (Department of commerce) President Congress	MON/PER MON/PER MON/PER
Commerce	- <i>US global trade outlook</i> - <i>Country report on economic policy and trade practices</i> - <i>Business statistics of the United States</i>	1995 (mort) 1999 (vivant) 2001	International trade administration Department of State Department of Commerce	MON/PER MON/PER
Environnement	- <i>Environmental quality</i>	1996 (mort)	Council of environmental quality (President)	

Thèmes	Titres	Date du dernier n° en salle	Collectivité-auteur	Observations
Energie	- <i>Monthly energy review</i> - <i>World nuclear outlook</i> - <i>International petroleum monthly</i> - <i>Annual energy review</i> - <i>International petroleum statistics report</i> - <i>International energy annual</i>	2003 (vivant) mort 2000 (vivant) 2001 (vivant) 2001 (vivant) 2002 (vivant)	Department of energy Id. Id. Id. Id. Id.	Abonnement supprimé pour 2004 Id. MON/PER MON/PER
Affaires sociales -Santé -Travail	- <i>Health, United States</i> - <i>Handbook of US labor statistics</i> - <i>Employment outlook</i> - <i>Monthly labor review</i> - <i>Statistics of income</i>	2001 (vivant) 2001 (vivant) 1995 2002 2003	National center for health statistics Bureau of labor statistics Bureau of labor statistics Bureau of labor statistics Id.	MON/PER MON/PER Abonnement supprimé pour 2003
Education	- <i>Digest of education statistics</i> - <i>The condition of education</i>	1999 1999	National center for education statistics Id.	MON/PER MON/PER. Abonnement supprimé en 2002

Périodiques et MON/PER en Rez-de-jardin

Thèmes	Titres	Date du dernier n° en salle	Collectivité-auteur	Observations
Bibliographies, manuels	- <i>US government manual</i> - <i>Government information on the Internet</i> - <i>Bibliographic guide to government publications : USA</i> - <i>Bibliographic guide to government publications : foreign</i>	2001 (vivant) 2002 1996 1990	Office of federal Register	MON/PER MON/PER MON/PER MON/PER
Congrès	- <i>Congressional quarterly weekly report</i> - <i>Official congressional directory</i>	2002 (vivant) 2002 (vivant)	Congress Congress	Supprimé pour 2004
Economie, finances	- <i>Economic indicators</i> - <i>International economic trends</i> - <i>Survey of current business</i>	2002 (vivant) 2003 (vivant) 2002 (vivant, lacunes)	Congress Federal Reserve Bank Bureau of the Census	Supprimé du libre-accès en 2004
Statistiques générales	- <i>Statistical abstract</i>			MON/PER Non trouvé en rayon
Affaires sociales -Travail	- <i>Employment and earnings</i>	2003 (vivant, lacunes)		Supprimé pour 2004

L'analyse des périodiques fait apparaître les caractéristiques suivantes :

- la variété de thèmes est à nouveau plus marquée en Haut-de-jardin qu'en Rez-de-jardin (ce qui s'explique par le souci d'offrir aux lecteurs une représentation synthétique de l'ensemble de la production éditoriale)
- Les points forts de la collection de périodiques du Haut-de-jardin semblent être le corps législatif, la politique extérieure, l'économie et les finances, le commerce, l'énergie et l'agriculture. La cohérence avec les contenus des collections des autres disciplines du Département est respectée.
- Les points faibles résident dans la sous représentation du thème de l'environnement, de celui de la justice et dans l'absence de statistiques générales.

Concernant l'actualisation de ces différents thèmes, on peut déplorer des retards dans l'arrivée de certaines publications, annuelles ou infra-annuelles, les derniers numéros reçus datant parfois de 2001, 2000, voire 1999. En ce qui concerne le Rez-de-jardin, la couverture thématique est beaucoup plus limitée et circonscrite à quelques domaines (corps législatif, économie, statistiques générales) mais l'actualisation est plus satisfaisante.

1.3. Analyse de la collection conservée dans les magasins

La majeure partie de la collection des publications officielles des Etats-Unis est conservée dans les magasins. Le fonds, très riche, couvre une vaste période chronologique, depuis le XVIIIème siècle et l'établissement des premiers Etats jusqu'à nos jours. Les documents émanent de l'ensemble de l'administration américaine fédérale et de certains Etats. Ils portent sur les domaines législatif, exécutif et judiciaire. La collection a été principalement constituée grâce aux échanges internationaux. Actuellement, les documents arrivant par échange sont essentiellement des publications périodiques, annuelles ou infra-annuelles. Depuis les années 1980, une édition sur microfiches, pour la très grande majorité des titres, s'est substituée à l'édition sur papier. Des acquisitions complémentaires s'avèrent nécessaires, par exemple pour certaines publications du Congrès, ou encore pour le budget des Etats-Unis.

La Charte documentaire des publications officielles étrangères (1995) a constitué le cadre dans lequel s'est inscrite l'analyse. Ce document fixe pour la collection des publications officielles des Etats-Unis un objectif de développement au niveau 4 (recherche) en raison de sa valeur patrimoniale. Comme on l'a vu, le niveau de la collection est défini en fonction de la présence de certains types de documents⁴¹. Les résultats de l'analyse de la collection existante ont donc été confrontés à cet objectif.

L'analyse a été effectuée à partir des outils suivants : le catalogue informatisé BN-Opale plus, le fichier de bulletinage des microformes, mis à jour par le service des publications officielles, la liste des périodiques imprimés reçus par échange, établie par le Service des échanges internationaux, la liste générale des titres de publications officielles des Etats-Unis devant être reçues en vertu de l'accord d'échange international, commune au Service des Publications officielles et au Service des échanges internationaux, et élaborée à partir du catalogue du Government Printing Office destiné aux bibliothèques dépositaires de ces documents.

Le décompte du nombre de titres ne diffère guère de celui avancé pour déterminer la taille globale du fonds, puisque seuls 0,3 % du total des documents sont proposés en libre accès. On peut donc l'évaluer, certes avec une importante marge d'erreur, à environ **9920 titres de monographies** et **5960 titres de périodiques**.

1.3.1 Répartition thématique et couverture chronologique.

La Charte documentaire des publications officielles étrangères fixe, à partir de l'échelle du Conspectus, un objectif de développement de niveau 4 pour le fonds concernant les Etats-Unis. Elle met en évidence un certain nombre de pôles d'excellence de la collection, notamment les textes officiels de base, les collections parlementaires (quantitativement la partie la plus importante du fonds), les publications de politique générale et intérieure, la politique extérieure, les rapports divers sur l'économie et les finances, le commerce, la justice, la population, l'éducation, le travail, les ressources énergétiques et minières,

⁴¹Cf 1.1.3 Difficulté d'évaluer le niveau des documents

l'industrie, l'agriculture et la pêche⁴². Ces thèmes paraissent en conformité avec les contenus des disciplines du département, et la vaste couverture chronologique de l'ensemble du fonds offre des sources susceptibles d'intéresser les historiens. Toutefois, il importe de s'assurer que le fonds continue à s'enrichir. La Charte met ainsi en évidence des lacunes ou un ralentissement des échanges concernant des thèmes pouvant intéresser l'économie ou la recherche en sciences sociales (éducation, environnement).

Des vérifications concernant la couverture chronologique des différents thèmes n'ont pu être effectuées de manière systématique, faute de temps. A partir des indications fournies par la Charte documentaire, des sondages ponctuels ont été effectués afin d'examiner certains des points forts de la collection.

Thèmes	Collectivité-auteur	Couverture chronologique	Observations
Instruments de recherche, bibliographie			Voir analyse de la collection en libre-accès
Textes officiels		Du 18 ^e siècle à nos jours	Constitutions pour l'Etat fédéral (1787 à nos jours) et pour certains Etats notamment la Californie ; Lois, codes, décrets, règlements (depuis 1789) ; Traités (1778-1997), dont un recueil est consacré aux <u>Indiens</u> ; Budget (depuis 1936) : n'est plus reçu par échange (acquisitions nécessaires)
Collections parlementaires	Congrès	1774 à nos jours	Débats des Assemblées, compte rendus d'audience devant les comités du Congrès (<i>Committee hearings, Committee prints</i>), rapports et documents issus des deux chambres. Des acquisitions rétrospectives ont été effectuées auprès de l'éditeur CIS (notamment pour les titres <i>congressional hearings supplement</i> et <i>unpublished congressional committee hearings</i>).
Politique intérieure	Department of Interior	1789-années 90	American state papers (1789-1838) ; nombreuses publications parmi lesquelles les rapports annuels du Department of Interior, du Bureau of Indian Affairs : bon nombre de publications relatives au regard porté par l'administration américaine sur la <u>vie quotidienne des Indiens</u>
Politique extérieure	Department of State	1789-2002	Nombreux titres : synthèses sur la politique extérieure, synthèses sur les différents pays du monde (<i>Background notes</i> : pour chaque pays : histoire, situation politique, économique et sociale, relations bilatérales, conseils aux voyageurs). Rapports sur le développement mondial, les droits de l'Homme, le contrôle des armements, la lutte contre le trafic de drogue, le terrorisme. 3 titres seulement seraient actualisés (<i>Background notes 2002, Patterns of global terrorism 2001, international narcotics control strategy report 1996</i>)

⁴²cf Charte documentaire des publications officielles étrangères, op. cit

Thèmes	Collectivité-auteur	Couverture chronologique	Observations
Statistiques	Bureau of the Census (Department of commerce)	1790 à nos jours	- <u>Statistiques générales</u> : 1878-2001 - <u>Population</u> : recensements (1830-1990), périodicité décennale : le dernier recensement (2000) n'a pas été reçu ; divers rapports (composition de la population américaine, place des minorités,...) (jusqu'en 2001) - <u>Logement</u> (dernier titre reçu : 1998) - <u>Commerce</u> : les derniers titres reçus datent de 1996
Energie	Department of Energy	1921-2000	Rapports, documents de base sur les diverses sources (énergie nucléaire, pétrole, électricité, gaz). 4 titres semblent encore actualisés au moins en partie : <i>annual report to the Congress (1999)</i> , <i>annual energy review (2000)</i> , <i>electric power annual (1999)</i> , <i>international energy annual (1996)</i> .
Environnement	Environmental protection agency; Council of environmental quality	1880-1995	Données sur l'eau depuis le 19 ^{ème} siècle. Aucune publication depuis 1995
Justice	Department of justice	1789-1999	Nombreux titres : collection rétrospective des <i>Official opinions of the Attorney general of the US (1789-1974)</i> , rapport annuel de l'Attorney general, rapports et statistiques sur la peine de mort (jusqu'en 1992), la population carcérale (jusqu'en 1996), le crime aux Etats-Unis (jusqu'en 1994), la délinquance juvénile (jusqu'en 1999). Peu de titres actualisés.
Travail	Department of labor ; Equal employment opportunity commission	1880-2000	Nombreux rapports, bulletins, études sur différents thèmes : le chômage, l'emploi des minorités, des femmes, la productivité. Les titres les plus récents concernent des <u>données statistiques</u> (1999-2000) et un ensemble de rapports sur divers thèmes : profil des travailleurs pauvres, accidents du travail... (1964-1997)
Education	Department of Education	1870-1994	Diverses études mais les titres ne semblent plus actualisés depuis 1994

L'étude de la couverture chronologique de ces quelques thèmes révèle, dans l'ensemble, un défaut d'actualisation, tout particulièrement en ce qui concerne l'éducation, la justice, l'environnement. Or, ces thèmes font partie des points forts de la collection et sont susceptibles de répondre aux besoins des chercheurs. Des réclamations devront éventuellement être effectuées afin de réactiver l'échange international. La réflexion concernant l'articulation de la collection en libre accès et de la collection des magasins devra être systématique, les titres achetés pour le libre accès pouvant, à l'issue des opérations de désherbage, être plus massivement réorientés vers les magasins afin de combler les lacunes.

Toutefois, il importe de souligner qu'une quantité importante de microformes issues de l'échange n'ont pu encore être traitées, en raison d'un manque de personnel. Ce travail, qui porte sur un arriéré remontant parfois à 1995, a pu

débuter grâce au recrutement de personnels vacataires, mais il a été interrompu. Certaines statistiques ont donc pu être faussées de ce fait. On effleure ici la question des moyens qu'implique la mise en œuvre d'une politique documentaire. Par ailleurs, il convient également de souligner que certains titres provenant de l'échange international arrivent désormais sur cédéroms, et que ces derniers ne peuvent être traités⁴³.

2. Quelques éléments d'analyse qualitative

Les éléments d'analyse qualitative obtenus ont été fondés sur une approche comparative, inspirée des méthodes préconisées par Bertrand Calenge⁴⁴. Deux d'entre elles ont été retenues : la comparaison avec le fonds d'une autre bibliothèque ainsi que la comparaison avec un catalogue de référence. L'offre de la BnF en matière de publications officielles des Etats-Unis a donc été évaluée à partir des catalogues de la Library of Congress et du Government printing office (GPO), pour deux thèmes, l'un bien représenté dans la collection mais semblant connaître un certain vieillissement (les bibliographies et instruments de recherche), l'autre peu couvert et correspondant à une lacune de la collection (l'environnement). Faute de temps, cette modalité d'analyse de la collection n'a pu être appliquée systématiquement à l'ensemble du fonds.

2.1. Comparaison avec le fonds de la Library of Congress : l'exemple des manuels, bibliographies et instruments de recherche

La présence de manuels, bibliographies et instruments de recherche dans une collection de publications officielles de niveau recherche s'avère indispensable. Or, l'actualisation de ces documents a semblé assez peu satisfaisante. Le fonds de la BnF, dans ce domaine, a donc été comparé à celui de la Library of Congress. Une recherche dans le catalogue en ligne de cette bibliothèque a été effectuée à partir des mots clés « government publications United States », « government publications United States. Methodology » et « government publications United

⁴³Cette question sera abordée dans la partie consacrée aux ressources électroniques.

⁴⁴CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition*, op. cit.

States. Bibliography », ce qui a permis d'obtenir une liste de titres triée ensuite par date de publication (on n'a retenu que les ouvrages publiés entre 1985 et 2002). Ces résultats ont été comparés à l'offre documentaire proposée dans ce domaine par la BnF. La comparaison a été ensuite affinée et circonscrite à la tranche chronologique la plus récente (1999-2002).

Tranche chronologique	Nombre de documents possédés par la Library of Congress	Nombre de documents présents à la BnF (Rez-de-jardin)	%
1985-2002	24	33	100 %
1999-2002	5	1	20 %

L'offre documentaire globale de la BnF apparaît satisfaisante si on la compare à celle de la Library of Congress (elle la dépasserait même légèrement, sur le plan quantitatif. Cependant, pour la tranche chronologique la plus récente, la BnF ne possède que 20 % de l'offre proposée par la Library of Congress, dans un contexte apparemment marqué, toutefois, par une production éditoriale relativement faible.

2.2. Comparaison avec le fonds de la Library of Congress et avec le catalogue du Government Printing Office (GPO) : exemple du thème de l'environnement

Afin de comparer l'offre documentaire proposée par la BnF avec le fonds de la Library of Congress, la recherche dans le catalogue en ligne de cette bibliothèque a été effectuée par nom de collectivité-auteur. Cette modalité de recherche constitue en effet le moyen le plus sûr de retrouver les publications officielles. Deux noms d'organismes officiels américains traitant des questions environnementales ont été retenus : le Council of environmental quality (dépendant de l'Executive Office of the President) et l'Environmental Protection Agency. Pour la tranche chronologique 1996-2002, une quinzaine de titres émanant de ces deux organismes ont été comptabilisés, et un seul titre récent (2001) a été recensé. L'analyse comparative a également été menée à partir du catalogue en ligne des publications officielles des Etats-Unis (« GPO-access ») proposé par l'éditeur officiel du gouvernement américain, le Government Printing Office⁴⁵. La recherche a abouti à plusieurs réponses. Un seul titre datait de 2001. L'ensemble de ces résultats confirme donc les lacunes du fonds de la BnF pour la période 1996-1999, moins

⁴⁵Consultable à l'adresse <http://www.access.gpo.gov>

tangibles cependant pour la période la plus récente puisque l'offre éditoriale semble avoir connu un certain fléchissement. Sans doute celui-ci reflète-t-il le désengagement sur le plan international de l'administration américaine en la matière, et notamment de l'administration de George W. Bush.

Le catalogue en ligne « GPO Access » constitue un outil bibliographique à part entière et il propose en outre des liens vers les nombreuses publications des Etats-Unis existant sur Internet. La question des ressources électroniques s'avère donc cruciale dans le cadre d'une réflexion sur le développement de la collection.

3. Les ressources électroniques

La croissance exponentielle des publications officielles des Etats-Unis sur Internet, qui correspond à une volonté politique de la part du gouvernement américain, et s'est traduite par le projet de Dépôt Fédéral électronique confié au Government Printing Office⁴⁶, impose de prendre en compte l'offre documentaire électronique dans le cadre de l'analyse de la collection.

3.1. Les cédéroms

Depuis 1996, un certain nombre de publications officielles des Etats-Unis sont envoyées sur cédéroms par le canal de l'échange international. A partir de la liste de recensement fournie par le Service des Echanges Internationaux, **60 titres** ont été comptabilisés. **42 d'entre eux ne sont envoyés sur aucun autre support**, les autres constituant des doublons de titres arrivant sur support papier ou sous forme de microfiches. Parmi les titres envoyés uniquement sous forme de cédéroms, on dénombre quelques monographies qui ne sont par ailleurs pas présentes dans la collection de la bibliothèque, et des publications en série qui arrivaient auparavant sous forme de microfiches, voire sous forme imprimée. Dans certains cas, le titre arrivant sous forme de cédérom par la voie de l'échange international fait également l'objet d'une acquisition pour le libre accès. Un certain nombre de ces

⁴⁶POWELL, Margaret S. "Le Federal Depository Library Program et l'information gouvernementale des Etats-Unis dans un environnement électronique : transition vers le nouveau millénaire", *65th IFLA council and general conference*, Bangkok, Thailand, august 20-august 28, 1999. <http://www.ifla.org>

titres sont en outre disponibles sur Internet. Des vérifications systématiques, à partir du croisement de l'ensemble de ces données, n'ont pu être effectuées, faute de temps. Le tableau suivant présente un état des lieux très sommaire de la répartition thématique des titres arrivant sur cédéroms.

Thèmes	Nombre total de titres arrivant sous forme de cédéroms	Nombre de titres envoyés uniquement sous forme de cédéroms et absents de la collection	%
Textes officiels	2 -Budget : 1	- -	
Congrès	4	1	25 %
Agriculture	1	-	
Statistiques (Bureau of the Census)	-statistiques générales : 1 -population : 9	1 6	100 % 66,5 %
Commerce	3 Statistiques commerciales: 9	3 7	100 % 78 %
Economie, finances	8	6	75 %
Transports	2	2	100 %
Justice	9	7	77 %
Politique extérieure	1 -CIA : 1	1 -	100 %
Environnement (eau)	2	2	100 %
Education	1	1	100 %
Travail	1	1	100 %
Autres	5	4	80 %
Total	60	42	70 %

Il est à noter qu'une part relativement élevée de titres ne sont par ailleurs pas présents sur un autre support au sein de la collection. Pour certains thèmes (commerce, travail, éducation), cela se vérifie pour la totalité des titres. La question de l'introduction de ce support représente une difficulté majeure, dans la mesure où, pour l'heure, l'utilisation des cédéroms est subordonnée à leur installation sur le réseau de la bibliothèque. Or, le nombre de cédéroms autorisés pour chaque service ne peut être que rigoureusement limité : actuellement, concernant la collection de publications officielles américaines, seuls les cédéroms *Congressional masterfile* (index des publications du Congrès édité par le Congressional information Service) et *GPO on Silverplatter* (références bibliographiques des documents publiés par le Government Printing Office) sont consultables sur le réseau, dans la mesure où il s'agit d'outils indispensables à la recherche. Corrélativement, le traitement de cet ensemble de cédéroms n'est pas

effectué. Il s'agit d'un problème crucial pour l'avenir de la collection, dans la mesure où ce support est appelé à occuper une place croissante au sein des échanges internationaux. Dès 1999, l'ensemble des publications officielles américaines remises aux bibliothèques dépositaires dans le cadre du programme fédéral de dépôt légal (qui alimente également en partie l'échange international) a été marqué par une diminution de la part des supports « traditionnels » au profit des ressources électroniques : « le pourcentage de documents papier (...) a chuté de 45 % à 30 % ; les microfiches sont passées de 50 % à 20 %, tandis que les produits électroniques ont augmenté de 5 à 50 % »⁴⁷. Les titres considérés comme importants pour l'enrichissement de la collection et envoyés sur cédéroms pourraient, dans la mesure où ce support demeure inutilisable, faire l'objet d'acquisitions, si on ne peut obtenir leur envoi sous une autre forme. Mais, d'ores et déjà, « tandis qu'un noyau dur de certains titres continue à être disponible sur papier, des milliers d'autres publications traditionnelles ont tout simplement disparu ou ne sont plus accessibles qu'électroniquement »⁴⁸, y compris sur Internet.

3.2. Recensement succinct de publications accessibles sur Internet

Le repérage de publications officielles des Etats-Unis sur le Web implique d'abord de se référer aux sites Internet du Government Printing Office et de bibliothèques dépositaires américaines proposant des répertoires et ensemble de signets exhaustifs dans ce domaine. Le recensement sommaire présenté en annexe fait d'ores et déjà apparaître la richesse de l'information gouvernementale américaine disponible sur le Web, de très nombreuses publications étant consultables gratuitement en texte intégral, avec, dans un certain nombre de cas, la présence d'archives sur une période relativement étendue. La diversité des thématiques est susceptible d'intéresser les juristes, les économistes, les chercheurs en sciences politiques ou sociales. Il importera donc de réfléchir à leur intégration dans la collection, par un signalement dans les diverses rubriques du site Internet de la BnF.

⁴⁷Ibid

⁴⁸Ibid

4. Conclusion de l'analyse

L'analyse de la collection, sur un plan quantitatif et qualitatif, a fait apparaître certaines caractéristiques.

En ce qui concerne la partie de la collection en libre accès, peu importante quantitativement et constituée puis enrichie par des acquisitions, on note que l'offre thématique est plus variée en Haut-de-jardin, mais mieux actualisée en Rez-de-jardin. Ces différences soulèvent la question de la répartition des publications entre les deux niveaux, parfois délicate à établir, d'autant que se pose également le problème méthodologique de l'évaluation du niveau de ces documents. Une offre plus variée en Haut-de-jardin correspond à l'objectif de satisfaire la demande de lecteurs qui ne pourront recourir aux collections des magasins, alors que le choix de privilégier l'offre documentaire en Rez-de-jardin tient compte du niveau recherche fixé pour la collection et d'un public potentiel défini comme étant composé de chercheurs. Si cette question doit être résolue dans le cadre de la définition de la politique de développement de la collection, quelques remarques ont été suscitées par l'analyse de l'offre dans les deux niveaux : certains titres à portée très générale, apparemment susceptibles de faire l'objet d'un redoublement⁴⁹, ne sont présents qu'en Rez-de-jardin alors que des titres plus spécialisés⁵⁰ et davantage adaptés au niveau recherche sont proposés en Haut-de-jardin. Une réflexion a été entreprise depuis un an concernant l'offre de publications officielles des Etats-Unis en libre accès et elle a conduit à supprimer, notamment en Haut-de-jardin, des titres au contenu trop détaillé (publications mensuelles ou concernant des prévisions à long terme⁵¹...), les documents de synthèse étant désormais privilégiés. La mise en œuvre de cette politique devra donc être poursuivie, et ses principes devront être clairement précisés.

L'analyse a également révélé la fonction de la collection en libre accès comme « vitrine » de la collection des magasins. Celle-ci, couvrant plus de deux siècles d'histoire administrative américaine, a été constituée principalement grâce à l'échange international. Son l'actualisation et son enrichissement semblent

⁴⁹Par exemple le titre de synthèse *Statistical abstract*

⁵⁰Par exemple des monographies telles que *US-Russian cooperation in space*, ou des périodiques tels que *International narcotics control strategy report*

marquer le pas. Les facteurs de cette évolution résident dans la mauvaise réception de certains documents arrivant par échange, des acquisitions complémentaires étant nécessaires, ce qui révèle la nécessité de penser simultanément le développement des deux parties de la collection, celle constituée par acquisitions et celle constituée par la voie des échanges. Mais les difficultés de plus en plus grandes à assurer le suivi et le traitement, très lourd, de ces documents sont indéniables. En outre, il faut tenir compte de la diversification des supports, les microfiches, devenues majoritaires, semblent désormais être appelées, dans un avenir peut-être proche, à être supplantées par les cédéroms, actuellement très difficilement exploitables. Enfin, les ressources existant sur Internet, dont un recensement très succinct a laissé entrevoir les richesses, ne peuvent être ignorées et leur place doit être définie au sein de la collection.

Au terme de l'analyse se dégagent donc quelques caractéristiques d'une collection anciennement constituée -ce qui rend la marge de manœuvre en matière de politique documentaire plus étroite- et hybride, son avenir dépendant en grande partie d'une production éditoriale où la part des ressources électroniques apparaît prépondérante. Tels sont les éléments à partir desquels doit être construite et formalisée la politique de développement de la collection, selon la méthodologie proposée ci-après.

⁵¹ Par exemple *Agricultural outlook, occupational outlook handbook*

Proposition de méthode pour la définition d'une politique de développement de la collection

Si des références variées en matière de formalisation de la politique documentaire sont disponibles, en France, sur le site *Poldoc*, il a paru important de rechercher des exemples de politiques de développement de collections spécifiquement appliquées aux publications officielles, en raison de la particularité de ce type de fonds et des problèmes méthodologiques afférents. Dans ce domaine, il existe assez peu d'exemples de bibliothèques ayant publié leur politique documentaire sur leur site Internet et la littérature professionnelle sur le sujet, essentiellement anglo-saxonne, demeure relativement peu abondante. Toutefois, dès 1982, un ouvrage de référence⁵² a proposé des éléments de méthodologie afin de définir une politique de développement spécifiquement adaptée aux collections de publications officielles des Etats-Unis. Cet ouvrage théorique présente également un exemple de réalisation concrète élaboré par la bibliothèque universitaire de Oakwood State University, dont la politique de développement se fonde sur une répartition thématique des publications officielles, qui se superpose à la classification par organisme-auteur que ce même établissement applique⁵³, afin de pouvoir définir des objectifs de contenus intellectuels qui assureront la cohérence de la collection et une adaptation aux besoins et attentes du public visé. La définition d'objectifs d'acquisition par grands domaines de la recherche (commerce, économie, éducation, statistiques...), et par supports (papier ou microfiches) est élaborée en tenant compte de l'analyse des besoins des étudiants, enseignants et chercheurs et des moyens budgétaires disponibles. Toutefois, cet ouvrage, publié en 1982, n'aborde pas la question des ressources électroniques, apparue plus récemment.

⁵²HERNON, Peter and PURCELL, Gary R. *Developing collections of US government publications.*, Jai press : 1982 Foundations in library and information science, vol.12

⁵³Il s'agit de la classification spécifique élaborée pour les publications officielles des Etats-Unis par le Superintendent of documents (classification alphanumérique dans laquelle une lettre correspond à une institution ou organisme officiel)

Un exemple plus actualisé de politique de développement de collections de publications officielles est proposé par la Bibliothèque Nationale du Canada qui a mis en ligne sur son site Internet les grands principes de sa politique documentaire en matière de publications officielles étrangères⁵⁴. Il importe également de signaler le rôle du comité des publications officielles de l'IFLA, qui produit un nombre important de communications⁵⁵ portant sur la politique documentaire ou les conditions de production de l'information gouvernementale, en accordant une place importante à la question des ressources électroniques. Ces textes de référence ont été complétés par des contacts pris avec certaines bibliothèques.

1. Analyse de références extérieures.

Il a paru nécessaire de rechercher des références parmi d'autres bibliothèques nationales, dont l'Etat de tutelle a conclu un accord d'échange officiel avec les Etats-Unis et dont les collections sont susceptibles de présenter des similitudes avec celle de la BnF. Deux établissements ont été sollicités : la Bibliothèque Nationale du Canada et la Staatsbibliothek zu Berlin. Une convention d'échange de publications officielles entre leurs deux pays et les Etats-Unis est toujours en vigueur. Un questionnaire, présenté en annexe, leur a été envoyé par courrier électronique⁵⁶. Il a été structuré autour de quelques grandes thématiques : la description sommaire de la collection, les modes de collecte, les principes directeurs de la politique documentaire, la place des ressources électroniques, l'avenir des échanges internationaux dans le nouvel environnement électronique, les publics et usages, la valorisation de la collection. Outre ces deux établissements à vocation nationale, certaines bibliothèques ont développé une expérience en matière de gestion de collections de publications officielles et élaboré des politiques de développement et de valorisation de leurs collections. C'est le cas de la bibliothèque de l'université de Saskatchewan, au Canada, et de la bibliothèque

⁵⁴<http://www.nlc-bnc.ca/9/9/p9-200-f.html>

⁵⁵Consultables sur le site de l'IFLA <http://www.ifla.org>

⁵⁶MM. Johannes Metz (Staatsbibliothek zu Berlin) et Peter Rochon (Bibliothèque nationale du Canada) ont bien voulu y répondre

administrative de la Ville de Paris. A ce titre, elles ont pu constituer, de manière plus ponctuelle toutefois, des références dans le cadre de ce projet.

1.1. Description sommaire des collections de publications officielles américaines existantes et de leurs usages

La Bibliothèque Nationale du Canada conserve environ 10277 titres (monographies et périodiques confondus). La taille globale du fonds semble donc un peu inférieure à celle de la collection de la BnF. En revanche, la couverture chronologique est tout aussi vaste (du XVIIIème siècle à nos jours) et les types de documents représentés émanent du gouvernement fédéral, du pouvoir législatif et exécutif ; les documents statistiques sont également nombreux. Les bibliographies et instruments de recherche sont systématiquement collectés. Contrairement à la situation observée à la BnF, le papier demeure le support prédominant. Une autre différence notable réside dans le mode d'entrée des documents, principalement collectés par acquisitions, bien que l'accord d'échange international entre les Etats-Unis et le Canada soit toujours en vigueur et que la collection ait été en grande partie constituée grâce aux échanges internationaux. Les documents de référence (manuels, index, bibliographies) sont proposés en libre accès. Le public se compose d'étudiants de troisième cycle, de chercheurs et de professionnels.

La taille globale de la collection conservée à la Staatsbibliothek zu Berlin est évaluée à environ 37000 titres (monographies et périodiques confondus) et est donc quantitativement plus importante que celle de la BnF. Elle est constituée de publications du gouvernement fédéral, du pouvoir législatif et exécutif, de publications statistiques. A ces publications à caractère administratif viennent s'ajouter des publications scientifiques, ce qui constitue une différence par rapport à la composition du fonds de la BnF. Cette collection comporte également des instruments de recherche et des bibliographies. Comme à la BnF, les microformes sont devenues le support dominant à partir des années 1980, et le mode d'entrée principal demeure les échanges internationaux. Les acquisitions, à titre de complément, portent essentiellement sur des publications du Congrès. Aucun document n'est proposé en libre accès. Le public est composé essentiellement d'étudiants, de chercheurs et de professionnels. Dans les deux établissements, les

publications officielles américaines sont disponibles pour le prêt entre bibliothèques.

1.2. Exemple de définition d'une politique documentaire appliquée aux collections de publications officielles des Etats-Unis

La Bibliothèque Nationale du Canada a défini les principes de sa politique documentaire concernant les publications officielles étrangères. Cette politique est élaborée au regard des missions de l'établissement : appuyer les besoins de la recherche portant sur les études canadiennes, et fournir aux Canadiens les outils leur permettant d'appréhender des questions politiques, sociales, culturelles et économiques de dimension mondiale, ainsi que les événements ayant une signification importante pour le Canada⁵⁷. A partir de ces objectifs généraux, des niveaux de développement des collections sont fixés pour chaque pays. S'agissant des Etats-Unis (mentionnés aux côtés de la Grande-Bretagne, la France et l'Australie), «la collecte actuelle des publications officielles (...) sera entreprise jusqu'au palier de la recherche, en reconnaissance de l'influence et de l'incidence importante et continue de ces pays sur le Canada (...). Les publications officielles provenant des Etats-Unis, (...) sont perçues comme très pertinentes au chapitre de la formation du Canada, du développement historique de la société canadienne et des nombreux intérêts et expériences partagés par les Canadiens avec ces pays »⁵⁸. A partir de ces objectifs et de ces principes directeurs, des procédures de sélection sont mises en place. Concernant la collection de publications officielles des Etats-Unis, les acquisitions sont ainsi devenues le principal mode de collecte, ce qui permet de maîtriser le développement et la cohérence de la collection conformément aux objectifs fixés. Les échanges internationaux demeurent une modalité d'entrée des documents, mais ils s'inscrivent en complémentarité des acquisitions et ne concernent pas un nombre important de titres, en vertu, semble-t-il, d'une redéfinition de l'accord d'échange. De ce fait, le développement de la collection de publications officielles américaines est défini à partir d'une liste de

⁵⁷ BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU CANADA. Politique de gestion des collections. Publications officielles de gouvernements étrangers. <http://www.nlc-bnc.ca/9/9/p9-200-f.html>

⁵⁸ Ibid

thèmes et de types de documents constituant des sources pour la recherche canadienne en sciences humaines et sociales. Les pôles d'excellence de la collection, pour lesquels est fixé un objectif de niveau recherche, sont constitués des publications du Congrès, des publications statistiques et des publications relatives à l'éducation. Un niveau est fixé pour l'ensemble de la collection, mais l'échelle Conspectus n'est pas appliquée aux documents eux-mêmes. S'agissant des supports matériels, la collection est hybride, même si, pour l'heure, le support prédominant demeure le papier. Les besoins et attentes des usagers sont pris en compte dans le choix de privilégier tel ou tel support. La logique de développement maîtrisé de la collection est donc affirmée au détriment de la logique d'accumulation que pourrait engendrer un accord d'échange portant sur des titres trop nombreux.

L'expérience de la Staatsbibliothek zu Berlin est différente. Le fonds de publications officielles américaines a été et continue d'être enrichi grâce aux échanges internationaux. La Staatsbibliothek reçoit l'ensemble des publications officielles des Etats-Unis, de caractère administratif et scientifique, et en assure la conservation. L'établissement ne pratique pas de sélection de titres reçus par échange en fonction d'objectifs de politique documentaire prédéfinis et se réfère ainsi aux termes de la Convention de l'UNESCO selon lesquels le nombre et la teneur des documents envoyés sont déterminés par l'autre partie, en fonction de conditions établies par chaque accord bilatéral. En conséquence, l'établissement ne pratique pas non plus de sélection en matière de support matériel. La Staatsbibliothek assure la redistribution de quelques titres spécialisés à d'autres bibliothèques allemandes mais conserve la majeure partie de la collection.

1.3. Place des ressources électroniques dans les collections

La Bibliothèque Nationale du Canada intègre les cédéroms dans la collection. Toutefois, la situation s'avère différente de celle de la BnF, dans la mesure où le contenu de l'échange international est limité, et où le support papier demeure prédominant parmi les titres faisant l'objet de l'échange. Les cédéroms achetés sont essentiellement des outils de recherche, index, bibliographies. Par ailleurs, la bibliothèque effectue une active collecte des publications disponibles sur Internet.

Une politique documentaire spécifique à la documentation électronique a été élaborée sur un plan général par l'établissement afin de définir les modalités de l'archivage des documents existant sur le Web, au delà de l'élaboration de signets et de répertoires de liens⁵⁹. Trois niveaux sont déterminés pour la collection électronique : *archivé*, *versé* (la publication est intégrée ou versée sur le site de la bibliothèque mais celle-ci ne s'est pas engagée pour l'instant à en assurer l'accessibilité de manière permanente) et *lié* (« la bibliothèque établit un lien avec un site éloigné en orientant la publication sur ce site »). Le premier niveau correspond exclusivement aux publications canadiennes. Le second et le troisième, en revanche, peuvent concerner les publications officielles étrangères.

La Staatsbibliothek zu Berlin est confrontée également au problème de l'arrivée des cédéroms et estime que ce support pourrait, à l'avenir, occuper inéluctablement une place prépondérante dans la collection. Ces derniers sont d'ores et déjà traités et signalés dans le catalogue informatisé de la bibliothèque. Certains d'entre eux sont installés en réseau, les autres font l'objet d'un prêt extérieur car il n'est pas possible, actuellement, d'aménager leur consultation à l'intérieur de la bibliothèque. L'archivage des cédéroms, de même que celui des publications disponibles sur Internet, est actuellement à l'étude. La Staatsbibliothek zu Berlin propose un répertoire de liens consacré aux publications officielles des Etats-Unis. Dans ce contexte mouvant, les deux établissements n'envisagent pas pour l'instant un abandon de tout support physique au profit d'une collection purement numérique, et maintiennent, lorsque cela est possible, une collection hybride où les supports imprimés ou microformés demeurent représentés, dans la mesure où les questions relatives à l'archivage et à la conservation à long terme des ressources électroniques ne sont pas encore résolues. Leur mission patrimoniale et leur vocation nationale, ainsi que le niveau recherche explicitement fixé par la Bibliothèque Nationale du Canada pour sa collection, peuvent influencer sur ce choix. En effet, d'autres bibliothèques disposant de collections de publications officielles américaines, comme la bibliothèque de l'université canadienne de Saskatchewan,

⁵⁹ Les principes de cette politique, inspirée de celle du Berkeley Digital Library SunSITE sont consultables à l'adresse <http://www.nlc-bnc.ca/9/8/index-f.html>

ont choisi de privilégier l'offre numérique⁶⁰. Cet établissement disposait d'un fonds constitué en fonction des programmes d'enseignement et de l'activité des groupes de recherches de l'université (économie, droit, agronomie...). Or, compte-tenu d'une consultation relativement faible des documents imprimés, des conditions de diffusion des résultats de la recherche dans certaines disciplines (agronomie notamment), pour lesquelles les publications officielles à caractère scientifique ne constituaient plus des références essentielles, et au vu également de la demande des chercheurs souhaitant disposer d'une information actualisée, la bibliothèque a choisi de clore sa collection physique et de lui substituer une offre exclusivement électronique (la base de données STAT-USA répondant notamment aux exigences d'actualisation de l'information). Cet exemple démontre la spécificité de toute politique documentaire et la nécessité de construire la politique de développement de la collection à partir de la réalité existante et en fonction des missions de chaque institution. Pour ces raisons, il n'est pas transposable à la situation, très différente, que connaît la BnF mais peu s'avérer éclairant quant à la nécessité d'une bonne connaissance de l'offre électronique et à l'importance de circonscrire les besoins des groupes de recherche susceptibles d'utiliser ces documents.

1.4. Valorisation des collections

La Bibliothèque Nationale du Canada a mis en œuvre une politique de valorisation de son fonds de publications officielles des Etats-Unis, fondée sur la rédaction de guides de la collection (pour les ressources imprimées et électroniques), ou sur la réalisation d'expositions. En France, la Bibliothèque Administrative de la Ville de Paris a élaboré un catalogue de sa collection, dans lequel les publications de l'administration fédérale, et des différents pouvoirs, mais aussi les publications locales et des universités font l'objet d'une description extrêmement précise permettant de mettre en évidence leur évolution⁶¹. Dans le cadre de cette politique active de valorisation des fonds, la bibliothèque a noué des partenariats avec des groupes de recherche spécialisés en histoire des Etats-Unis, notamment en histoire

⁶⁰Ces renseignements nous ont été communiqués par M. Andrew Hubbertz, spécialiste des collections de publications officielles, university of Saskatchewan Library, Canada

⁶¹Renseignements donnés par M.Pierre-Alain Tilliette, BAVP. Voir BIBLIOTHEQUE ADMINISTRATIVE DE LA VILLE DE PARIS. *Catalogue du fonds des Etats-Unis d'Amérique*, 2 volumes, 2000.

urbaine. La taille très importante du fonds conservé à la BnF rend difficilement envisageable l'élaboration d'un instrument de recherche aussi exhaustif et aussi précis. Néanmoins, peut-être sera-t-il possible de réfléchir, à terme, à l'élaboration d'un outil commun relatif au fonds ancien. Cet exemple permet de souligner l'importance de la valorisation des fonds dans le cadre de la politique documentaire, afin de rendre la collection vivante pour un public.

2. Définir une politique de développement

L'élaboration d'une politique de développement de la collection des publications officielles des Etats-Unis implique la définition d'objectifs et de principes directeurs. Il conviendra de fixer un cadre pour l'ensemble des modalités de collecte (acquisitions et échange international) en tentant également de penser leur articulation.

2.1. Déterminer des axes prioritaires

Il importera tout d'abord de définir les thèmes à privilégier ou à exclure, pour la collection en libre accès, aux deux niveaux (étude et recherche) et pour la collection des magasins. *L'exigence de cohérence interne de la collection impliquera de définir la répartition thématique en s'appuyant sur les pôles d'excellence de la collection que l'analyse de l'existant a permis d'identifier. L'exclusion éventuelle de certains thèmes devra faire l'objet d'une justification.* Une meilleure connaissance de l'activité des groupes de recherche qui ont comme objet d'étude les Etats-Unis s'avérerait utile pour favoriser une adéquation entre l'offre documentaire et les attentes et besoins du public potentiel.

2.2. Définir un niveau de contenu

Il sera nécessaire, corrélativement, de définir le **niveau du contenu de la collection**. Celui-ci sera déterminé en se référant à la collection existante, ancienne et de valeur patrimoniale, et afin de répondre aux besoins des différents publics. Comme on l'a vu, le caractère de sources des publications officielles et la richesse

de la collection existante impliquent que le public concerné soit composé en majorité de chercheurs. Le niveau recherche fixé par la Charte documentaire des publications officielles étrangères demeure donc un objectif général de développement de la collection. Il faut cependant tenir compte de la présence de la collection au niveau « étude » qui concerne, de fait, un niveau de deuxième cycle d'études universitaires, mais aussi un public potentiel beaucoup plus large constitué de tout citoyen de plus de 16 ans. Au sein d'un niveau global « recherche », la proportion de documents d'un niveau inférieur « étude » (correspondant au niveau 3B sur l'échelle du Conspectus) est obligatoirement représentée⁶². Dans le cas étudié, cependant, il existe une césure physique entre ces deux niveaux puisque des espaces et des modes d'accès différents leur sont dévolus au sein de la bibliothèque. Par ailleurs, la détermination d'un niveau global pour la collection se décline normalement en différents niveaux fixés pour chacun des thèmes représentés. A chacun de ces niveaux correspond une proportion de documents (de niveau n et inférieur à n) qu'il faut fixer. Dans le cas des publications officielles, le problème méthodologique de la détermination du niveau de chaque document a été évoqué⁶³ : compte tenu de leur caractère de sources, il paraît difficile de le déterminer.

En revanche, il faudra élaborer, *pour chaque thème retenu*, des *listes de publications officielles (comprenant des monographies et des périodiques) considérées comme majeures* (en fonction de l'organisme producteur, de leur portée générale concernant un thème) et *devant obligatoirement être présentes dans la collection*. La répartition entre le Haut et le Rez-de-jardin, sur laquelle on reviendra, et la destination des titres à la conservation dans les magasins pourront être fondées sur le *critère de spécialisation* des publications, dont la présence au sein de la collection sera liée à l'importance du thème concerné. *Ces listes serviront de cadre aux acquisitions, mais des listes corrélatives devront être établies et appliquées aux entrées par échange international.*

⁶²CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Op. cit

⁶³troisième partie, 1.1.3

2.3. Définir une politique de supports

La présence des différents **supports** devra être déterminée, en fonction d'une évaluation des besoins du public mais aussi de l'offre éditoriale existante. Dans ce cadre, les supports exclus de la collection devront être mentionnés et les motifs de cette exclusion devront être précisés. Cela suppose de mener une réflexion générale sur l'intégration des ressources électroniques dans la collection.

2.4. Définir une politique en matière de ressources électroniques

« A la veille de changer de millénaire, l'on sait désormais qu'une bibliothèque sera autant jugée sur ses propres collections que sur sa capacité à mettre en rapport ses usagers avec l'information »⁶⁴, rappelait le Conseil Supérieur des Bibliothèques en 1999. Une réflexion a été entreprise sur un plan général concernant la question de l'intégration des ressources électroniques dans les collections des bibliothèques⁶⁵. La BnF a pour sa part développé à la fois des signets, répertoires de sites Internet présentés sous forme thématique et accessibles sur son propre site, ainsi qu'une documentation électronique importante, comprenant périodiques électroniques, bases de données et cédéroms (ces derniers étant installés en réseau). Ces ressources électroniques sont consultables à partir des postes informatiques implantés dans les salles de lecture. La réflexion concernant l'intégration dans la collection des publications officielles des Etats-Unis existant sous forme électronique s'inscrit donc dans ce contexte général.

2.4.1 Les cédéroms

L'analyse de la collection a conduit à soulever la question des cédéroms. La solution provisoirement mise en œuvre par la Staatsbibliothek zu Berlin (prêt des cédéroms qui ne peuvent être mis en réseau) ne peut être retenue, puisque seule la consultation des documents est autorisée à la BnF. *Deux solutions peuvent être évoquées*. En premier lieu, l'organisation de *la consultation de ces cédéroms dans les salles du Département de l'Audiovisuel*, qui dispose du matériel nécessaire,

⁶⁴FRANCE. Conseil Supérieur des Bibliothèques. Rapport pour les années 1998-1999, cité par Valérie TRAVIER. *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche*. Op. cit., p.92

⁶⁵CARACO, Alain (dir.). *Intégrer les ressources d'Internet dans la collection*. Villeurbanne : Enssib, 2000

pourra être envisagée. Mais la question du traitement et de la conservation de ces documents demeure entière. En outre, même si la possibilité de transférer la responsabilité de l'ensemble du fonds de cédéroms au Département de l'Audiovisuel s'avère possible, il en résultera une dispersion qui peut sembler préjudiciable à la cohérence de la collection et rendra son accès plus complexe pour les lecteurs.

L'autre solution pourra résider dans *le développement d'interfaces monopostes*, alternative à l'installation des cédéroms en réseau (strictement limitée à quelques titres), et qui permet de solutionner les problèmes inhérents à la compatibilité des logiciels. Toutefois, cela impliquerait de disposer d'un nombre suffisant de postes informatiques et d'un personnel spécialisé pouvant assurer une assistance technique spécialement dédiée à la consultation des cédéroms.

Cette question ne pourra être solutionnée que dans le cadre de la politique générale de la BnF en matière de ressources électroniques. Elle devra être soulevée au sein du service, puis évoquée avec la coordinatrice « ressources électroniques » qui la soumettra aux instances de décision.

2.4.2 Internet

Les ressources sur Internet s'inscriront en complément de la collection conservée physiquement à la BnF, dans un premier temps sous forme de « bibliothèque de liens ». Les réalisations de la Bibliothèque Nationale du Canada et de la Staatsbibliothek zu Berlin constituent des références en la matière. L'intégration des ressources du Web dans le fonds ouvre également des perspectives de valorisation de l'ensemble de la collection, et de diffusion plus large de cette information gouvernementale. Cela paraît conforme aux missions du Haut-de-jardin (donner aux lecteurs une perception de l'offre générale de la bibliothèque - dans ce cas, une approche de la richesse des collections de publications officielles étrangères-, et leur fournir des outils de compréhension du monde contemporain). En outre, l'intégration de ces ressources dans la collection correspond également aux besoins des chercheurs puisqu'elle permet de proposer à ces derniers une information actualisée. Il sera nécessaire, dans cette perspective, de *prévoir un abonnement (et sa traduction budgétaire) à des bases de données* comme STAT-USA qui peuvent intéresser les économistes, voire le public d'étudiants et de

professionnels venus consulter les collections du Pôle de Ressources sur le Monde de l'Entreprise (PRISME). Il importera de réfléchir au *signalement de ces ressources Internet*, en concertation avec la coordinatrice « ressources électroniques ». Deux possibilités existent à ces fins : d'une part les signets de la BnF, d'autre part la rubrique « périodiques électroniques ». Pour chaque discipline, le nombre de sites pouvant figurer dans les signets est limité. Dès lors, seuls des sites majeurs pourront y apparaître (par exemple des sites ressources tels que *GPO access* ou les sites « portails » des bibliothèques de certaines universités américaines⁶⁶). Les autres ressources sélectionnées seront intégrées dans la rubrique « périodiques électroniques, bases de données », sous forme de lien vers le texte intégral des publications. Cela suppose des vérifications régulières de ces liens. En outre, il faudra prévoir une *signalétique complémentaire sur les rayonnages* (indiquant que tel ou tel titre est également disponible sur Internet), et *un guide thématique* imprimé, recensant ces ressources (d'autant que toutes ne pourront être sélectionnées dans les rubriques précédemment mentionnées). Il s'agit donc ici d'une intégration sous forme de liens, mais la question de *l'archivage* de ces publications, et de la *pérennisation de l'accès* pour les lecteurs se posera, surtout si ce support devient majoritaire dans la production documentaire de l'administration américaine. Les réflexions menées par la Bibliothèque Nationale du Canada⁶⁷ sur l'archivage des sites Internet constituent des références intéressantes. Des études similaires sont menées à la BnF concernant le dépôt légal électronique. *La réflexion devra donc s'inscrire dans ce contexte général, en concertation avec les coordinateurs « ressources électroniques » du Département. Elle pourra cependant s'avérer assez urgente, en raison des évolutions évoquées, qui seront à suivre de très près.*

Le développement des ressources sur Internet soulève également la question du *nombre de postes informatiques disponibles* dans les salles de lecture. S'il est indispensable d'intégrer les ressources d'Internet dans la collection, *il faudra cependant tenir compte du fait que le nombre de postes informatiques ne fera pas l'objet d'une augmentation, au moins à court terme.*

⁶⁶Voir la troisième partie, 3.2

⁶⁷Voir plus haut dans cette partie : 1. Analyse de références extérieures

Enfin, le corollaire de l'intégration des ressources de l'Internet dans la collection réside dans leur *valorisation*. Un projet de revue d'information dédiée aux ressources électroniques de la BnF vient d'être lancé. Il s'agira de proposer aux lecteurs, autour de différents thèmes, une présentation des ressources électroniques de la bibliothèque. *Il faudra donc y participer*. Cette approche thématique est importante s'agissant des publications officielles, dans la mesure où elle peut constituer un moyen de leur conférer plus de visibilité, et donc de les valoriser.

2.5. Fixer des critères d'âge de la collection

Il importera également de s'interroger sur **l'âge des collections** en libre accès, qu'il s'agisse de la couverture chronologique concernant les monographies ou les périodiques. Des principes ont déjà été définis à partir de la possibilité ou non d'accéder aux collections des magasins (ce qui implique de ce fait une couverture chronologique plus large en Haut-de-jardin), et en fonction des spécificités de certains documents (il peut être par exemple important de proposer des séries statistiques sur une période suffisamment importante afin qu'elles soient exploitables).

2.6. Définir une politique de désherbage

Il sera également nécessaire de proposer des critères concernant le **désherbage** de la collection. Cette opération s'avère en effet indispensable dans le cadre de la définition d'une politique de développement et de gestion des collections, afin de maintenir la cohérence de celles-ci. La réflexion devra tenir compte de la présence ou de l'absence de doublons arrivant par la voie de l'échange international, et du support que l'on souhaite privilégier. Cela renvoie à la nécessité de penser simultanément le développement de la collection en libre accès et celui de la collection des magasins, à travers une gestion maîtrisée des acquisitions, mais aussi des entrées par échange. Il faudra donc contrôler les divers circuits empruntés par les documents et qui correspondent à ces différents modes d'entrée. Ainsi, s'il est important, lors du désherbage, de réorienter un titre acquis pour le libre accès vers la collection des magasins pour compléter celle-ci, en revanche,

dans la mesure où les délais d'arrivée de certains titres provenant de la filière de l'échange s'avèrent satisfaisant, ces derniers pourraient éventuellement être destinés dans un premier temps à la collection en libre accès, s'ils arrivent sous forme imprimée, afin d'utiliser au mieux les crédits dévolus aux acquisitions. Toutefois, cette pratique ne pourra concerner qu'un nombre limité de titres, en raison des exigences de conservation de la collection des magasins (fondées sur un minimum de manipulation des ouvrages), et en raison de la complexité des circuits de traitement.

2.7. Redéfinir les modalités d'entrée par échange international

Une première réflexion sur le contenu de l'échange, dans le cadre de l'élaboration de la Charte documentaire des publications officielles étrangères de 1995, a abouti à l'établissement de listes générales de titres à attribuer au Département Droit-Economie-Politique. Cette attribution est effectuée a posteriori par le Service des Echanges Internationaux de la BnF, dans la mesure où il n'a pas été possible de renégocier avec les Etats-Unis le contenu de l'envoi, ces derniers ayant opposé l'argument du « tout ou rien », contrairement à ce qu'a pu obtenir, semble-t-il, la Bibliothèque Nationale du Canada. Le service des Echanges Internationaux redistribue les titres refusés par le Département Droit-Economie-Politique à d'autres départements de la BnF, notamment au département des Sciences ainsi qu'à d'autres bibliothèques spécialisées (Institut de recherche pédagogique, INRA, bibliothèque de l'IEP de Paris...). Les difficultés de réception de l'échange constituent un problème majeur pour l'enrichissement du fonds.

La question est alors de savoir s'il est possible de s'orienter vers une réduction drastique des titres reçus par échange. Une renégociation de l'accord d'échange ne semble pas envisageable, à moins d'y mettre définitivement un terme. Il paraît difficile pour l'instant de prendre cette décision (à portée « politique »), dans la mesure où l'échange demeure malgré tout une source d'enrichissement du fonds (y compris grâce à la réception de titres introuvables sur le marché éditorial). Johannes Metz rappelle ainsi que sans les programmes d'échanges internationaux, « il est peu probable que ces collections existeraient, étant donné la baisse des budgets, le rang peu prioritaire des publications officielles étrangères dans les

politiques documentaires, et un contrôle bibliographique pas toujours adéquat »⁶⁸. Cela permet aux chercheurs français de disposer d'une abondante documentation concernant les Etats-Unis sans avoir à multiplier les déplacements à l'étranger. Il faut tenir compte également d'une mission de conservation liée davantage à la valeur patrimoniale du fonds qu'à la vocation patrimoniale de la BnF, qui ne s'applique impérativement qu'à la production française et francophone. Mettre fin à l'accord d'échange semble aller à l'encontre de ces missions.

Toutefois, il faut souligner que certains titres fondamentaux ne sont plus reçus par échange alors que d'autres, moins importants, continuent d'être envoyés, selon une logique d'accumulation incompatible avec les principes d'une politique documentaire. D'autre part, s'agissant de la conservation des documents, la durée de vie des microformes, majoritaires dans le fonds depuis 1982 et produites uniquement sur support diazoïque, semble relativement compromise à long, voire à moyen terme. *Une expertise pourra être demandée sur ce point au pôle conservation du Département.* A cela s'ajoute un moindre confort d'utilisation pour les lecteurs. Enfin, le traitement des masses de microfiches devient difficile à effectuer, faute de personnel.

Sous réserve de l'obtention des crédits nécessaires, une solution inspirée de celle mise en œuvre par la Bibliothèque Nationale du Canada, paraît donc adaptée et pourra être retenue. Elle sera fondée sur la définition d'un « cœur » de collection⁶⁹ constitué de titres fondamentaux (généraux et plus spécialisés⁷⁰) destinés à appuyer des axes de recherche déterminés. Des listes de titres retenus, organisées par thèmes, seront établies, en relation avec les exigences de cohérence du fonds et en fonction des points forts de la collection déjà repérés, en lien avec les listes élaborées pour les acquisitions, et grâce aux partenariats précédemment envisagés avec les responsables de collection des autres disciplines et avec des groupes de recherche. La part des documents provenant de l'échange international devra être diminuée et s'inscrira alors, sous réserve d'une concertation avec le Service des

⁶⁸METZ, Johannes. « Les échanges internationaux de publications officielles ». Op. cit

⁶⁹ ATKINSON, Ross. "the conditions of collection development" in OSBURN, Charles B. et ATKINSON, Ross (ed), *Collection management : a new treatise*. Jai press, 1991 et CALENGE, Bertrand, "La collection entre offre et demande ?", *BBF t 46, n°2, 2001*

⁷⁰Selon la distinction effectuée précédemment à propos du niveau de la collection

Echanges Internationaux, en complément des acquisitions, ce qui permettra une meilleure maîtrise du développement de la collection. Cela impliquera, tout en maintenant le niveau recherche comme objectif de développement, de *renoncer à l'encyclopédisme thématique préconisé par la Charte documentaire de 1995 pour le fonds*. Les impératifs de conservation des documents seront également mieux respectés. Par exemple, l'achat de certaines publications du Congrès auprès de l'éditeur privé CIS garantira l'entrée régulière de publications de qualité (aisément exploitables grâce à des index associés et offrant des garanties de conservation puisqu'il s'agit de microfiches sur support argentique) ; toutefois, leur coût est très élevé. *Sur un plan général, la solution proposée impliquera de tenir compte d'un contexte de restrictions budgétaires peu favorable*, bien que le volume prévisible des acquisitions soit inférieur au nombre indicatif de titres reçus par échange.

Corrélativement, une autre question majeure pour l'avenir du fonds réside dans le transfert possible d'une majorité de titres d'un support physique vers un support électronique, dans le cadre du programme de Dépôt Fédéral électronique. Les cédéroms sont pour l'heure inexploitable, mais *le grand nombre de publications disponibles sur Internet pourrait laisser entrevoir les contours d'une collection entièrement numérique*. Toutefois, nous avons vu que ni la Bibliothèque Nationale du Canada, ni la Staatsbibliothek zu Berlin n'ont délibérément et d'ores et déjà décidé, au regard de ces évolutions, de clore leurs collections physiques au profit d'une offre entièrement numérique. Sur un plan général, Peter Brophy⁷¹ a souligné que la coexistence des supports au sein de « bibliothèques hybrides » prévaut pour l'instant au détriment de la domination exclusive du modèle électronique ou numérique. Comme le souligne Johannes Metz, « un accès Internet aux sources d'information étrangères ne fera pas l'affaire si l'on ignore combien de temps ces matériaux seront gardés dans la mémoire des bases de données. (...) Les gouvernements et leurs priorités politiques passent, et de nouveaux pouvoirs ne sont mis en place que pour s'effacer à leur tour. L'utilisation des collections électroniques des bibliothèques nationales (...) implique que les bibliothèques (...) reçoivent et archivent tout, et soient capables de garantir un accès permanent quelle que soit l'évolution de la technique. De surcroît, (...) les relations

pacifiques et cordiales entre nations sont elles aussi sujettes à se dégrader. Si les bibliothèques qui centralisent des collections de publications officielles prennent bien la mesure de ces réalités, elles téléchargeront les textes disponibles sur Internet, en feront des copies ou des impressions, et les entreront dans leurs fonds généraux ou électroniques »⁷². *Cette réflexion nécessaire sur l'archivage des publications officielles étrangères devra être soulevée dans un premier temps auprès de la coordination « ressources électroniques » du Département, puis devra être soumise aux instances chargées de la politique générale de conservation des ressources électroniques de la BnF.*

Le développement de l'offre électronique pourra impliquer également, dans la pratique, une *modification des formes de coopération en matière d'échange international de publications officielles*. Le Service des Echanges Internationaux de la BnF suggère ainsi de nouveaux types de coopération, sous forme de veille documentaire des sites Internet officiels ou de conventions d'accès privilégié à ceux de ces sites qui ne sont pas publics ou dont l'accès est payant⁷³ (cela pourra concerner, par exemple, la base de données STAT-USA). La Staatsbibliothek zu Berlin réfléchit à des solutions similaires. *Il faudra donc prévoir une réflexion conjointe avec le Service des Echanges, afin de préciser les modalités de cette nouvelle coopération avec les Etats-Unis. Cette réflexion sera articulée à la définition du « cœur de collection », proposée plus haut, qui implique d'accorder une place plus importante aux acquisitions par rapport à la forme actuelle de l'échange. La nouvelle coopération documentaire envisagée débouchera sur une complémentarité entre les supports (imprimé pour les acquisitions et électronique pour l'échange). La définition du « cœur » de collection devra s'étendre au contenu de cette nouvelle forme d'échange : il faudra négocier par exemple, au delà de simples liens vers les sites, des accès à des sites d'archivage de certaines publications (comme celui qu'a créé l'université de Chicago pour les publications en ligne du Département d'Etat) afin de garantir un accès permanent aux titres jugés essentiels au regard de la politique documentaire. Toutefois, comme le rappelle Johannes Metz, « la philosophie des Echanges entre Etats de publications*

⁷¹BROPHY, Peter. « La bibliothèque hybride ». BBF n°4, 2002

⁷²METZ, Johannes. « Les échanges internationaux de publications officielles ». Op. cit

officielles est la « libre circulation des idées et des connaissances entre les peuples du monde ». (...) Les méthodes peuvent changer, mais pas les obligations ni les objectifs définis par la Convention »⁷⁴.

3. Participer à la concertation au sein de la BnF

3.1. Déterminer la répartition des titres entre le niveau Haut-de-jardin et le niveau Rez-de-jardin

Selon la Charte documentaire de la BnF, les redoublements entre les deux niveaux doivent être limités et une complémentarité doit être envisagée pour une partie de la production étrangère (en particulier pour certaines séries officielles), la localisation devant être établie au niveau qui en a la consultation la plus régulière⁷⁵. Un document de travail consacré aux publications officielles en libre accès précisait que les publications officielles nationales étrangères ne seraient pas présentes en Haut-de-jardin, ce niveau étant prioritairement consacré au fonds français, aux publications officielles intergouvernementales, à l'Europe et aux pays francophones⁷⁶. Toutefois, ces orientations ont subi des inflexions, puisque, s'agissant des Etats-Unis, l'analyse de la collection a révélé non seulement la présence de publications officielles en Haut-de-jardin, mais aussi le caractère plus varié de l'offre proposée. Deux logiques, pouvant parfois paraître contradictoires, sous tendent donc les choix qui déterminent la répartition des documents entre les deux niveaux.

Si on tient compte du caractère « autosuffisant » du Haut-de-jardin, à partir duquel il n'est pas possible d'accéder aux collections des magasins, l'objectif doit être de proposer une offre documentaire dont la variété permettra une approche globale de la production documentaire officielle américaine, le public visé étant à la fois le public des étudiants (jusqu'au second cycle) mais aussi un public plus large auquel ce niveau est normalement ouvert. La Charte documentaire de la BnF rappelle d'ailleurs que le Haut-de-jardin « donne la perception la plus immédiate de la

⁷⁴BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Service des Echanges. *Rapport annuel 2002*. Document interne
METZ, Johannes. « Les échanges internationaux de publications officielles ». Op. cit

⁷⁵Charte documentaire de la BnF, op.cit

⁷⁶Publications officielles en libre accès, document de travail, 1995

bibliothèque » et doit donc afficher de façon plus visible qu'en Rez-de-jardin « ce qui constitue l'originalité de l'offre documentaire de l'ensemble »⁷⁷.

En revanche, si on considère le niveau général de la collection et le public potentiel concerné (niveau recherche), il peut paraître nécessaire de proposer en Rez-de-jardin une offre plus abondante, « vitrine » de la collection des magasins, d'autant qu'au niveau étude, la langue de publication peut s'avérer discriminante.

Dans le cadre de la définition de la politique de développement de la collection, *ces règles de répartition devront donc être précisées et justifiées*, en corrélation avec la réflexion générale sur la répartition thématique et les niveaux afférents.

La solution suivante pourra être envisagée : en Haut-de-jardin, où les collections, plus centrées sur l'actualité, visent à permettre une compréhension du monde contemporain et s'adressent à un public potentiel large (même s'il s'agit, de fait, d'étudiants en très grande majorité), on pourra privilégier les publications officielles des Etats-Unis à portée internationale (concernant la politique extérieure, les droits de l'Homme, le terrorisme, l'économie par exemple), et des titres synthétiques permettant d'aborder certains aspects de la situation intérieure américaine (statistiques générales par exemple), en excluant les titres trop spécialisés sur un thème. La suppression de certains d'entre eux a été d'ores et déjà en partie effectuée⁷⁸, mais il conviendra de préciser les critères qui déterminent la présence des titres à l'un ou l'autre niveaux de la bibliothèque. Il faudra tenir compte des recommandations générales de la nouvelle version de la Charte documentaire de la BnF, en préparation. Il importe de préciser que cette tension entre les deux niveaux pourra être également solutionnée en s'appuyant sur le développement des ressources disponibles sur Internet, ce qui permettra de résoudre en partie la question du redoublement des titres.

3.2. Régler la question des interférences entre les disciplines et de la transversalité

De par leur spécificité de sources, les publications officielles des Etats-Unis ont une vocation transversale pour l'ensemble des disciplines du Département Droit-

⁷⁷Charte documentaire de la BnF, op.cit

⁷⁸troisième partie, 1.2 analyse de la collection en libre accès

Economie-Politique ainsi que pour la recherche historique. La constitution d'un fonds de publications officielles permet de mettre en évidence la variété de la production documentaire d'un Etat en évitant sa dispersion par thèmes, et peut répondre également, de ce fait, aux évolutions de la recherche contemporaine, marquée par l'interdisciplinarité. Toutefois, cela implique que *les règles de répartition des documents entre le fonds de publications officielles et les autres disciplines du Département* (droit, économie-PRISME et sciences politiques), mais aussi l'histoire et la géographie, *soient précisées*, même si elles sont par ailleurs déjà connues en grande partie. Ainsi, la Library of Congress édite une collection d'études pluridisciplinaires sur les différents pays du monde. Plusieurs de ces titres étaient intégrés au fonds de publications officielles, alors que d'autres avaient été achetés par les responsables de collections en géographie. Le doublement des titres s'avérant trop onéreux, il sera nécessaire de préciser la règle de répartition entre les disciplines et de la justifier. Par ailleurs, concernant les sciences juridiques, les textes seuls sont intégrés aux collections de publications officielles, alors que les textes commentés sont destinés aux collections de Droit. Une question similaire se posera peut-être dans le cas de l'abonnement à la base de données STAT-USA, susceptible d'intéresser le PRISME. Ces questions ont déjà été évoquées, en 1999, dans des documents de travail relatifs à la politique documentaire du Département. Afin de résoudre le problème des interférences entre les disciplines, il a été proposé de reprendre la distinction établie par la Bibliographie Nationale française, entre les documents officiels au sens strict (devant être intégrés aux fonds de publications officielles) et les publications émanant d'organismes officiels mais n'engageant pas la responsabilité de l'institution émettrice (qui peuvent être intégrés, s'ils concernent un seul thème, aux collections des autres disciplines). *Cette distinction devra être clairement réaffirmée*. Il sera donc nécessaire d'établir une *concertation avec les responsables de collections des autres disciplines*, qu'il s'agisse de la politique d'acquisition ou de la valorisation des collections. La non intégration des publications officielles aux autres disciplines engendre le risque du manque de visibilité. Favoriser une meilleure connaissance de ces fonds auprès des professionnels permettrait également de mieux informer les publics.

3.3. Les autres types de concertation interne

Une concertation avec le département Philosophie-Histoire-Sciences de l'Homme sera nécessaire du fait des interférences entre disciplines sur le plan des acquisitions, que l'on vient d'évoquer, mais aussi dans la mesure où les publications officielles américaines antérieures à 1950 sont conservées dans les magasins de ce département, bien qu'elles soient placées sous la responsabilité du Service des Publications Officielles du point de vue de la politique documentaire. Il faudra également approfondir la concertation avec la Gestion centralisée des Acquisitions au sujet du suivi des abonnements de périodiques et des circuits de traitement des documents. Cette même question implique de renforcer le partenariat avec le Service des Echanges. Avec ce service, il est également fondamental de développer une réflexion conjointe au sujet du devenir de la collection issue de ce mode d'entrée, évoqué plus haut. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec ces deux services.

4. Nouer des partenariats

4.1. Le rapprochement avec des groupes de recherche

Selon la méthode élaborée par Valérie Travier, qui a montré l'importance des enquêtes auprès des groupes de recherche dans la définition d'une politique documentaire⁷⁹, il paraît intéressant d'identifier des groupes de recherche dont les travaux portent sur les Etats-Unis, selon une approche historique, politique, économique et/ou sociale, afin de mieux connaître les tendances actuelles de la recherche dans ce domaine, et éventuellement, de les anticiper. L'enjeu est important, puisque cette meilleure connaissance peut aider à orienter la politique documentaire, à définir un corpus de documents sources fondamentaux pour les champs de recherche existants et pour des approches interdisciplinaires, tout en valorisant les fonds et pôles d'excellence existants. L'exemple de la Bibliothèque administrative de la Ville de Paris, qui a engagé un véritable partenariat avec des groupes de recherche en histoire des Etats-Unis et a pu valoriser son fonds de

⁷⁹TRAVIER, Valérie. *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche*. Op. cit

publications officielles, constitue une référence dans ce domaine. Comme le souligne Valérie Travier, un équilibre doit cependant être maintenu, les prescriptions des chercheurs devant être légitimes au regard de la communauté des lecteurs : « il ne s'agit pas de substituer la subjectivité des chercheurs à celle des bibliothécaires »⁸⁰. D'ores et déjà, un premier repérage de certains centres de recherche consacrés aux Etats-Unis a été effectué, et leurs programmes ont pu être consultés sur Internet. Ce repérage a donné lieu à l'établissement d'une liste, présentée en annexe, qui ne peut prétendre à l'exhaustivité. Certains de ces groupes disposent de bibliothèques ou de centres de documentation avec lesquels il sera possible d'entrer en relation. Les contacts avec ces centres de recherche pourront s'effectuer à partir de l'élaboration d'un *questionnaire* structuré autour de quelques axes principaux : la fréquence du recours à la collection des publications officielles américaines de la BnF, les difficultés rencontrées dans sa consultation, les types de sources officielles les plus consultées et les besoins documentaires par rapport aux thématiques de recherche, le recours aux ressources électroniques. Des *entretiens* pourront compléter cette enquête. Ce rapprochement avec des groupes de recherche permettrait d'aider à définir la politique d'acquisition : ces derniers pourraient être consultés sur l'opportunité d'acquérir certains titres. Par exemple, l'éditeur privé CIS proposera à l'automne de nouveaux titres de publications du Congrès jusqu'ici inédites, les *Unpublished Committee Hearings*, relatifs aux enquêtes menées sur les « activités antiaméricaines » durant la guerre froide et dans le contexte du maccarthysme. Ces publications viendraient compléter les collections parlementaires déjà existantes, ce qui rend cette acquisition conforme avec l'exigence de cohérence de la collection. Toutefois, dans ce cas, un dialogue avec les chercheurs amènerait à mieux connaître les activités de la recherche vivante concernant, ici, l'histoire des Etats-Unis, tout en répondant également à l'objectif de valorisation de la collection. L'élaboration de listes de titres à soumettre pour avis à des chercheurs choisis comme experts pour certains thèmes pourrait donc permettre d'orienter la politique d'acquisition mais aussi la politique concernant le contenu de l'échange international. Outre l'appel aux chercheurs, des

⁸⁰ Ibid, p.107

partenariats avec d'autres bibliothèques devront également être noués, qu'il s'agisse des modes de collecte, de la gestion ou de la valorisation de la collection.

4.2. Les partenariats à envisager avec d'autres bibliothèques

Il pourra être intéressant d'envisager, par l'intermédiaire du Service des Echanges, une concertation avec les autres bibliothèques récipiendaires de publications officielles américaines, afin d'échanger par exemple des informations sur le développement, la collecte et l'archivage des ressources électroniques. Par ailleurs, il est indispensable de développer un partenariat avec les bibliothèques ou centres documentaires qui conservent des fonds de publications officielles des Etats-Unis, souvent uniques en France, tout particulièrement la Bibliothèque administrative de la Ville de Paris. La bibliothèque de la Documentation française pourra également être contactée dans ce cadre. Une coopération peut également être envisagée avec le centre de ressources de l'ambassade des Etats-Unis à Paris, qui a développé une bibliothèque numérique de publications officielles. Enfin, il serait intéressant de développer des contacts avec les responsables de collections de publications officielles d'autres bibliothèques nationales, à des fins de partages d'expériences, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources électroniques.

5. Formaliser la politique documentaire

5.1. Formaliser les objectifs

La réflexion concernant la formalisation des objectifs peut constituer une première étape vers la réalisation future d'un Plan de développement de la collection. Toutefois, une formalisation définitive doit articuler les objectifs définis pour les acquisitions destinées aux collections en libre accès, et pour le développement de la collection des magasins. Dans ce dernier cas, cela suppose que soient résolues les questions évoquées plus haut, et notamment celle de la part future des échanges internationaux dans l'enrichissement de la collection. La formalisation des objectifs vise à comparer l'état du fonds existant et des acquisitions en cours avec les objectifs à atteindre, afin de mettre en évidence les priorités de la politique

documentaire et de vérifier la pertinence des acquisitions par rapport aux principes fixés. Les diverses méthodes de formalisation présentent souvent, dans un même tableau, le niveau des acquisitions en cours et le niveau visé⁸¹, les niveaux se référant à la méthode du Conspectus, qui permet à la fois de développer et d'évaluer les collections. Toutefois, une collection pour laquelle est fixé un certain niveau implique une présence de niveaux inférieurs. Certaines méthodes de formalisation font ainsi apparaître les proportions de chaque niveau inférieur devant être représentées au sein du niveau global, proportions correspondant à un pourcentage de documents⁸². Cela suppose donc d'évaluer le niveau de chaque document. Etant donné la difficulté d'évaluer le niveau de documents sources, cette méthode ne pourra sans doute pas être retenue. En revanche, on pourra élaborer un tableau fixant un objectif global de niveau pour l'ensemble de la collection (recherche), avec les thèmes, types de documents, organismes auteurs devant obligatoirement être représentés pour l'atteindre. Des tableaux similaires peuvent être détaillés pour les deux niveaux de la collection en libre accès, selon le modèle ci-dessous.

Niveau général de la collection

Liste des thèmes à couvrir	Organismes-auteurs correspondants	Niveau actuel « étude » ou « recherche »	Niveau visé	Observations : typologie des documents (ex : statistiques), support

En annexe de ce tableau sera jointe la liste, inspirée de celle proposée par la Charte documentaire des publications officielles étrangères, qui indiquera les types de documents devant obligatoirement figurer dans une collection de niveau « recherche » (bibliographies, journaux officiels, collections parlementaires, recueils de textes (traités, lois, jurisprudence), large sélection de publications et de rapports administratifs des ministères, des principaux organismes officiels, de publications statistiques). Il importera ensuite de délimiter chaque thème retenu en établissant des listes de titres fondamentaux, élargies selon le niveau global fixé pour le thème à des titres plus spécialisés et rares. Ces listes, inspirées des

⁸¹TOURETTE, Caroline. *Evaluation du fonds de lettres modernes du SCD de l'université du Havre et proposition de méthode d'élaboration d'un plan sectoriel de développement des collections*. Projet professionnel personnel de bibliothécaire. Villeurbanne : Enssib, 2002.

⁸²CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Cité par Caroline TOURETTE. Op. cit.

méthodes de constitution de corpus⁸³, pourront être établies à la fois pour orienter les acquisitions et la sélection des titres arrivant par échange. On peut par exemple imaginer une liste de ce type pour le thème de la *politique extérieure* :

Liste des titres	Organisme-auteur
Background notes	Department of state
Country commercial guides	Department of state
Foreign relations of the United States	Department of state
Human rights practices, country report	Department of state
Narcotics control strategy report	Department of state
Patterns of global terrorism	Department of state
Religious freedom report	Department of state
World factbook	CIA

La répartition des titres destinés à la collection en libre accès entre les niveaux « étude » et « recherche » s'effectuera en fonction des principes déjà évoqués⁸⁴, en rappelant qu'en tant que sources, l'ensemble des titres est susceptible d'intéresser la recherche. Il faut aussi prendre en compte leur existence sur Internet. Ces listes seront établies à partir du catalogue de publications officielles des Etats-Unis édité par le Government printing Office et de ceux présentés sur les sites Internet des différents organismes officiels américains. Le partenariat envisagé avec des groupes de recherche permettrait de bénéficier de l'avis d'experts, en tenant compte toutefois des précautions méthodologiques afférentes.

5.2. Etablir une liste des outils de sélection

Le travail d'acquisition suppose la mise en œuvre de procédures, et se fonde sur des outils de sélection, ce qui implique un travail méthodique, d'autant que les nouvelles technologies entraînent une diversification des outils disponibles⁸⁵.

5.2.1 La consultation des manuels

S'agissant d'un fonds de publications officielles, la première étape, fondamentale, consiste en une connaissance des institutions et organismes officiels qui produisent ces documents. Concernant les Etats-Unis, des manuels tels que le manuel officiel du gouvernement américain, *US government manual*, édité annuellement, peuvent

⁸³TRAVIER, Valérie. *Une politique d'acquisition pour une politique d'étude et de recherche*. Op. cit

⁸⁴Voir dans cette même partie 2.2.3 Répartition des titres entre le niveau Haut-de-jardin et le niveau Rez-de-jardin

⁸⁵TRAVIER, Valérie. *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche*. Op. cit

s'avérer précieux. Il est également important de se référer à des manuels et bibliographies établies par des bibliothécaires ou universitaires spécialistes de l'information gouvernementale. Un premier repérage peut être effectué à partir de manuels de synthèse, proposant un panorama général de la production officielle américaine⁸⁶ émanant des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

5.2.2 La connaissance des axes de la recherche concernant les Etats-Unis

Les publications officielles étant des sources pour la recherche, il est ensuite nécessaire de se renseigner sur les axes de la recherche ayant comme objet d'étude les Etats-Unis, selon les différentes approches citées. Cela renvoie à l'intérêt d'un partenariat avec des groupes de recherche, déjà évoqué, qui permettrait d'orienter les acquisitions en tenant mieux compte des besoins des chercheurs.

5.2.3 Connaissance des éditeurs

La mise en œuvre de la politique d'acquisition implique également une bonne connaissance des conditions de production des publications officielles des Etats-Unis, et des éditeurs spécialisés, publics –essentiellement le Government printing Office- mais également privés (on peut notamment citer le Congressional Information Service (CIS) pour les publications du Congrès). On a ainsi évoqué, s'agissant des publications du Congrès, la qualité des microformes éditées par CIS, supérieure à celle des microformes du Government Printing Office, sur le plan de la conservation comme de l'appui à la recherche. C'est un paramètre à prendre en compte dans la politique documentaire.

5.2.4 Les productions de l'IFLA, les catalogues et bibliographies

La connaissance de la production éditoriale des publications officielles des Etats-Unis implique également, on l'a vu, d'accorder une attention toute particulière au développement des ressources électroniques. La fréquentation du site de l'IFLA, sur lequel sont publiés les textes de la conférence annuelle de cette association, parmi lesquels figurent ceux qui émanent du comité des publications officielles, offre des repères permettant de suivre ces évolutions. Par ailleurs, le *Journal of*

⁸⁶Par exemple SCHIEK ROBINSON, Judith. «The United States of America» in NURCOMBE, Valerie. *Information sources in official publications*. London, Melbourne, Munich : Bowker Saur, 1997.

*government information*⁸⁷ constitue une revue de référence dont les articles, publiés par des bibliothécaires ou des chercheurs spécialisés dans ce domaine, analysent la situation de l'information gouvernementale (principalement aux Etats-Unis), l'état de la recherche en la matière, proposent des bibliographies ainsi que des critiques de manuels consacrés aux publications officielles. La lecture des différents guides et manuels (dont certains sont entièrement dédiés aux ressources existant sur Internet et sont actualisés chaque année) s'avère également indispensable pour connaître les tendances de la production éditoriale. Il s'agit là de véritables outils de sélection. Ce premier repérage doit bien sûr être suivi de la consultation régulière des catalogues de publications officielles américaines. Le Government Printing Office (GPO) édite mensuellement un catalogue imprimé et un récapitulatif (*List of classes of United States Government publications available for selection by Depository Libraries*). S'agissant des documents du Congrès, il importe de consulter régulièrement le catalogue de l'éditeur privé CIS. Les catalogues de ces éditeurs sont consultables sur leurs sites Internet, dont une rubrique est dédiée à la parution des nouveautés, sur tous les supports.

5.2.5 Les bases de données et sites-ressources

Les évolutions évoquées, marquées par la croissance exponentielle des publications officielles accessibles sur le Web, induisent un travail de veille Internet, en vue d'intégrer les ressources en ligne dans la collection. Les outils nécessaires à ce travail doivent donc être également recensés. Dans le cas du GPO, on a déjà évoqué la base de données *GPO Access*, outil indispensable pour les bibliothécaires comme pour les chercheurs : elle permet de rechercher les publications officielles par titres ou par thèmes (la possibilité de recherches thématiques permettant de pallier le fréquent manque de visibilité de ces documents), indique les différents supports disponibles sur le marché éditorial et offre des liens vers le texte intégral de ces publications. Cela est particulièrement utile afin de repérer les titres qui n'existent que sur Internet. Le Government Printing Office, responsable du dépôt légal des publications officielles américaines, y compris dans le nouvel environnement électronique, demeure

⁸⁷Ce titre, édité par Pergamon press/Elsevier, a connu une interruption de parution en 2002 mais il devrait réparaître en

chargé d'assurer l'accès permanent du public à ces documents. Il effectue l'archivage des publications administratives majeures et l'identification des autres titres, vers le texte intégral desquels la base *GPO access* propose des liens ; l'archivage de ces derniers incombe dans ce cas aux organismes producteurs, éventuellement en partenariat avec des bibliothèques universitaires américaines, le GPO assurant alors le contrôle des procédures. Dans ce contexte, et afin de compléter le repérage puis la sélection des titres existant en ligne, il convient également de consulter les sites-ressources de diverses bibliothèques universitaires américaines⁸⁸, les sites des différents organismes officiels américains (qui présentent la liste de leurs publications), et il importe de se tenir informé des programmes d'archivage des publications officielles électroniques menés par certaines bibliothèques américaines⁸⁹ sous l'égide du GPO. Le répertoire de publications officielles américaines existant sur le Web proposé par le centre de ressources de l'ambassade des Etats-Unis à Paris peut également être utilisé comme outil de veille et de sélection complémentaire.

5.3. Construire une grille de sélection pour l'acquéreur

Les critères de sélection peuvent être formalisés dans une grille d'aide à la sélection, à des fins d'harmonisation. Valérie Travier propose une grille structurée autour de quelques critères : priorités (allant du document non prioritaire à l'ouvrage fondamental pour le domaine), recherche lyonnaise, couverture linguistique, actualité. Cette grille est complétée par une liste de paramètres soumettant les documents à des procédures d'acquisition particulières : le support (supports momentanément exclus), la disponibilité, le prix. Chaque critère reçoit une valeur numérique et la somme de ces valeurs permet de déterminer des seuils d'acquisition selon le budget affecté⁹⁰. Cette grille pourrait être adaptée en retenant certains critères (priorité, recherche, actualité (en relation avec les grandes

⁸⁸ibid

⁸⁹Par exemple la bibliothèque de l'université de Chicago pour les publications du Département d'Etat (archivées sur le site « the electronic research collection », à l'adresse <http://www.dosfan.lib.uic.edu/ERC/index.html>)

⁹⁰TRAVIER, Valérie. *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche*. Op. cit

questions économiques, politiques, sociales, selon une double approche nationale (situation intérieure des Etats-Unis) et internationale (position américaine vis à vis de ces questions)). Toutefois, comme le souligne Caroline Tourette, l'élaboration de telles grilles doit être envisagée au regard du temps et des moyens disponibles⁹¹.

6. Déterminer les moyens

La réalisation du projet implique de réfléchir aux moyens humains et budgétaires disponibles pour sa mise en œuvre.

6.1. Le budget

Chaque année, le service des Publications officielles de la BnF reçoit une enveloppe budgétaire globale, qui résulte d'une répartition entre les différents services du Département Droit-Economie-Politique. Le chef de service attribue ensuite les crédits à chaque acquéreur, en fonction des différentes demandes qui avaient été formulées lors de la préparation du budget. Toutefois, cette répartition demeure assez souple, afin de permettre des rééquilibrages en fin d'année entre les différents secteurs (publications officielles françaises et européennes, intergouvernementales, étrangères). Le budget du service concerne uniquement les monographies et les publications annuelles achetées sur le budget des monographies (MON/PER). En effet, les abonnements de périodiques sont gérés, pour l'ensemble de la BnF, par un autre département de la Direction des Collections, le département de la Gestion centralisée des Acquisitions (GCA). Toute demande de nouvel abonnement, de renouvellement ou de suppression doit être formulée auprès de ce département. Celui-ci peut être amené à demander à chaque service de réviser le nombre de ses abonnements, sous réserve des objectifs de politique documentaire, en fonction des crédits disponibles. On voit donc à nouveau l'intérêt de formaliser la politique documentaire afin que les orientations et choix en matière d'acquisitions puissent être justifiés, et afin que les acquisitions soient maîtrisées. Les publications annuelles (MON/PER) peuvent faire l'objet, soit d'un abonnement (géré alors par GCA), soit d'acquisitions

⁹¹ TOURETTE, Caroline. *Evaluation du fonds de lettres modernes de l'université du Havre (...)*. Op. cit.

annuelles sur le budget des monographies (gérées alors directement par chaque acquéreur). S'agissant des publications des Etats-Unis, il faut tenir compte, dans les prévisions budgétaires, du coût des acquisitions de microformes pouvant être achetées à l'éditeur CIS afin de compléter l'importante collection des publications du Congrès, au titre d'« acquisitions rétrospectives ». En 2001, le montant dépensé pour les acquisitions de publications officielles des Etats-Unis s'est élevé à 29000 euros, dont 23077 euros destinés à l'achat des microfiches de CIS. En 2002, le montant des acquisitions a été notablement réduit (5774,5 euros), aucune acquisition de microformes n'ayant été effectuée. Ce dernier chiffre correspond à l'acquisition des publications annuelles (MON/PER), et de monographies (guides et manuels essentiellement). Il peut constituer un repère pour les acquisitions courantes (qui concernent un nombre important de MON/PER), d'autant que les monographies et MON/PER ne sont achetées qu'en un seul exemplaire, sauf si les titres sont destinés aux deux niveaux de la bibliothèque. Il conviendra dès lors de préciser les règles de répartition des titres entre ces niveaux.

6.2. Les moyens humains

S'agissant des moyens en personnel, en tant que chargée de collection, nous serons chargée de la définition et de la mise en œuvre de ce projet, sous l'autorité de la responsable du Service des Publications officielles, en concertation avec les instances de coordination (« entrées et circuits », « ressources électroniques ») du service et du Département et avec les autres services de la BnF évoqués. Les personnes chargées de collection en publications officielles étrangères sont responsables de plusieurs zones géographiques. Dans notre cas, il s'agit de l'ensemble du continent américain (Etats-Unis, Canada, pays d'Amérique latine), de l'Afrique anglophone, de l'Espagne et du Portugal. En dépit du caractère prioritaire du fonds concernant les Etats-Unis, le temps de travail ne pourra être exclusivement consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, la question du personnel chargé du traitement des documents issus de l'échange (travail actuellement interrompu du fait d'un départ non remplacé) demeure posée. La participation d'une personne au moins serait nécessaire. Une personne devra par ailleurs assurer le traitement des documents entrés par

acquisition. Il conviendra de tenir compte de ces éléments dans l'élaboration du document de cadrage visant à planifier le projet.

7. Elaborer des produits de valorisation

Il a paru important d'envisager d'ores et déjà *la valorisation de la collection existante*, afin de raffermir la relation entre le développement de la collection et les besoins du public potentiel. Cette démarche s'avère nécessaire pour l'ensemble des collections de publications officielles, comme l'a montré Nathalie Muller⁹². Cela induit en premier lieu la réalisation d'outils internes, destinés à informer l'ensemble des personnes du Département sur le contenu de la collection, dans le cadre du service au public. Des outils à destination des lecteurs devront également être élaborés : il pourra s'agir, dans un premier temps, de guides thématiques qui prendraient également en compte certaines questions interdisciplinaires⁹³. Faute de temps et étant donné la taille du fonds, il ne paraît pas possible d'élaborer un outil de recherche exhaustif, à l'instar de celui réalisé par la Bibliothèque Administrative de la Ville de Paris ; il s'agira plutôt de réaliser un outil plus succinct, inspiré du guide rédigé par la Bibliothèque Nationale du Canada, et présentant l'offre documentaire en libre accès et quelques titres fondamentaux de la collection des magasins, sous forme « d'itinéraire thématique »⁹⁴. En outre, il est urgent, dans le cadre de la politique de sélection qui sera définie, de proposer un guide thématique des ressources électroniques, actualisé régulièrement. Il peut paraître prématuré d'envisager d'ores et déjà des actions de valorisation de la collection, mais il semble nécessaire de créer une dynamique : la finalité du développement de la collection est en effet d'enrichir et de faire vivre celle-ci pour un public.

⁹²MULLER, Nathalie. *Faire connaître les publications officielles de la Bibliothèque Nationale de France : projet d'un plan de communication*. Projet Professionnel Personnel de bibliothécaire. Villeurbanne : Enssib, 1999

⁹³CALENGE, Bertrand. «A la recherche de l'interdisciplinarité», BBF, t 47, n°4, 2002

⁹⁴CALENGE, Bertrand. « La collection entre offre et demande ? », op. cit

8. Le suivi du projet

Il convient tout d'abord de rédiger un document de cadrage visant à planifier le déroulement des différentes étapes du projet. Il importe ensuite de réfléchir aux modalités d'évaluation de ce dernier.

8.1. Le document de cadrage

L'élaboration de la politique de développement de la collection se décline en trois étapes : la définition d'une politique documentaire pour la collection en libre accès (constituée par les acquisitions), la définition d'une politique documentaire pour la collection des magasins, qui implique une réflexion sur la place respective des échanges et des acquisitions dans le développement de la collection, et la mise en œuvre du projet. Les deux premières étapes sont étroitement liées dans la mesure où il importe de penser le développement de la collection dans sa globalité. Toutefois, s'agissant de la politique à définir vis à vis des échanges internationaux, il paraît malaisé de proposer un planning définitif, puisque certaines questions fondamentales (évolutions à venir du programme de dépôt Fédéral électronique, archivage et accès permanent aux collections électroniques, nouvelles formes de coopération internationale en matière d'échanges de publications officielles), dont la résolution préalable doit influencer sur les choix à effectuer, ne sont pas encore solutionnées. Toutefois, il est possible de proposer un premier document de cadrage :

Actions à mener	Période
Définition des objectifs : -collection en libre accès -magasins	<i>-Octobre 2003 à Janvier 2004 -A partir d'octobre 2003</i>
Contacts avec les groupes de recherche	<i>-Octobre 2003 à janvier 2004, puis en cours d'année 2004</i>
Recensement des outils d'acquisition	<i>Novembre-décembre 2003</i>
Contacts avec le service des échanges : amorce de réflexion sur l'avenir des échanges	<i>A partir de décembre 2003</i>
Elaboration des listes thématiques pour la collection issue de l'échange	<i>Année 2004</i>
Constitution d'un premier répertoire de liens vers des ressources internet	<i>Novembre 2003-Juin 2004</i>
Conception de produits de valorisation à usage interne (guides de service public) et extérieur (guide des ressources électroniques, guide thématique succinct des	<i>Année 2004</i>

Actions à mener	Période
publications officielles des Etats-Unis)	
Formalisation des objectifs : rédaction d'un document (pdc)	Fin 2004-année 2005

Les actions à mener correspondent aux différents axes qui structurent la démarche méthodologique proposée. Certaines étapes (contacts avec les groupes de recherche et définition des objectifs) concernent à la fois la collection en libre accès et la collection des magasins, issue de l'échange. Il importe d'amorcer la réflexion concernant les échanges en même temps que la réflexion qui concerne le libre accès, afin de penser globalement le développement de la collection pour garantir la cohérence de celle-ci. Le recensement des outils d'acquisition pourra coïncider avec une première sélection de ressources disponibles sur le Web, car le travail de veille Internet constitue une tâche essentielle dans le cadre des procédures d'acquisition à mettre en place. Le repérage des outils de sélection doit s'effectuer de préférence en fin d'année, afin de tenir compte du calendrier budgétaire (la clôture des commandes de monographies doit intervenir au mois d'octobre, et les demandes concernant les abonnements de périodiques doivent être transmises à la Gestion Centralisée des Acquisitions à la fin du mois de juin). S'agissant de la réflexion sur les échanges, il convient de prévoir d'ores et déjà une concertation avec le Service des Echanges Internationaux, afin de définir des lignes directrices et des actions à mener en ce qui concerne les nouvelles formes de coopération documentaire avec les Etats-Unis. En concertation avec ce service, et en fonction des contacts mis en place avec des groupes de recherche, il faudra également établir des corpus thématiques de titres fondamentaux afin de définir un cadre général de développement pour la collection issue de l'échange, en lien avec celui qui aura été élaboré pour les acquisitions. Un délai d'un an est proposé à titre indicatif afin de mettre en place les grands axes de la politique documentaire. La formalisation des objectifs, qui pourra se traduire par la rédaction d'un Plan de Développement des Collections, implique que les étapes antérieures, qui s'interpénètrent, aient été réalisées. Aussi, la rédaction de ce document est-elle prévue à partir de la fin de l'année 2004. La *mise en œuvre du projet* paraît devoir requérir une *période de 3 ans*, qui suivra le délai minimal de deux ans (années 2004 et 2005) nécessaire à la formalisation des objectifs. Il faudra également définir les modalités d'évaluation du projet.

8.2. L'évaluation

L'évaluation fait partie intégrante de la définition et de la mise en œuvre d'une politique documentaire. Il est nécessaire, en effet, de vérifier que le développement et l'enrichissement du fonds correspondent aux objectifs fixés. De ce fait, l'état de la collection et les pratiques en matière d'acquisitions doivent faire l'objet de bilans réguliers. A ces évaluations courantes viendra s'ajouter un bilan global, qui ne pourra être effectué qu'à l'issue de la période de mise en œuvre du projet, c'est à dire dans quatre ou cinq ans. On n'envisagera donc ici que les modalités de l'évaluation courante, qui serviront ensuite à l'établissement du bilan général. L'évaluation comporte un volet quantitatif et un volet qualitatif.

S'agissant du volet quantitatif, le nombre de titres acquis par thèmes pourra être calculé, au regard du caractère prioritaire de chaque thème. Il faudra également mettre en évidence les dépenses budgétaires afférentes. Cependant, afin d'évaluer la politique documentaire dans sa globalité, il importera de prendre en compte, non seulement les acquisitions, mais également les entrées par échange. Il s'agira de vérifier la cohérence de l'ensemble de la collection et son niveau global, au regard des objectifs fixés. On a vu par ailleurs que le niveau d'une collection de publications officielles dépend de la présence ou de l'absence de certains documents, et de l'établissement de listes thématiques de titres fondamentaux, dont il faudra contrôler ensuite la complétude.

L'évaluation qualitative paraît donc indispensable dans le cadre de ce projet. Bertrand Calenge⁹⁵ préconise plusieurs méthodes, notamment le recours à des experts, ou la comparaison avec le catalogue d'une autre bibliothèque. La consultation d'experts, qui examineraient des segments de collection correspondant à leur spécialité, pourrait être envisagée, dans le cadre des contacts à prendre avec certains groupes de recherche. La BnF a déjà eu recours, en matière d'expertise intellectuelle des collections, à l'avis d'un chercheur pour le développement du fonds de linguistique, afin de tenir compte, dans la politique d'acquisition, des thématiques de la recherche contemporaine dans ce domaine⁹⁶.

⁹⁵CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Op. cit

⁹⁶PUECH, Christian et TESNIERE, Valérie. « Expertise scientifique et évaluation des collections. Une méthode appliquée aux fonds de linguistique de la BnF », *BBF* n°4, 2000

Cette méthodologie pourrait donc être adaptée au fonds de publications officielles américaines. Par ailleurs, la politique documentaire reposant sur la relation entre une collection et un public, les enquêtes de satisfaction peuvent constituer une méthode d'évaluation. Cependant, comme le souligne Caroline Tourette⁹⁷, leur réalisation exige suffisamment de temps, de personnel disponible et de crédits, s'il est fait appel à des sociétés extérieures de consultants. De plus, cela ne pourrait s'inscrire que dans le cadre d'une enquête globale concernant, au delà du fonds américain, l'ensemble des collections de publications officielles.

La comparaison avec le catalogue d'une autre bibliothèque constitue également une méthode d'évaluation qualitative. Toutefois, la spécificité du fonds de publications officielles des Etats-Unis conservé à la BnF exige de choisir des références, au demeurant assez difficiles à trouver, parmi d'autres bibliothèques nationales. Cette comparaison ne pourra être effectuée que pour les thèmes constituant les points forts de la collection, et qui sont définis comme prioritaires du point de vue de la politique documentaire. Il sera alors possible de se référer au catalogue de la Library of Congress, dans lequel sont intégrées en outre les ressources électroniques. Le catalogue de la Bibliothèque Nationale du Canada pourra également être consulté à titre comparatif.

Il existe une complémentarité entre ces différentes méthodes, qui doivent répondre à la finalité de l'évaluation : vérifier que le développement de la collection est cohérent et maîtrisé en fonction d'objectifs fixés et formalisés, et s'assurer que la collection est vivante pour un public potentiel défini.

⁹⁷TOURETTE, Caroline. *Evaluation d'un fonds de lettres modernes du SCD de l'université du Havre...* Op. cit

Conclusion

Les principes généraux de définition d'une politique documentaire ont été appliqués ici à la spécificité d'une collection de publications officielles, spécificité liée d'abord à la nature même de ces documents. La substitution d'un principe de cohérence et de maîtrise du développement de la collection à une logique d'accumulation de documents a conduit à envisager l'ensemble des segments de la collection (libre accès et magasins, contenus et pôles d'excellence, supports intellectuels et matériels) ainsi que les différents modes d'entrées : acquisitions et accord d'échange international. Un nouvel équilibre entre ces modes de collecte a été proposé au profit des acquisitions. Il pourra être fondé sur la définition d'un « cœur » de collection dont les thématiques seraient mieux articulées aux besoins de la recherche, et sur une complémentarité des supports (imprimés et électroniques notamment), dans le cadre d'une nouvelle forme d'échange international liée au développement des ressources électroniques, même si, pour l'heure, les questions d'archivage, de conservation et de pérennité d'accès à l'information demeurent posées.

La définition d'une politique documentaire, s'agissant de cette collection, rejoint donc les enjeux actuels plus larges quant à l'évolution même des missions des bibliothèques : il importe tout autant, désormais, d'assurer l'accès durable de tous les citoyens à la documentation que de développer les collections, devenues par ailleurs largement « hybrides » et résultant de choix raisonnés et justifiés. Au demeurant, la mission essentielle des bibliothécaires demeure bien d'enrichir et de faire vivre la collection pour un public, et les actions de valorisation, ouvertes à l'interdisciplinarité, ont leur place dans le processus de définition et de mise en œuvre de la politique documentaire.

La collection doit vivre au sein d'un ensemble, et la définition d'une politique de développement de la collection de publications officielles des Etats-Unis s'inscrit donc dans le cadre plus large de l'élaboration d'une politique documentaire portant sur l'ensemble des fonds de publications officielles de la Bibliothèque nationale de

France. Cela soulève la question d'indispensables partenariats, internes et extérieurs à la bibliothèque, nationaux mais aussi internationaux.

Les perspectives de renouvellement des formes de l'échange international de publications officielles, dans le contexte du développement des ressources électroniques, et les questions qu'elles soulèvent, rendent un partenariat à l'échelle internationale nécessaire, afin que ces nouvelles coopérations documentaires puissent être mises en place. L'enjeu est de garantir aux chercheurs, mais aussi à un plus large public, un accès durable à l'information gouvernementale. Il s'inscrit dans le cadre de la mission de diffusion des connaissances au plus grand nombre, mission désormais fondamentale pour les bibliothèques, qui, loin d'être de simples espaces d'accumulation de documents, sont des lieux de questionnement du monde. L'enjeu est aussi de perpétuer l'essentiel de la mission dévolue aux échanges internationaux de publications officielles, affirmée par l'UNESCO et articulée à l'idéal et aux valeurs fondatrices des Nations Unies : favoriser l'échange d'informations et la connaissance mutuelle entre les peuples. Par delà les changements qui affectent les formes de collecte et de diffusion documentaires, cette mission, et la philosophie qui la sous-tend, demeurent toujours -et peut-être plus que jamais- d'actualité.

Bibliographie

La politique documentaire

- Généralités

AROT, Dominique. « Politiques documentaires et politiques de collections. Raison et passion », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n°2 pp 88-91.

BELBENOIT-AVICH, Pierre-Marie (dir.). *Gérer le développement d'une collection de périodiques*. Villeurbanne : Institut de Formation des bibliothécaires, 1998, 183 p.

CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Edition du Cercle de la Librairie, 1999, 386 p.

CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1994, 408 p.

CALENGE, Bertrand. « La collection entre offre et demande ? », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°2, pp 40-48.

CALENGE, Bertrand. « A la recherche de l'interdisciplinarité », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2002, t 47, n°4, pp 5-13.

CALENGE, Bertrand. *Une segmentation opératoire de la collection*, 1999. <<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/prod/segmentation.htm>> (consulté en juin 2003).

CARBONE, Bruno. « De l'esprit des collections », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1995, n°3. <<http://www.enssib.fr/bbf/bbf.doc/carbone.doc>> (consulté en juillet 2003).

GABRIEL, Michael R. *Collection development and collection evaluation : a sourcebook*. London : The Scarecrow Press, 1995, 422 p.

GAUDET, Françoise et LIEBER, Claudine. *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997, 264 p.

GAUTIER-GENTES, Jean-Luc. « Définition et mise en œuvre des politiques documentaires », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*, 4^{ème} trimestre 2000, n°189, pp. 112-122.

GIAPPICONI, Thierry. *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2001, 223 p.

GIAPPICONI, Thierry et CARBONE, Pierre. *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997, 264 p.

GIAPPICONI, Thierry. *Le conspectus : une approche méthodique en faveur d'un développement maîtrisé et partagé des collections.* <<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/prod/je2001/rapport%20Conspectus.htm>> (consulté en mai 2003).

JACQUES, Jean-François. « Le choix de la répartition thématique : les responsabilités d'acquisition », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*, 4^{ème} trimestre 2000, n°189, pp. 58-59.

JENKINS, Clare et MORLEY, Mary. *Collection management in Academic libraries.* Gower, 1991, 289 p.

OSBURN, Charles et ATKINSON, Ross. *Collection management : a new treatise.* Jai Press, 1991, 2 vol.

PERRIN, Georges (dir). *Développer et exploiter un fonds spécialisé.* Villeurbanne : ENSSIB, 1999, 160 p.

TABAH, Albert. "L'évaluation des collections" in ABCDEF (dir), *Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur*, avec la collaboration de l'EBSI et de l'ENSSIB, coordonnateurs : Bertrand Calenge, Sylvie Delorme, Jean-Michel Salaün et Réjean Savard. Presses de l'Université du Québec, 1995, 496 p.

TESNIERE, Valérie. "De l'usage d'une politique d'acquisition", in ABCDEF (dir), *Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur*, avec la collaboration de l'EBSI et de l'ENSSIB, coordonnateurs : Bertrand Calenge, Sylvie Delorme, Jean-Michel Salaün et Réjean Savard. Presses de l'Université du Québec, 1995, 496 p.

TESNIERE, Valérie. « La collection dans tous ses états », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1995, n°3.< <http://www.enssib.fr/bbf/bbf.doc/tesn.doc> > (consulté en juillet 2003).

TRAVIER, Valérie. *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche.* Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2001, 184 p.

- Intégration des ressources électroniques dans les collections

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU CANADA. Groupe de coordination des collections électroniques. *Politiques et directives relatives aux publications électroniques diffusées en réseau.* 1998. <<http://www.nlc-bnc.ca/9/8/index-f.html>> (consulté en juillet 2003).

BROPHY, Peter. « La bibliothèque hybride », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n°4 pp. 14-20.

CARACO, Alain (dir.). *Intégrer les ressources d'Internet dans la collection.* Villeurbanne : ENSSIB, 2000. 223 p. (Collection La boîte à outils ; 11).

- Textes de politique documentaire

De nombreux textes et documents (Chartes, plans de développement des collections...) sont consultables sur les sites suivants :

ACQWEB. <<http://www.library.vanderbilt.edu/law/acqs/acqs.html>> (consulté en mai 2003)

ICWEB. <<http://Icweb.loc.gov/acq/colldev/handbook.html>> (consulté en août 2003)

POLDOC < <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/> > (consulté en mai 2003)

- Etudes particulières

DAUY, Hélène. *Méthodologie pour l'élaboration d'un Plan de Développement des Collections en sciences économiques au SCD de Paris 1-Panthéon-Sorbonne.* Projet Professionnel Personnel de bibliothécaire. Villeurbanne : ENSSIB, 2002.

TOURETTE, Caroline. *Evaluation du fonds de lettres modernes du SCD du Havre et proposition de méthode d'élaboration d'un plan sectoriel de développement des collections.* Projet Professionnel Personnel de bibliothécaire. Villeurbanne : ENSSIB, 2002.

VIALARON, Laurence. *Vers la formalisation d'une politique d'acquisition : l'exemple du secteur d'acquisition anglo-américain à la section Lettres, arts et sciences humaines de la bibliothèque de l'Université de Nice Sophia-Antipolis.* Diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 2001.

La bibliothèque nationale de France

- Généralités

RENOULT, Daniel et MELET-SANSON, Jacqueline. *La Bibliothèque nationale de France : collections, services, publics.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2001, 240 p.

- Les publics

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Les publics du site Tolbiac-François Mitterrand : synthèse des résultats de l'enquête d'avril 2002.* Document interne.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Direction des collections. *La consultation des collections imprimées en Haut-de-jardin : analyse statistique du sondage de décembre 2000.* Document interne, 31 mai 2001.

EVANS, Christophe et RIPON, Romuald. « BnF/BPI côté publics, regards croisés », *Midi de l'Info*, 24 février 2003.

- Textes de politique documentaire

ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA BIBLIOTHEQUE DE FRANCE. *Propositions pour une charte documentaire.* 1993.

BEGUET, Bruno et HADJOPOULOU, Catherine. « Les collections en libre accès de la Bibliothèque nationale de France : organisation par départements et usage de la Dewey », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, t.41, n°4, pp. 40-44.

BEGUET, Bruno, JOUGUELET, Suzanne et PETIT, Catherine. « L'offre de collections à la Bibliothèque nationale de France : premier bilan à Tolbiac », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t.44, n°6, pp. 18-28.

PUECH, Christian et TESNIERE, Valérie. « Expertise scientifique et évaluation des collections : une méthode appliquée aux fonds de linguistique de la BnF », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, n°4, pp. 96-104.

Les publications officielles

- Généralités

FRANCE. Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique. *La gestion des publications officielles : actes du Premier séminaire africain francophone sur la gestion des publications officielles organisé par la section de l'information gouvernementale et des publications officielles de l'IFLA, Rabat, 21-25 septembre 1987.* Paris : La Documentation française, 1988, 279 p.

FRY, Bernard M. et HERNON, Peter. *Government publications : key papers.* Oxford, New-York : Pergamon Press, 1981, 814 p.

KINDER, Robin (ed.). *Government documents and reference services.* New York ; London ; Sydney : The Haworth press, cop. 1991, 288 p.

MULLER, Nathalie. *Faire connaître les publications officielles de la Bibliothèque Nationale de France : projet d'un plan de communication.* Projet Professionnel Personnel de bibliothécaire. Villeurbanne : Enssib, 1999, 50 p.

NURCOMBE, Valerie J. *Information sources in official publications.* London, Melbourne, Munich : Bowker Saur, 1997, 564 p.

ROZKUSZKA, David W. « Government publications » in OSBURN, Charles et ATKINSON, Ross. *Collection management : a new treatise.* Jai Press, 1991, 2 vol.

- La gestion des collections de publications officielles étrangères
 - Textes de politique documentaire

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, Département des sciences économiques, juridiques et politiques. *Charte documentaire des publications officielles étrangères.* Mai 1995, document interne.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU CANADA. *Politique de gestion des collections, publications officielles de gouvernements étrangers.* <<http://www.nlc-bnc.ca/9/9p9-200-f.html>> (consulté en mai 2003)

GNASSI, Bruno. "Accessing canadian federal information : a depository program for the twenty-first century ?", *65th IFLA Council and General Conference,*

Bangkok, August 20- August 28, 1999. <<http://www.ifla.org/IV/ifla65/papers/122-083e.htm>> (consulté en juillet 2003).

➤ Echanges internationaux de publications officielles

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Service des Echanges. *Rapport annuel 2002*. Document interne.

CHAUVEINC, Marc. *La coopération internationale de la Bibliothèque de France*. 1993. Document interne.

METZ, Johannes. “Les échanges internationaux de publications officielles”. *65th IFLA Council and general Conference*, Bangkok, Thailand, August 20-August 28, 1999. <<http://www.ifla.org/IV/ifla65/papers/054-83f.htm>> (consulté en mai 2003).

TILLIETTE, Pierre-Alain. « Le système d'échange international d'Alexandre Vattemare (1796-1864) à l'origine d'un trésor pour les historiens : le fonds de publications officielles étrangères de la bibliothèque administrative de la Ville de Paris », *64th IFLA General Conference*, August 16-21, 1998. <<http://www.ifla.org/IV/ifla64/151-133f.htm>> (consulté en juillet 2003).

- Les publications officielles des Etats-Unis

BATTEN, Donna. *Guide to US Government publications*. Detroit : Gale group, 2002. 1690 p.

GARNER, Diane L., SMITH, Diane H. *The complete guide to citing government information resources : a manual for writers and librarians*. Bethesda : Congressional information service, 1993, 222 p.

GOVERNMENT PRINTING OFFICE, Superintendent of documents. *GPO Letter to Depository Library Directors*, August 25, 2000. <http://www.arl.org/info/letters/gpo_82500.html> (consulté en juin 2003).

HARDY, Gale J., SCHIEK ROBINSON, Judith. *Subject guide to US Government reference sources*. Englewood : Libraries unlimited, 1996. 358 p.

HERNON, Peter, PURCELL, Gary. *Developing collections of US government publications*. Greenwich ; London : Jai Press, 1982, 289 p.

HERNON, Peter. *Use of government publications by social scientists*. Norwood : Ablex, 1979, 173 p.

LOPRESTI, Robert et GORIN, Marcia. “The availability of US government depository publications on the World Wide Web”, *Journal of government information*, 2002, n°29, pp. 17-29.

MOREHEAD, Joe et FETZER, Mary. *Introduction to United States government information sources*. Englewood : Libraries unlimited, 1992, 474 p.

NOTESS, Greg R. *Government information on the Internet*. Lanham : Bernan Press, 1997, 778 p.

POWELL, Margaret. « Le Federal Depository Library Program et l’information gouvernementale des Etats-Unis dans un environnement électronique : transition vers le nouveau millénaire ». *65th IFLA Council and General Conference, Bangkok, Thailand, August 20-August 28, 1999*. <<http://www.ifla.org/IV/ifla65/papers/053-83f.htm>> (consulté en mai 2003).

SCHIEK ROBINSON, Judith. « The United States of America » in NURCOMBE, Valerie. *Information sources in official publications*. London, Melbourne, Munich : Bowker Saur, 1997, 564 p.

SCHIEK ROBINSON, Judith. *Tapping the government grapevine : the user-friendly guide to US information sources*. Phoenix : Oryx press, 1993, 227 p.

SCHMECKEBIER, Laurence F., EASTIN, Roy B. *Government publications and their use*. Ann Arbor : UMI, 1994, 502 p.

WEAVER, Barbara F. “Library involvement in state government information policy development in the United States”, *68th IFLA Council and General Conference, August 18-24, 2002*. <<http://www.ifla.org/IV/ifla68/papers/088-081e.pdf>> (consulté en juillet 2003)

WELLS, Jean and WALKER, Lois. “A comparison of microfiche produced by the US Government Printing Office and the Congressional Information Service”, *Journal of government information*, vol. 24, n°3, 1997, pp. 213-221.

ZINK, Steven D. “Government information in a world of change”, *65th IFLA General Conference, August 20-25, 1995*. <<http://www.ifla.org/IV/ifla61/61-zins.htm>> (consulté en juillet 2003)

ZWIRN, Jerrold. *Access to US government information : guide to executive and legislative authors and authority*. Westport ; London : Greenwood press, 1989, 158 p.

- Les collections de publications officielles des Etats-Unis dans les bibliothèques françaises

BIBLIOTHEQUE ADMINISTRATIVE DE LA VILLE DE PARIS. *Catalogue du fonds des Etats-Unis d'Amérique*, t I. Paris : 1997 ; t II. Paris : 2000.

DE BONFILS, Odile. *Conception and realisation of a guide to resources available in Paris on Canada, the United Kingdom and the USA*, mémoire de fin d'études rédigé en vue de l'obtention du diplôme universitaire de technologie, université Paris V, IUT René Descartes, 1991.

ROSENBAUM, Christine. *Inventaire et évaluation d'une collection de Publications officielles des Etats-Unis conservée à la Bibliothèque nationale de France en vue de sa valorisation*. Villeurbanne : Institut de formation des bibliothécaires, 1995, 13 p.

TILLIETTE, Pierre-Alain. « Le fonds étranger » in *La bibliothèque administrative de la Ville de Paris*. Paris : Mairie de Paris, 1993, 105 p.

Table des annexes

ANNEXE 1 : EXTRAIT DE LA LISTE DES COTES VALIDÉES POUR LES PUBLICATIONS OFFICIELLES (ETATS-UNIS).....	I
ANNEXE 2 : LISTE SUCCINCTE DE GROUPES DE RECHERCHE DONT LES TRAVAUX PORTENT SUR LES ETATS-UNIS.....	II
ANNEXE 3 : RECENSEMENT DE PUBLICATIONS OFFICIELLES DES ETATS-UNIS DISPONIBLES SUR INTERNET.....	IV
ANNEXE 5 : POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE PUBLICATIONS OFFICIELLES ÉTRANGÈRES (BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA)	XIII
ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE ENVOYÉ À LA STAATSBIBLIOTHEK ZU BERLIN ET À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA (ANALYSE DE RÉFÉRENCES EXTÉRIEURES).....	XXIII

Annexe 1 : extrait de la liste des cotes validées pour les publications officielles (Etats-Unis)

068.715 3	Pêches et Océans	\$tPEOC
068.715 3	Ressources naturelles	\$tRESN
068.715 3	Revenu national	\$tREVN
068.715 3	Santé	\$tSANT
068.715 3	Transports	\$tTRAN
068.715 3	Travaux publics et services gouvernementaux	\$tFOUI
068.715 4	Publications officielles du Canada - Organismes rattachés aux ministères ou sous tutelle	
068.715 41	Publications officielles du Canada - Organisme statistique officiel (Bureau fédéral de la statistique)	
068.715 5	Publications officielles du Canada - Provinces	
068.715 5	Québec	\$tCUEB
068.73	Publications officielles des États-Unis	Coter ici les manuels et les bibliographies avec en \$t A-
068.734 8	Publications officielles des États-Unis - Lois, traités, budget	\$tL, \$tT, \$tB, \$t à blanc pour la constitution

068.735 1	Publications officielles des Etats-Unis- Assemblées (Congress)	\$4 caractères du titre
068.735 11	House of Representatives	\$t 4 caractères du titre
068.735 12	Senate	\$t 4 caractères du titre
068.735 13	Library of Congress	\$t 4 caractères du titre
068.735 19	Publications officielles des Etats-Unis - Institutions judiciaires	
068.735 191	Cour suprême	
068.735 192	Centre fédéral judiciaire	Coter ici Administrative office of the United States court
068.735 2	Présidence	
068.735 2	President of the United States	\$tAPRE
068.735 2	Executive office of the President	\$tEXEC
068.735 2	Office of the United States trade representative	\$tTRAD
068.735 3	Publications officielles des Etats-Unis- Ministères (Departments) et Etablissements sous tutelle	
068.735 3	Affaires d'Etat (Dpt of State)	\$tETAT. Coter ici les affaires étrangères
068.735 3	Affaires sociales, santé	\$tSOCl
068.735 3	Agriculture	\$tAGRI
068.735 3	Aménagement du territoire, logement	\$tAMIEN
068.735 3	Anciens combattants (Veterans)	\$tDEFa

068.735 3	Armée	\$ARME. Coter ici Army, Air force, Marine
068.735 3	Commerce, industrie	\$ECCOfc
068.735 3	Défense	\$DDEFE
068.735 3	Economie, finances	\$ECCOF
068.735 3	Education, Culture, Enseignement supérieur, recherche et formation professionnelle	\$ECER
068.735 3	Energie	\$ENER
068.735 3	Intérieur	\$INTE
068.735 3	Justice	\$JUST
068.735 3	Transports et communications	\$TRAN
068.735 3	Travail	\$SOCit
068.735 4	Publications officielles des Etats-Unis - Organismes indépendants et régis par l'Etat	
068.735 4	Banque centrale (Federal Reserve Bank)	\$BANK
068.735 4	Central Intelligence Agency (CIA)	\$CIA
068.735 4	Equal Employment Opportunity	\$EQUA
068.735 4	Federal Communications Commission	\$FCC
068.735 4	National Aeronautics and Space Administration	\$NASA
068.735 4	National Archives and Records Administration	\$NATar. Coter ici Office of Federal Register

068.735 41	Publications officielles des Etats-Unis- Organisme statistique officiel (Bureau of the census)	\$t Voir la grille en annexe
068.735 5	Publications officielles des Etats-Unis - Collectivités territoriales	\$t les 4 premières lettres de la collectivité
068.8	Publications officielles des pays d'Amérique centrale et du Sud	\$t 4 lettres du nom du pays (liste en annexe), Pour plusieurs pays \$tAM-
068.9	Publications officielles des pays de l'Océanie et du Pacifique	\$t 4 lettres du nom du pays (liste en annexe), Pour plusieurs pays \$tAB-
SA 069	PUBLICATIONS DE L'INSEE	
069.01	Bibliographies, nomenclatures	
069.1	Méthodologie statistique	
069.2	Economie et conjoncture	
069.3	Population	Y compris les données des recensements \$tRECE, \$vcode de couleur (ex. \$y02 pour série jaune, fasc. Alsine)
069.4	Questions internationales	
069.5	Economie sectorielle et économie d'entreprise	
069.6	Urbanisme, infrastructures, ressources naturelles	
069.7	Société	
069.8	Vie politique, Administration, Droit	
069.9	Régions françaises	\$t code de la région, \$tA si le doc. Concerne toutes les régions françaises
		IDFR = région Ile de France

Annexe 2 : liste succincte de groupes de recherche dont les travaux portent sur les Etats-Unis

Il s'agit pour deux d'entre eux de centres de recherche en histoire des Etats-Unis, comme le CRHNA (centre de Recherche d'Histoire Nord Américaine), composante de l'Institut Pierre Renouvin de l'université Paris 1, et le CENA (centre d'études Nord américaines) de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales (EHESS).

Le CRHNA appuie les enseignements dispensés à l'université de Paris 1 à partir de la licence (consacrée en 2001-2002 à l'éducation et aux médias aux Etats-Unis), et apporte son concours aux séminaires de maîtrise, DEA, doctorat.

Le CENA, associé au CNRS, accueille des enseignants-chercheurs et étudiants en doctorat, et ses programmes portent principalement sur l'historiographie, l'histoire économique et sociale des Etats-Unis, l'histoire des sciences et techniques dans l'Amérique du XXème siècle.

Des centres de recherche spécialisés dans les relations internationales pourraient également être contactés. C'est le cas par exemple du CERI (Centre d'Etudes et de Recherches Internationales) associé à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, et du

CFE (Centre français sur les Etats-Unis) de l'IFRI (Institut français des relations internationales).

Les programmes de recherche du CERI sont centrés sur le système politique international, la mondialisation, les intégrations régionales, les nouvelles formes de conflits, les processus de démocratisation, les migrations, les nationalismes et autres identités politiques.

Le CFE, créé en 1999, conjointement avec le Center on United States and France (Brooking Institution, Washington), s'apparente à un *think tank* qui s'affirme indépendant dans ses travaux mais en prise directe avec les centres d'intérêt politiques et économiques. Ses recherches portent sur la politique intérieure et la décision publique, la politique étrangère et de sécurité, la politique spatiale, l'énergie et les changements climatiques, et ils se veulent être des aides à la décision pour les responsables des secteurs public et privé, notamment pour les chefs d'entreprises

Annexe 3 : recensement de publications officielles des Etats-Unis disponibles sur Internet

Le Government Printing Office (GPO) a élaboré et maintient une base de donnée, *GPO Access* (<http://www.access.gpo.gov>), recensant de manière exhaustive l'ensemble des publications officielles produites par l'administration américaine. Cet organisme est investi d'un rôle majeur de diffuseur de l'information gouvernementale en ligne et est chargé de veiller à un accès public permanent à cette information. Il demeure responsable du dépôt légal et de sa coordination, dans le nouvel environnement électronique. Les documents législatifs, réglementaires et fondamentaux demeurent en permanence sur les serveurs du GPO. Pour les autres publications administratives, le GPO assure leur identification, leur description et offre des liens offrant la possibilité de consulter ces publications en texte intégral, même si la conservation de ces titres demeure soit de la responsabilité d'institutions (bibliothèques depositaires...) soit des services gouvernementaux émetteurs. La base de données *GPO Access* permet d'effectuer des recherches par mots clés, thèmes, ou organismes gouvernementaux. La possibilité de recherches thématiques rend beaucoup plus aisé le repérage des publications officielles. Le texte intégral de celles-ci est directement consultable à partir de cette même base de données. Des liens sont systématiquement proposés vers les différents sites gouvernementaux. Le site *GPO Access*, par les nombreux outils de recherche qu'il met à disposition des usagers, fruits d'une coopération avec les diverses instances gouvernementale et les bibliothèques depositaires, constitue un outil indispensable pour les professionnels des bibliothèques comme pour les lecteurs.

Plusieurs **bibliothèques dépositaires américaines** proposent des répertoires de publications officielles américaines⁹⁸ existant en texte intégral sur le Web. On citera notamment la **University of Michigan library** (<http://www.lib.umich.edu/govdocs/federalnew.html>) et la **Northwestern University library** (<http://www.library.northwestern.edu/govpub/resource/federal/subject.html>). La première a élaboré un répertoire exhaustif des publications officielles américaines (rubrique « government resources on the web, federal government ») classées selon la typologie des organismes (executive branch, legislative branch...). Ce répertoire offre des liens vers le texte intégral de ces publications. La seconde propose également un répertoire détaillé de publications officielles des Etats-Unis en texte intégral, structuré par thèmes (agriculture, commerce, affaires étrangères...). Une sélection de sites internet d'autres bibliothèques américaines ayant créé des répertoires similaires est également présentée. Enfin, **la Library of Congress** propose également un répertoire des sites internet du gouvernement fédéral, ainsi qu'une sélection de publications et documents officiels (classés par ordre alphabétique de titres). Ce répertoire est accessible à l'adresse <http://lcweb.loc.gov/rr/news/extgovd.html>. Ces sites s'avèrent de véritables sites ressources et ont constitué les outils de base qui ont servi au repérage d'un certain nombre de publications existant en ligne, relatives à quelques thèmes et organismes gouvernementaux, dont un recensement très succinct est présenté ci-après.

Concernant **les manuels et outils de référence**, le *US government manual*, manuel officiel du gouvernement américain, qui présente la structure détaillée de l'ensemble des institutions et organismes de l'administration américaine, est disponible en texte intégral à partir de 1997 et jusqu'en 2003 (dernière édition). Il est accessible sur le site de l'Office of Federal Register (http://www.archives.gov/federal_register/index.html).

⁹⁸ Ces bibliothèques ont un statut officiel de bibliothèques dépositaires pour les publications officielles des Etats-Unis mais aussi pour d'autres organisations intergouvernementales. Elles proposent également sur leurs sites internet des répertoires de publications officielles intergouvernementales et également, dans le cas de la university of Michigan library, étrangères.

Sur ce même site est proposé un accès au *Code of Federal regulations* (ensemble des décrets-lois et règlements présentés en 50 titres classés par sujets). La liste de l'ensemble des volumes, des sujets, ainsi que le thésaurus sont consultables en ligne. Des recherches sont possibles par mots clés, n° des titres ou des articles, et le texte intégral de l'ensemble des volumes est consultable à partir de l'année 1996. Certains d'entre eux sont accessibles directement à partir de la base GPO access. Le site de l'Office of Federal Register propose également divers documents en texte intégral concernant le **Président** : *public papers of the President* (1992-2002), *weekly compilation of presidential documents* (2001-2003).

Certaines publications du **Congrès** (*Congressional record*, *congressional bills*, publications des comités (*committee hearings*, *committee prints*) sont accessibles en texte intégral. Elles datent, pour les plus anciennes, de la fin des années 1980, et peuvent être recherchées à partir de la base **THOMAS** de la Library of Congress. Certains documents (« bills », « hearings », « committee prints ») sont également accessibles en texte intégral, pour les mêmes dates, à partir de la base GPO access. Une liste détaillée de ces types de publications et de l'ensemble de la production documentaire du Congrès a également été élaborée par la University of Michigan Library. A partir de cette liste, certains documents sont consultables en texte intégral. Cette bibliothèque a mis au point sa propre base de données concernant ces publications (« Congressional Universe »), mais elle en réserve l'accès à ses seuls lecteurs inscrits.

Les **recensements et publications statistiques** font l'objet de nombreuses publications en ligne, consultables sur le site du **Bureau of the Census (Department of Commerce)** (<http://www.census.gov/index.html>). Le *statistical abstract* (statistiques générales) est consultable en texte intégral pour les années 1995-2002. Les différents recensements de **population** (à périodicités décennale) sont également proposés en texte intégral pour les années 1990 et 2000, ainsi que, pour les mêmes années, les nombreux rapports et études portant sur des thèmes divers tels que la composition de la population (selon une approche communautariste prégnante aux Etats-Unis : *the Black population*, *the Hispanic*

population...), les pratiques matrimoniales, le lien entre lieu de résidence et origine ethnique, etc... Des statistiques concernant l'**agriculture** et l'**économie** sont disponibles en texte intégral pour les années 1992, 1997, 2000. Des recherches personnalisées sont possibles pour les données démographiques (population, logement), économiques, géographiques à partir de la rubrique « american factfinder » qui permet d'effectuer des recherches croisées aboutissant également à la création de cartes géographiques personnalisées.

De très nombreuses données concernant les statistiques économiques et commerciales, au plan national et international, sont rassemblées dans la base en ligne **STAT-USA** maintenue par le **Department of Commerce** (<http://www.stat-usa.gov>). Son accès est payant, une brève présentation rend cependant possible une approche succincte de son contenu. Elle propose de nombreux rapports, études, statistiques actualisées concernant l'économie, le monde des affaires (finances, commerce) et le commerce international, à travers deux approches, « state of the nation » (données économiques et financières concernant les Etats-Unis) et « Globus and NTDB » (données concernant le commerce international).

Les autres ministères offrent également de nombreuses publications en texte intégral sur leurs sites Internet. Concernant les **affaires étrangères**, un certain nombre de publications du **Department of State** (<http://www.state.gov/r/pa/ei/rls/c8990.htm>) sur les droits de l'Homme, la liberté religieuse dans le monde, le terrorisme, le trafic international de drogue... sont disponibles en texte intégral, parmi lesquelles *Background notes* (présentation synthétique des différents pays du monde et des relations bilatérales avec les Etats-Unis (2000(?) - 2003), *Country commercial guides* (1996-2002), *Human rights practices, country reports* (1993-2002), *Religious freedom report* (1999-2002), *Narcotics control strategy report* (1996-2002), *Patterns of global terrorism* (1996-2002). L'ensemble des publications en ligne du Department of State est consultable également sur le site « the electronic research collection », à l'adresse <http://www.dosfan.lib.uic.edu/ERC/index.html>). Ce site est le fruit d'un partenariat, reconnu par le Government Printing Office, entre le Department of

State et la Federal depository library at the Richard J. Daley Library de l'université de Chicago, qui assure officiellement l'archivage électronique des publications de cette administration. Le *World factbook* (études sur les différents pays du monde plus détaillées que celles proposées par les *Background notes*) de la CIA (<http://www.cia.gov/cia/publications/index.html>) est également consultable en texte intégral pour les éditions 2000, 2001, 2002.

S'agissant de la **justice**, de très nombreuses publications sont consultables en ligne sur le site du Department of justice (<http://www.usdoj.gov/05publications/index.html>), parmi lesquelles le *FBI's Uniform crime report* (subdivisé en différentes publications : *Crime in the United States*, *Hate crime statistics* (statistiques des crimes à motivation raciste, homophobe, liés à l'appartenance religieuse de la victime ...), pour la plupart disponibles en texte intégral pour les années 1995-2002). Il faut y ajouter les très nombreuses publications du National criminal justice reference service, dont une majorité est disponible en texte intégral, souvent avec une bonne couverture rétrospective (1991-2002). Elles concernent des thèmes extrêmement variés tels que la peine de mort (*Capital punishment* 1993-2001), les prisons (et notamment le SIDA en prison, les familles de prisonniers, les alternatives à l'incarcération, les auteurs de crimes sexuels), la drogue et le crime, la délinquance juvénile, les violences familiales, les gangs, la sécurité dans les écoles, la coopération judiciaire internationale... et sont autant de sources concernant les représentations du crime dans la société américaine et les réponses législatives et répressives mise en place par le gouvernement, révélatrices des tensions et des rapports sociaux et de pouvoir au sein de cette société.

Le **travail** fait également l'objet de publications souvent disponibles en texte intégral sur le site du Department of Labor (<http://www.dol.gov/library.htm>). Il s'agit en particulier de synthèses (*occupational employment and wages* 1998-2001), d'études et rapports statistiques (1996-2002) sur différents thèmes (le stress au travail, l'emploi des jeunes...) publiés par le Bureau of Labor statistics, mais ces titres ne sont pas forcément disponibles pour plusieurs années. Des données

actualisées (statistiques et salaires par secteur d'activité) sont également proposées. Les publications concernant le programme international sur le travail des enfants sont consultables en texte intégral pour les années 1994-2002.

S'agissant de l'**éducation**, le Department of education maintient sur son site internet la base de données bibliographiques **ERIC** (Educational Resources Information Center) et propose un certain nombre de publications en texte intégral émanant du National Center for Education statistics (*the Condition of education 2000-2003, Digest of education statistics 2000-2003, Education statistics quarterly 2000-2003, the condition of education for hispanic Americans, Internet access in US public schools and classrooms 1994-2001...*).

Les publications en ligne concernant l'**environnement** sont en revanche relativement peu nombreuses et peu actualisées ce qui tend à confirmer les observations effectuées lors de l'analyse qualitative de la collection. Aucune publication n'est disponible sur le site du Council of environmental quality, la revue « Environmental quality » ayant cessé de paraître. A partir de la base GPO access, une publication sur ce sujet a été trouvée sur le site d'un organisme dépendant du ministère de la Défense (Defense environmental network and information exchange <http://www.denix.osd.mil/denix/denix.html>) et qui publie en ligne *Defense environmental quality program (2001)*, reflet d'une approche militaire instrumentalisant le thème de la protection de l'environnement en soulignant les conséquences des changements climatiques pour la défense nationale et le déroulement des opérations militaires.

Annexe 4 : lettre du Superintendent of Documents relative au programme de dépôt fédéral électronique.

GPO Letter to Depository Library Directors

August 25, 2000

Dear Library Director:

I am writing to you in my capacity as administrator of the Federal Depository Library Program (FDLP) and because your library is one of the Nation's 1,330 depository libraries.

Over the past few years, there have been important changes in the way in which the FDLP makes Government information available to libraries and to the American public. The most profound of these changes is the FDLP electronic transition, which follows the general trend in the Federal Government to publish and disseminate information in electronic formats.

Often this means that information previously provided for your collection in a tangible, printed format is now available via the Internet. During the most recent 12 months, more than 50% of the content provided through the FDLP has been online. However, due to the proposed congressional appropriation for the FDLP, the shift to a primarily electronic program will accelerate.

The Senate and House appropriations conferees have agreed on \$27.9 million for the Salaries and Expenses Appropriation (S&E) for the Superintendent of Documents for FY 2001. This appropriation funds the FDLP as well as the Cataloging & Indexing, By-Law Distribution, and International Exchange Programs. The current budget is \$29.9 million, and GPO had requested \$34.5 million for the S&E for FY 2001. The conference committee proposal is \$2 million less than the current fiscal year. The House in particular has directed GPO to emphasize electronic dissemination. This was articulated most recently in House report 106-796, which said "[e]mphasis should be on streamlining the distribution of traditional paper copies of publications, which may include providing online access and less expensive electronic formats."

To operate within the reduced appropriation, GPO will be obliged to curtail some traditional products and services. We are evaluating print products in the Program that are also available electronically and changing their dissemination to libraries to the online electronic version only. The Program is not funded at a level that permits us to continue to make dual format distribution on a routine basis.

Therefore, we are implementing a policy on distribution to Federal depository libraries that will accelerate the transition to a primarily electronic Program. As an operational guideline, U.S. Government publications will be furnished to Federal depository libraries solely in online electronic format unless:

- There is no online electronic version available from the publishing agency.
- The online version is incomplete.
- The online version is not recognized as official by the publishing agency.
- The online version is unreliable; e.g., the content is replaced or overwritten without notice.
- The tangible product is of significant reference value to most types of FDLP libraries. The online version poses a significant barrier to access; e.g., the product is very difficult to use, thus impeding access to data or content.
- The tangible product is intended to serve a special needs population; e.g., publications in Braille or large print.
- There is a legal requirement to distribute the product in tangible format.
- The costs associated with disseminating electronically exceed those for the tangible product, a situation that may arise with certain CD-ROM software licensing or fee-based online services. GPO will present a draft policy regarding the above exceptions to our Depository Library Council for discussion at the upcoming fall meeting to be held in Arlington, Virginia, October 22-25, 2000.

These changes to a primarily electronic FDLP are of much more than academic interest. This fiscal year, we estimate there will be about 27,000 tangible titles in the Program, down from about 40,000 last year, due to reductions in agency publishing and transition to online access.

We are now in the annual process of establishing the requirements for depository copies for many products that will be printed under GPO term contracts beginning in FY 2001. This year, in order to save printing and shipping expenses, we are checking each term contract to see if that title or set of products is available online. Our analysis indicates that up to 40% of the products distributed in tangible format may also have an online version available. If that is the case, and they do not fall into one of these exceptions, GPO is changing the depository dissemination to electronic only. Such changes will be reported in the Administrative Notes Technical Supplement as they become effective.

These changes will impact the budget and operation of the depository program in your institution. Shipments of tangible FDLP products to your library will decline sharply over coming years, reducing your long-term requirements for shelving and space. However, I am concerned that we use the electronic transition as an opportunity to expand public access to electronic Government information products. In order to deliver this information effectively, libraries must take steps to ensure that the technological infrastructure is in place. Together we must address accelerating training and continuing education needs of depository library personnel, so that they may keep abreast of this rapidly changing technological environment.

In the new, primarily electronic environment, GPO will continue to provide Federal depository libraries administrative support, collection development, and access service (identification, evaluation, selection, authentication, organization, and cataloging), as well as systems for permanent accessibility.

Thank you for your continuing support for the FDLP and your library's contributions to the public's right to know about the activities of their Government. If you have questions or concerns about these issues, or wish to discuss any aspect of the Program, please do not hesitate to contact me at 202-512-0571, or by email at fbuckley@gpo.gov.

Sincerely,

FRANCIS

J.

BUCKLEY,

JR.

Superintendent of Documents

Annexe 5 : Politique de développement des collections de publications officielles étrangères (Bibliothèque Nationale du Canada)

Bibliothèque nationale du Canada Politique de gestion des collections Publications officielles de gouvernements étrangers

Définition d'une publication officielle

Aux fins du présent document, la définition d'une publication officielle est la suivante : publication émise par un gouvernement ou un ministère gouvernemental, soit dans le cadre d'une série ou comme publication distincte. La Convention de l'UNESCO concernant les échanges entre États de publications officielles et documents gouvernementaux (1958) considérait les documents qui suivent, lorsqu'ils sont exécutés par ordre et aux frais d'une autorité gouvernementale nationale, comme étant des publications officielles : les journaux officiels, les documents, rapports et annales parlementaires et autres textes législatifs; les publications et rapports de caractère administratif émanant d'organismes gouvernementaux de caractère national, central, fédéral ou régional; de bibliographies nationales, les répertoires administratifs, les recueils de lois, les décisions des cours de justice et autres publications dont il serait convenu de faire l'échange.

I. Introduction

1.1 Historique de la collecte de publications officielles

La Bibliothèque nationale du Canada constitue sa collection de publications officielles étrangères depuis les années 50, principalement par le biais d'accords d'échange avec des pays étrangers ainsi que de cadeaux et de transferts de collections d'autres bibliothèques canadiennes, et plus particulièrement les collections rétrospectives considérables qui ont été transférées de la Bibliothèque du Parlement. Malgré les efforts déployés au fil des ans afin de normaliser la méthode de collecte des publications officielles des pays étrangers, l'élaboration et la gestion de celles-ci ont été quelque peu ad hoc et inégales. Au cours des années 60 et 70, la Bibliothèque nationale a conclu de nombreux accords officiels d'échange avec des pays étrangers et les publications officielles de ceux-ci ont été rassemblées activement. Pendant les années 80, des modifications aux politiques ont été amorcées et ont rétréci la portée de la collecte des documents étrangers, et, par la suite, les accords d'échanges avec un grand nombre de pays étrangers ont été modifiés ou supprimés. Au cours des dernières années, certaines collections ont été élaborées grâce à des mécanismes d'achat tels que des abonnements et des commandes permanentes. Pour un petit nombre de pays, dont les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Australie, l'Allemagne et la Belgique, la collecte poussée de publications officielles s'est poursuivie jusque dans les années 90. L'accès bibliographique aux publications officielles étrangères de la Bibliothèque a été limité, dans la plupart des cas, à celui fourni dans les fichiers sur cartes manuelles sur place. En raison de cette situation, la connaissance de ces collections n'a pas été étendue au Canada et, par conséquent, leur utilisation a été restreinte sérieusement.

1.2 Motifs généraux d'une révision de la politique

En raison de modifications apportées aux pratiques de publication et de diffusion de nombreux États, un accès plus élargi et plus facile, au moins aux publications importantes actuelles (législatives et exécutives) d'un pays, est rendu possible par le biais d'outils électroniques. Ainsi, l'accès par les sites Web des gouvernements ou par la livraison de documents électroniques, réduit au minimum la nécessité de se fier aux collections physiques. En outre, la tendance récente de certains États à recouvrer des coûts et à sous-traiter la production et la diffusion de leurs publications officielles a entraîné la réduction du nombre de publications

distribuées sans frais par le biais d'ententes d'échange ou de dépôts, et elles doivent maintenant être achetées. Étant donné que la Bibliothèque nationale fait face à de nouveaux défis en matière de collections, particulièrement dans le domaine des publications électroniques sur l'ensemble du réseau, la plus haute priorité doit consister à axer les ressources sur la collection globale de Canadiana dans tous les formats. À l'échelle nationale, on estime que le public canadien est mieux servi en disposant de collections physiques de publications officielles étrangères dans les établissements de recherche du pays engagées à maintenir des collections complètes et ayant des programmes de recherche, des collections de référence et le personnel nécessaires afin d'appuyer la recherche d'un seul pays. Par conséquent, la Bibliothèque nationale a décidé d'être plus sélective en matière d'acquisition et de mise sur pied de collections de publications officielles étrangères et elle se concentrera sur la collecte de publications officielles étrangères qui contribuent directement à l'objectif de mettre sur pied une ressource nationale complète pour l'étude du Canada. La Bibliothèque continuera à maintenir des collections importantes de publications officielles axées sur les pays uniquement pour les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'Australie. La responsabilité des collections des autres pays sera partagée par le biais de l'importance accrue accordée à la collaboration et aux partenariats avec diverses bibliothèques de recherche universitaire et fédérales du Canada.

1.3 États-Unis, Grande-Bretagne, France, Australie

La Bibliothèque nationale continuera à rassembler une vaste gamme de publications officielles émises par les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'Australie. Les publications officielles émanant de ces quatre pays échapperont donc aux critères et aux directives de sélection qui suivent. La collecte actuelle des publications officielles des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Australie sera entreprise jusqu'au palier de la recherche, en reconnaissance de l'influence et de l'incidence importantes et continues de ces pays sur le Canada. Les collections rétrospectives provenant de ces quatre pays ont toujours été rassemblées depuis nombre d'années et chaque collection constitue un atout majeur en matière de recherche. Les publications officielles provenant des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Australie, sont perçues comme

très pertinentes au chapitre de la formation du Canada, du développement historique de la société canadienne et des nombreux intérêts et expériences partagées par les Canadiens avec ces pays. Les collections rétrospectives de ceux-ci seront donc conservées et maintenues conformément aux politiques de conservation établies par la Bibliothèque nationale.

2. Portée de la collecte

2.1 Objectifs de la collecte actuelle

En rassemblant des publications officielles étrangères, la Bibliothèque nationale tirera parti des forces existantes de ses collections afin d'appuyer les besoins de recherche dans les études canadiennes. On rassemblera plus particulièrement des publications portant sur le Canada comparativement avec un ou plusieurs autres pays ou traitant d'un concept ou d'une question présentant un intérêt particulier dans l'expérience canadienne. L'un des objectifs consistera à fournir au Canadiens une compréhension des développements politiques, sociaux, culturels et économiques mondiaux plus vastes ainsi que des questions et des événements mondiaux ayant une signification importante ou croissante pour le Canada.

La collecte de publications officielles étrangères reflétera les modifications apportées aux relations du Canada avec le reste du monde et les développements mondiaux généraux qui touchent directement le pays. Voici certains des changements qui devraient s'intensifier au cours des prochaines années : l'engagement croissant auprès des pays d'Asie-Pacifique et d'Amérique du Sud; participation décroissante avec des pays européens individuels; une participation croissante avec des organisations européennes de l'union économique et politique; et une participation accrue du Canada à des organisations et à des organismes intergouvernementaux internationaux.

2.2 Intentions en matière de collecte

La Bibliothèque ne rassemblera que les publications officielles des gouvernements étrangers qui remplissent l'aspect patrimonial de sa mission, c'est-à-dire l'établissement d'une ressource nationale de calibre mondial permettant aux Canadiens d'apprendre à se connaître et à connaître leur pays. La Bibliothèque fera preuve de sélectivité en établissant les gouvernements étrangers, les domaines généraux et les types de publications rassemblées. La sélection sera fondée sur une

approche axée sur le sujet et non sur les compétences ou les sources. L'exigence relative à l'appui du partage des ressources au sein du Canada ne sera pas considérée en soi comme un motif suffisant pour rassembler les publications d'un pays précis. Le sujet servant à la sélection tiendra compte de l'accent que met la Bibliothèque sur les sciences de l'homme ainsi que des besoins et des forces particuliers de la collection de référence de la Bibliothèque. Celle-ci fera l'acquisition de publications par les méthodes les plus adéquates (p. ex., achat, cadeau, échange) et sous le format qui convient le mieux, selon le besoin de cette publication à long terme. Le traitement des publications sera fait par les voies courantes et elles seront incorporées dans la collection générale. On fournira un niveau d'accès bibliographique adéquat selon les directives établies relativement aux niveaux de catalogage. Les publications officielles pourront être utilisées sur place et à l'extérieur, leur accès étant établi par la méthode de collecte, p. ex. l'accès électronique à la publication par le biais d'un lien maintenu par la Bibliothèque.

On établira une distinction entre les pratiques de collecte actuelles et la pertinence historique des collections rétrospectives. Les collections rétrospectives des pays seront examinées pour en établir la pertinence et celles qui ne sont pas resélectionnées seront attribuées à d'autres institutions canadiennes, dans la mesure du possible.

2.3. Exceptions

Les publications officielles des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Australie seront rassemblées et conservées sur une base globale et juridictionnelle, tel que précisé au point 1.3 ci-dessus.

3. Directives et critères de sélection

En mettant en application la politique de collecte énoncées dans les sections 2.1 et 2.2, on doit se servir des critères et des directives qui suivent.

3.1 Palier de gouvernement

La Bibliothèque nationale concentrera généralement sa collecte sur des publications officielles aux paliers fédéral et national dans les domaines indiqués. La collecte de publications émises par des paliers de gouvernement inférieurs au palier national (p. ex. au palier de l'État) sera effectuée sur une base de titre par

titre, selon la pertinence du sujet de la publication.

3.2 Couverture chronologique

La Bibliothèque nationale concentrera sa collecte sur des publications officielles actuelles. Des collections rétrospectives peuvent être rassemblées lorsqu'on le juge à propos.

3.3 Couverture géographique

Les publications officielles individuelles ou les publications officielles en série qui font partie de la portée de la collecte et qui répondent aux critères de sélection seront rassemblées sélectivement sans égard au pays d'origine.

Collections existantes

Les collections rétrospectives de publications officielles étrangères seront examinées pays par pays, afin d'établir lesquelles, s'il y a lieu, ont une pertinence historique ou actuelle. Toute publication ou collection de publications non pertinente sera attribuée à des bibliothèques canadiennes, dans la mesure du possible, ou à des institutions de leur pays d'origine. (Voir la Section 4)

3.4 Langue

La Bibliothèque du Canada rassemblera surtout, mais non exclusivement, des publications dans les langues d'origine du Canada. Bien qu'on accorde la prédominance à l'anglais, au français et à d'autres langues existant au Canada (p. ex., le chinois, l'espagnol, le hindi, l'italien, etc.), des publications dans d'autres langues originales d'un pays peuvent être rassemblées lorsqu'on le juge à propos.

3.5 Domaines

La Bibliothèque nationale du Canada rassemblera des publications officielles étrangères dans les domaines directement liés à son mandat. À l'instar d'autres types de publications émises à l'extérieur du Canada, une publication officielle étrangère peut être désignée comme faisant partie de Canadiana si le sujet dont elle traite est surtout lié au Canada, c'est-à-dire si le tiers de l'œuvre est considéré comme traitant du Canada.

Généralités

Les domaines qui suivent seront rassemblés en reconnaissance des responsabilités de la Bibliothèque nationale en tant que centre de leadership, tant à l'échelle nationale qu'internationale, dans les domaines de la bibliothéconomie et des

sciences de l'information, de la technologie de l'information ainsi que des politiques et des pratiques en matière d'information, et afin de refléter son rôle en facilitant l'accès aux ressources en matière d'information à l'échelle mondiale.

- a) bibliographie nationale
- b) bibliothéconomie et sciences de l'information
- c) bibliographie
- d) histoire du livre
- e) disciplines liées au développement de l'information et la politique en matière d'information
- f) conservation
- g) droit d'auteur
- h) tendances et politique relatives aux publications
- i) politique culturelle/du patrimoine
- j) politique en matière d'éducation/d'apprentissage

Contexte canadien et comparaison

La Bibliothèque nationale concentrera sa collecte sur les domaines suivants dans la mesure où ils appuient une recherche et une étude comparatives liées au Canada.

- a) structure du gouvernement
- b) élaboration des politiques publiques
- c) régimes politiques et politiques
- d) questions constitutionnelles et développement constitutionnel
- e) questions autochtones
- f) multiculturalisme
- g) questions actuelles (p. ex. le Nord, l'environnement)

Contenu propre au Canada

La Bibliothèque nationale rassemblera des publications dans les domaines suivants ayant rapport à un contenu, une participation ou une incidence propres au Canada.

- a) histoire diplomatique
- b) relations extérieures
- c) traités et accords internationaux

- d) développement de la société canadienne
- e) musique canadienne
- f) littérature canadienne

3.6 Types de publications

Les publications choisies selon les critères énumérés ci-dessus pourraient comprendre, par exemple, les types suivants de publications officielles étrangères :

- a) législatives (p.ex. gazettes, débats, travaux et documents)
- b) juridiques (p. ex. lois et statuts, règlements)
- c) rapports de corps législatifs, exécutifs et de tribunaux
- d) publications ministérielles
- e) publications d'organismes centraux
- f) matériel de référence (p. ex. recueils, bibliographies)
- g) statistiques

3.7 Formats des publications

La Bibliothèque nationale concentrera sa collecte sur des documents publiés de tous les formats, c.-à-d. imprimés, microfilms, enregistrements sonores et vidéo, et électroniques (présentation physique et en direct). Les documents non publiés peuvent être rassemblés si on le juge à propos.

3.8 Accès

Les publications officielles étrangères individuelles seront classées et rangées dans la collection appropriée selon leur sujet. Elles recevront le niveau de catalogage adéquat et feront partie du catalogue en ligne AMICUS de la Bibliothèque nationale. Celles qu'on juge comme faisant partie de la collection Canadiana recevront le niveau de catalogage qui convient et seront intégrées dans la bibliographie nationale, Canadiana. On pourra généralement consulter les publications tant sur place qu'à distance.

3.9 Conservation

La Bibliothèque nationale conservera des publications officielles étrangères individuelles selon les directives relatives aux documents de la Bibliothèque en cette matière

3.10 Méthode d'acquisition

La Bibliothèque nationale fera l'acquisition des publications officielles étrangères, titre par titre, à l'aide des méthodes les plus adéquates, dont par achat, cadeau, accord d'échange, saisie électronique, et par liaison électronique à la publication.

3.11 Collaboration avec d'autres institutions

La Bibliothèque nationale a des ententes de coopération en vigueur avec un certain nombre de bibliothèques canadiennes en vertu desquelles elle est le partenaire d'échange officiel et signataire d'un accord d'échange avec un pays, tout en permettant à une bibliothèque canadienne d'agir en qualité de dépôt des publications officielles de ce pays. La Bibliothèque nationale continuera de maintenir les accords d'échange inhérents aux ententes de coopération existantes. Elle élaborera également de nouvelles ententes de coopération de nature semblable avec des bibliothèques canadiennes, s'il y a lieu. L'élaboration de telles ententes dépendra de la permission qu'accordera le partenaire d'échange étranger de conserver ses publications dans une institution canadienne autre que la Bibliothèque nationale.

Ententes de coopération existantes

University of Alberta, Humanities & Social Sciences Library : Publications officielles de l'Allemagne.

University of British Columbia, Asian Studies Library : Publications de la Chine, publications officielles du Japon.

4. Directives générales relatives à la conservation et au retrait des collections rétrospectives

4.1. On peut envisager de ne pas sélectionner les petites collections non représentatives qui n'apportent qu'une faible contribution à l'ensemble des collections de la Bibliothèque nationale. Cette directive s'applique à la fois aux documents traités et non traités.

4.2. Lorsque la justification des efforts de collecte du passé était axée sur des collections complètes au palier de la recherche, celles-ci sont une ressource nationale précieuse. Reloger les collections à des institutions canadiennes qui conviennent.

4.3. Lorsqu'on reloge des documents dans des institutions canadiennes qui conviennent, les collections doivent être conservées dans leur ensemble et leur

intégralité, dans la mesure du possible. Conserver les publications individuelles pour les collections de la Bibliothèque nationale, si on le juge à propos.

4.4. Les publications des collections faisant l'objet d'un accord d'échange actuel ne doivent être relogées dans d'autres institutions canadiennes que lorsque le pays donateur ou le partenaire d'échange en a donné la permission.

4.5. Le déplacement doit être équitable aux plans de la distribution géographique et linguistique ainsi que du nombre et de l'ampleur des collections expédiées par institution. Il doit être effectué en consultation avec les institutions touchées.

Annexe 6 : questionnaire envoyé à la Staatsbibliothek zu Berlin et à la Bibliothèque Nationale du Canada (analyse de références extérieures)

Collection des publications officielles des Etats-Unis : questionnaire

1. Description de la collection

Mode d'entrée des documents :

- accord d'échange international?
- achats ?
- dons ?
- parmi ces différents modes d'entrée, quel est celui qui est prépondérant ?

Nombre approximatif de documents (ou mètre linéaire) de la collection :

Couverture chronologique :

- présence de publications rétrospectives ? Dates extrêmes de ces publications ?

- collection courante : dates extrêmes

Types de publications :

- niveau de gouvernement : la collection comprend-elle uniquement des publications du gouvernement fédéral, ou bien également des publications émanant des différents états ?
- publications à caractère législatif (textes, publications du Congrès)
- publications des différents ministères
- statistiques
- publications à caractère scientifique et de recherche
- autres

Couverture thématique : quels sont les thèmes principaux de la collection ?

Supports

- papier
- microformes
- CD-ROM
- publications en ligne
- quel est le support majoritaire au sein de la collection ?

2. Politique documentaire

Dans le cas des publications arrivant par échange international :

- la totalité des documents reçus est-elle conservée ou bien une sélection est elle opérée afin que le contenu de la collection soit en cohérence avec l'ensemble des collections de la bibliothèque ?
- une sélection est-elle également effectuée en fonction des attentes et besoins des lecteurs ?
- Certaines de ces publications sont-elles redistribuées à d'autres bibliothèques ?
 - une sélection est-elle effectuée en fonction des supports (par exemple, décision de conserver les documents sur CD-ROM plutôt que sur support papier) ?
 - les publications arrivant par échange parviennent-elles à la bibliothèque sur plusieurs supports pour un même titre (par exemple, papier et CD-ROM ou papier et microfiches pour un même titre) ? Quelle est la politique documentaire conduite dans ce cas ?
 - le recours aux achats est-il nécessaire afin de compléter la collection entrée par échange ?

Dans le cas des publications entrées par achat :

- la politique d'acquisition est-elle centrée sur des thèmes prioritaires, dans un souci de cohérence avec l'ensemble des collections de la bibliothèque ?

- est-elle effectuée en concertation avec des chercheurs? Tient-elle plus spécifiquement compte des attentes et besoins des lecteurs de la bibliothèque ?
- comment les publications officielles américaines en ligne sont-elles intégrées à la politique d'acquisition de la bibliothèque ?

3. Politique documentaire concernant les ressources électroniques

- plusieurs publications officielles des Etats-Unis sont disponibles sur CD-ROM et sont envoyées sous cette forme par l'intermédiaire des échanges internationaux. Dans ce cas, comment le service aux lecteurs est-il organisé (nombre suffisant de postes informatiques, assistance aux lecteurs) ?
- dans le cas des CD-ROM, comment certaines difficultés techniques sont-elles résolues ? (en particulier les problèmes d'incompatibilité avec le réseau, les problèmes de logiciels, la conservation et la migration des données du fait des évolutions techniques rapides, etc...)
- un grand nombre de publications officielles des Etats-Unis sont disponibles sur le Web . Quelle est la politique en la matière (modalités de veille, information des lecteurs...) ?
- dans ce contexte, quel peut-être le devenir de la collection du point de vue de la proportion des différents supports représentés (papier, microformes, CD-ROM) ?

- les publications en ligne sont-elles considérées comme un complément de la collection possédée par la bibliothèque, ou pourraient-elles éventuellement se substituer aux documents physiques ?

- quelles peuvent être les conséquences de ces mutations (et notamment du développement des publications officielles américaines sous forme électronique prévu par l'électronic Federal Depository Program) sur le contenu et le devenir des collections de publications officielles américaines reçues par les échanges internationaux ?

- quelles sont les implications de ces évolutions sur les missions de la bibliothèque, et les réponses aux problèmes posés par ces changements (par exemple : problèmes posés par l'archivage des données des sites Web et la pérennisation de l'accès à cette information, difficultés techniques de conservation des CD-ROM, etc...) ?

4. Méthode d'évaluation de la collection

- la bibliothèque utilise-t-elle la méthode Conspectus pour évaluer le niveau de la collection ?

5. Publics et usages de la collection

- une partie de la collection est-elle proposée en libre accès ?
- profil des usagers :
 - étudiants (merci de préciser leur niveau d'études)
 - chercheurs
 - professionnels
 - autres
- Les taux de consultation de ces documents sont-ils élevés, ou faibles, en comparaison de ceux des autres collections de la bibliothèque ? Quels sont les types de publications les plus fréquemment consultées ?

6. Valorisation de la collection

- La bibliothèque développe-t-elle des actions de valorisation spécifiques en faveur de cette collection (guides bibliographiques, guides des ressources électroniques, contacts avec les groupes de recherche de l'université, expositions, etc...) ?
- des actions de coopération sont-elles menées avec d'autres bibliothèques concernant la conservation et la valorisation des collections de publications officielles des Etats-Unis ?